

MINISTRE DE L'ECONOMIE,  
DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE

\*\*\*\*\*

SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*\*

DIRECTION GENERALE  
DU BUDGET



BURKINA FASO  
Unité – Progrès – Justice

\*\*\*\*\*

**Rapport sur la situation  
d'exécution du budget et de la  
trésorerie de l'Etat, exercice  
2022, au 31 mars**

avril 2022

## NOTE SYNTHETIQUE

L'élaboration du budget de l'Etat, exercice 2022, intervient dans un contexte marqué au plan national par la persistance des attaques terroristes et les effets de la pandémie de la Covid-19 sur l'activité économique. Au niveau régional, le contexte reste marqué par la poursuite de la suspension du pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) intervenu depuis 2020 avec l'avènement de la COVID-19 .

Il s'exécute dans une conjoncture internationale particulièrement marquée par la guerre russo-ukrainienne, la levée progressive des mesures de restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19 conduisant à une reprise progressive des activités économiques. Toutefois, cette reprise pourrait être entravée par l'apparition de nouveaux variant de COVID-19. Le taux de croissance de l'économie mondiale est projeté à 4,4% en 2022 contre 5,9% en 2021.

Dans la zone UEMOA, les pays évoluent dans un environnement communautaire marqué par un raffermissement de la reprise de l'activité économique. Un taux de croissance de **6,1%** est attendu en 2022 contre **5,5%** en 2021. Par ailleurs, le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA reste suspendu.

Au plan national, l'exécution du budget se fait dans un contexte socio-économique difficile caractérisé par la persistance des attaques terroristes, l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) le 24 janvier 2022 et la mise en place d'une nouvelle transition politique.

C'est dans ce contexte qu'à la fin du mois de mars 2022, le niveau de mobilisation des ressources du budget général de l'Etat s'établit à **497,79 milliards FCFA** sur des prévisions annuelles ajustées de **2449,11 milliards FCFA**, soit un niveau de réalisation de **20,33%**. En 2021 à la même période, le taux se situait à **22,94%** sur des prévisions annuelles de **2163,98 milliards FCFA**. Les recettes ordinaires et les recettes extraordinaires ont été recouvrées respectivement à hauteur de **491,66 milliards FCFA** et **6,12 milliards FCFA** à fin mars 2022, soit des taux respectifs de **23,30%** et **1,81%**.

Au titre des dépenses budgétaires, pour une prévision annuelle de **2919,15 milliards FCFA** en crédits de paiement dans la loi de finances initiale, les dépenses exécutées à fin mars 2022 s'élèvent à **659,08 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **22,58%** contre un taux d'exécution de **24,55%** en 2021 à la même période. Les dépenses d'investissement enregistrent un faible taux d'exécution expliqué entre autres par les restrictions budgétaires liées au contexte national.

Au titre de la gestion de la trésorerie à fin mars 2022, il a été décaissé **844,01 milliards FCFA** contre des encaissements constatés de **780,01 milliards FCFA**. Il se dégage un solde débiteur de **64,00 milliards FCFA** sous la période entièrement couverte par les disponibilités de début de période.

Au 31 mars 2022, il se dégage une épargne budgétaire déficitaire de **-62,98 milliards F CFA** et un solde budgétaire global déficitaire de **-161,29 milliards F CFA**. Ce niveau de déficit s'explique par les restrictions budgétaires liées au contexte national qui ont ralenti l'activité économique.

## TABLE DES MATIERES

NOTE SYNTHETIQUE .....	A
TABLE DES MATIERES .....	B
TABLEAUX.....	C
LISTE DES GRAPHIQUES.....	D
LISTE DES ANNEXES .....	D
SIGLES ET ABBREVIATIONS .....	F
DEFINITIONS ET CONCEPTS.....	H
INTRODUCTION .....	9
<b>I. CONTEXTE D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022.....</b>	<b>10</b>
1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, REGIONAL ET SOUS REGIONAL .....	10
1.1.1. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE.....	12
1.2. PRIORITES ET MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022 .....	14
1.2.1. RAPPEL DES PRIORITES DU BUDGET 2022 .....	14
1.2.2. RAPPEL DES MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022 .....	15
1.3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES BUDGETAIRES.....	19
1.4. CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022 AU 31 MARS .....	21
<b>II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES .....</b>	<b>22</b>
2.1 ANALYSE DE LA SITUATION DE RECOUVREMENT DES RECETTES ORDINAIRES ...	23
2.1.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE RECOUVREMENT PAR NATURE DE RECETTES ORDINAIRES.....	24
Les ventes des produits et services.....	24
Les recettes fiscales .....	24
Les recettes non fiscales.....	28
Les produits financiers.....	29
Les recettes exceptionnelles .....	29
2.1.2. ANALYSE PAR STRUCTURE DE RECOUVREMENT .....	29
La Direction Générale des Impôts.....	29
B. La Direction Générale des Douanes.....	32
C. La Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique .....	34
2.2. ANALYSE DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.....	38
2.2.1. DONS PROGRAMMES .....	39
2.2.2. DONS PROJETS .....	39
<b>III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES.....</b>	<b>41</b>
<b>3.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT PAR NATURE DE DEPENSE .....</b>	<b>42</b>
3.1.1 Les dépenses ordinaires.....	45
3.1.1.1 Les charges financières de la dette .....	45
3.1.1.2 Dépenses de personnel .....	46
3.1.1.3 Les dépenses d'acquisitions de biens et services .....	46
3.1.1.4 Les dépenses de transferts courants.....	47
3.1.1.5 Les dépenses en atténuation des recettes.....	48
3.1.2 Les dépenses en capital .....	48
3.1.2.1 Les dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (y compris les subventions et prêts) .....	48
3.1.2.2 Les transferts en capital.....	50
3.2 L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMME.....	51
3.2.1 Situation d'exécution des crédits de paiement par programme .....	51
3.2 SITUATION D'EXECUTION DE DEPENSES SPECIFIQUES.....	52
3.2.1 Dépenses sociales de réduction de la pauvreté .....	52
3.2.2 Analyse des crédits délégués .....	53
3.2.3 Analyse des lignes relatives à la prise en charge des effets de la COVID 1953 .....	53

3.2.4	Analyse des dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone	54
<b>IV.</b>	<b>SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) AU 31 MARS 2022</b>	<b>56</b>
4.1.	SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS	56
4.1.1	Situation des remises de pénalités et de paiement des intérêts moratoires.	59
4.1.2	Répartition des marchés par procédure de passation.	59
•	Appel à concurrence ouverte	60
✓	Entente Directe :	60
✓	Appel d'Offres Restreint et Consultation Restreinte	61
<b>V.</b>	<b>SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE DEBLOCAGES DE FOND</b>	<b>62</b>
5.1	SITUATION D'EXECUTION PAR NATURE DE DEPENSES	62
5.2	SITUATION D'EXECUTION PAR MINISTERE ET INSTITUTION	63
5.3	SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMMES BUDGETAIRES	64
<b>VI.</b>	<b>GESTION DE LA TRESORERIE</b>	<b>65</b>
6.1	Situation des encaissements, des décaissements et du solde correspondant au 31 mars 2022	65
6.1.1	De la situation des encaissements au 31 mars 2022	65
6.1.2	De la situation des décaissements au 31 mars 2022	65
6.1.3.	Du solde des opérations d'encaissements et de décaissements	66
6.2.	De l'évolution des instances de paiement au Trésor public du 31 mars 2022	66
6.3	DE LA SITUATION DES DISPONIBILITES DE TRESORERIE AU 31 MARS 2022	66
6.4	DE L'EVOLUTION MENSUELLE DES SOLDES DES COMPTES DE DEPOTS AU 31 JANVIER ET AU 31 MARS 2022	66
<b>VII.</b>	<b>EVOLUTION DES DELAIS DE PAIEMENT</b>	<b>68</b>
7.1	AU TITRE DES DOSSIERS TRAITES DANS LES MINISTERES ET INSTITUTIONS	68
7.2	AU TITRE DES DOSSIERS SUR CREDITS DELEGUES	69
<b>VIII.</b>	<b>ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE</b>	<b>71</b>
8.1	LES SOLDES BUDGETAIRES	71
8.1.1	L'épargne budgétaire	71
8.1.2	le solde budgétaire global	72
8.1.3	Agrégats du Tableau des Opérations Financières de l'Etat (TOFE)	72
<b>IX.</b>	<b>CONSTATS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION BUDGETAIRE</b>	<b>73</b>
9.1.	AU TITRE DES RECETTES	73
9.2.	AU TITRE DES MARCHES PUBLICS	73
9.3	AU TITRE DES RAPPORTS MENSUELS SUR LA SITUATION D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE	73
	<b>CONCLUSION</b>	<b>74</b>
	<b>ANNEXES</b>	<b>I</b>

## TABLEAUX

<b>Tableau 1 :</b>	Croissance du PIB et des valeurs ajoutées sectorielles	13
<b>Tableau 2 :</b>	Etat des recouvrements des recettes par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	23
<b>Tableau 3 :</b>	Situation des recettes ordinaires par régie à fin mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	38
<b>Tableau 4 :</b>	Situation de décaissements des recettes extraordinaires par nature et par type de partenaire au 31 mars 2022	39
<b>Tableau 5 :</b>	Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards de FCFA)	41
<b>Tableau 6 :</b>	Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)	43

Tableau 7: Situation d'exécution des charges financières de la dette au 31 mars 2022 (en milliers FCFA) .....	45
Tableau 8: Situation d'exécution des dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures au 31 mars 2022 (en milliers FCFA) .....	50
Tableau 9: Evolution de consommation d'électricité à fin janvier sur la période 2020 à 2021 .....	54
Tableau 10: Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions à fin mars 2022. ....	58
Tableau 11: Situation d'exécution du plan de déblocage de fonds à fin mars 2022 .....	63
<b>Tableau 12 : Evolution de disponibilité de trésorerie au 31 mars 2021 et 2022</b> .....	66
<b>Tableau 13: Situation des soldes au 31 mars 2022 (en milliards FCFA)</b> .....	71
Tableau 14: situation de transmission des rapports mensuels sur la situation d'exécution physique et financière du premier trimestre 2022.....	74

## LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1: Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %).....	11
Graphique 2 : Taux de croissance du PIB réel et contributions des secteurs à la formation du PIB .....	13
Graphique 3 : Recouvrements des recettes ordinaires à fin mars 2021 et 2022 par nature. ....	23
Graphique 4 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin mars 2021 et 2022. ....	24
Graphique 5: recouvrements de quelques recettes non finscales à fin mars 2021 et 2022. ....	29
Graphique 6: les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders à fin mars 2021 et 2022.....	30
Graphique 7: les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à mars 2021 et 2022.....	33
Graphique 8:Les recouvrements de quelques impôts leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à fin mars 2021 et 2022.....	35
Graphique 9: Situation d'exécution des dépenses par catégorie au 31 mars 2022 (en milliards de FCFA et en %)...	44
Graphique 10: Evolution comparative des dépenses exécutées par catégorie au 31 mars (en milliards FCFA) .....	44
Graphique 11: état d'exécution du PPM sur la base des dossiers transmis à la DGCMEF au 31 mars 2022. ....	57
Graphique 12: Evolution des soldes des correspondants du Trésor au 31 mars 2022 (en milliards FCFA) .....	67

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : tableau récapitulatif des ajustements de crédits opérés au cours de l'exercice budgétaire 2022 à fin mars (en milliard FCFA) .....	I
Annexe 2 : Situation d'exécution des dépenses de personnel, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).....	II
Annexe 3 : Situation d'exécution des dépenses d'acquisition des biens et services, par section au 31 mars 2022 (en FCFA). ....	III
Annexe 4 : Situation d'exécution des dépenses de transferts courants, par section au 31 mars 2022 (en FCFA). ....	IV
Annexe 5 : Situation d'exécution des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).....	V
Annexe 6 : Situation d'exécution des autorisations d'engagement, par programme au 31 mars 2022 (en FCFA). ....	VI

Annexe 7 : Situation d'exécution des crédits de paiement, par programme (hors financements extérieurs et dépenses de personnel) au 31 mars 2022 (en FCFA). .....	VII
Annexe 8 : Situation d'exécution des dépenses sociales, par section au 31 mars 2022 (en milliers FCFA). .....	VIII
Annexe 9 : Situation d'exécution des crédits délégués, par section au 31 mars 2022 (en FCFA). .....	VIII
<b>Annexe 10 : Situation d'exécution des lignes covid-19, par section au 31 mars 2022.</b>	<b>IX</b>
<b>Annexe 11 : situation des dépenses de consommation d'électricité entre 2021 et 2022 au 31 mars en FCFA.</b> .....	<b>IX</b>
Annexe 12: Situation provisoire des DNA de 2021 à réengager en 2022 (au 31 mars 2022) des ministères et institutions.....	X
Annexe 13: Liste des ministères n'ayant pas transmis leurs rapports mensuels de mise en œuvre des PPM au cours du 1 <sup>er</sup> trimestre 2022.....	XI
Annexe 14: situation d'exécution du plan de déblocage de fonds par section au 31 mars (en FCFA).....	XVI
Annexe 15 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 mars 2022 et 2021 (en jours) .....	XVII
<b>Annexe 16 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués</b> .....	<b>XVII</b>

## SIGLES ET ABBREVIATIONS

<b>ABS</b>	: Appuis Budgétaires Sectoriels
<b>AE</b>	: Autorisation d'Engagement
<b>BA-BF</b>	: Banque Atlantique du Burkina Faso
<b>BCE</b>	: Banque Centrale Européenne
<b>BCEAO</b>	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
<b>CF</b>	: Contrôleur Financier
<b>CID</b>	: Circuit Informatisé de la Dépense
<b>CODEP-MP</b>	: Comité de Suivi des délais d'Exécution des Dépenses Publiques et des Marchés Publics
<b>CP</b>	: Crédits de Paiement
<b>CRD</b>	: Commission de Règlement des Différends
<b>DAF</b>	: Direction de l'Administration et des Finances
<b>DC-BR</b>	: Dépositaire Central/Banque de Règlement
<b>DCIM</b>	: Dépenses Communes Interministérielles
<b>DGB</b>	: Direction Générale du Budget
<b>DGCMEF</b>	: Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers
<b>DGD</b>	: Direction Générale des Douanes
<b>DGI</b>	: Direction Générale des Impôts
<b>DGTCP</b>	: Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique
<b>DOC</b>	: Direction de l'Ordonnancement et de la Comptabilité
<b>DPBEP</b>	: Document de Programmation Budgétaire et Economique Pluriannuelle
<b>DPPD</b>	: Document de programmation Pluriannuelle des Dépenses
<b>FEC</b>	: Facilité Elargie de crédits
<b>FMI</b>	: Fonds Monétaire International
<b>IAP</b>	: Instrument Automatisé de Prévisions
<b>IP</b>	: Indicateur de Performance
<b>IPC</b>	: Indice Prix Consommation
<b>IS</b>	: Impôt sur les Sociétés
<b>IUTS</b>	: Impôt Unique sur les Traitements et Salaires
<b>LED</b>	: Light Emitting Diode (Diode Electroluminescente en Français)
<b>LFI</b>	: Loi de finances Initiale
<b>LFR</b>	: Loi de finances rectificative
<b>MCA</b>	: Millenium Challenge Account
<b>MINEFID</b>	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement
<b>MOD</b>	: Maîtrise d'Ouvrage Déléguée
<b>OCDE</b>	: Organisation de Coopération et de Développement en Europe
<b>ONATEL</b>	: Office National des Télécommunications
<b>ONEA</b>	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
<b>PAGEDD</b>	: Programme d'Actions du Gouvernement pour l'Emergence et le Développement Durable
<b>PAP</b>	: Projets annuels de performance
<b>PCS</b>	: Prélèvement Communautaire de Solidarité

<b>PDF</b>	: Plan de Déblocage des Fonds
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut
<b>PNDES</b>	: Plan National de Développement Economique et Social
<b>PPM</b>	: Plan de Passation des Marchés
<b>PRM/DMP</b>	: Personne responsable des Marchés/Directeur des marchés Publics
<b>PSCE</b>	: Programme Spécial de Création d'Emplois
<b>PSUT</b>	: Programme Socio-économique d'Urgence de la Transition
<b>PTBA</b>	: Plan de Travail du Budget Annuel
<b>RAP</b>	: Rapports annuels de performance
<b>RBOP</b>	: Responsable du Budget Opérationnel de Programme
<b>RUOP</b>	: Responsable de l'Unité Opérationnel de programme
<b>RP</b>	: Responsable de Programme
<b>SCADD</b>	: Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable
<b>SIGASPE</b>	: Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du personnel de l'Etat
<b>SIGEET</b>	: Système Intégré de gestion de l'Eau, de l'Electricité et du Téléphone
<b>SIMP</b>	: Système d'Information Intégré des marchés Publics
<b>SONABEL</b>	: Société Nationale d'Electricité du Burkina
<b>SONABHY</b>	: Société Nationale des Hydrocarbures du Burkina
<b>SYDONIA</b>	: Système Douanier Automatisé
<b>TOFE</b>	: Tableau des Opérations Financières de l'Etat
<b>TPP</b>	: Taxe sur les Produits Pétroliers
<b>TVA</b>	: Taxe sur la valeur Ajoutée
<b>UEMOA</b>	: Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

## DEFINITIONS ET CONCEPTS

Concepts	Signification
<b>Croissance économique</b>	: Augmentation de la richesse créée en une année pour un pays, une zone du monde ou le monde entier ou encore un secteur d'activité.
<b>PIB</b>	: Produit Intérieur Brut. Indicateur permettant de mesurer le niveau de la richesse créée en une année.
<b>PIB réel</b>	Niveau de la richesse « réelle » créée, celle tenant compte de l'effet de l'inflation, c'est-à-dire de l'augmentation du niveau général des prix.
<b>Taux de croissance du PIB</b>	: Taux de croissance économique. Indicateur de mesure du rythme d'augmentation de la richesse d'une année à une autre, calculé en pourcentage.
<b>Accélération de la croissance</b>	: Augmentation importante du rythme (rebond) de la croissance. Peut intervenir généralement après une période de ralentissement ou de contraction.
<b>Ralentissement ou décélération</b>	: Augmentation moindre de la croissance par rapport à une période antérieure
<b>Contraction</b>	: Croissance négative, baisse (repli) de la croissance par rapport à une période antérieure
<b>Récession</b>	: Période de contraction de la croissance
<b>Résilience de l'économie</b>	Capacité de l'économie à résister, à contenir, à trouver des mécanismes d'adaptation aux chocs et à repartir à la hausse lorsque les chocs s'amenuisent.
<b>Taux d'inflation annuel moyen (ou en rythme annuel)</b>	: Mesure (en %) la variation du niveau général des prix entre deux (02) années consécutives. Correspond à l'indicateur de convergence des pays de la zone UEMOA.
<b>Inflation globale</b>	: Inflation mondiale
<b>Pressions inflationnistes</b>	: Tendances importantes à la hausse du niveau des prix
<b>Détente des prix</b>	: Relâchement, baisse de l'inflation
<b>Projection</b>	Evolution attendue dans le futur d'indicateur
<b>Secteur primaire</b>	: Secteur de l'économie regroupant un certain nombre d'activités de production (agriculture, élevage, pêche, pisciculture, etc.)
<b>Secteur secondaire</b>	: Secteur de l'économie regroupant les branches d'activité de transformation industrielle (industries agro-alimentaires, industries textiles, etc.), les industries extractives (or et autres métaux précieux, etc.), les activités de construction (BTP), etc.
<b>Secteur tertiaire</b>	: Secteur de l'économie regroupant d'une part les services dits « marchands » (commerce formel et informel, transport, activités bancaires et assurances, postes et télécommunications, etc.), et d'autre part les services « non marchands » (services de l'administration publique, c'est-à-dire aux dépenses de fonctionnement, paiements des salaires, etc.)

## INTRODUCTION

Le budget de l'Etat, exercice 2022 a été adopté par la Loi n°042-2021/AN du 16 décembre 2021 portant Loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022. Promulguée par le décret n°2021-1352/PRES du 31 décembre 2021, ladite loi a été mise en exécution depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Dans le cadre du suivi de l'exécution des lois de finances, le Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective (MEFP) produit trimestriellement un rapport sur la situation d'exécution du budget et de la gestion de la trésorerie.

Le présent rapport fait la synthèse de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 au 31 mars tant en recettes qu'en dépenses.

Il comprend, outre l'analyse du contexte économique mondial, sous régional et national, la nouvelle configuration du budget à fin mars 2022, la situation de la mobilisation des recettes et de l'exécution des dépenses budgétaires, la situation d'exécution du plan de passation des marchés et du plan de déblocage des fonds, les principaux soldes et indicateurs de performance de la gestion budgétaire et les recommandations générales.

## I. CONTEXTE D'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022

Le budget de l'Etat, exercice 2022 s'exécute dans un environnement économique international marqué par la guerre russo-ukrainienne, la levée progressive des mesures de restrictions imposées par la pandémie de la COVID-19 conduisant à une reprise progressive des activités économiques.

Au niveau sous régional, l'environnement communautaire au sein de l'UEMOA est marqué par un raffermissement de la reprise de l'activité économique. Toutefois, ces perspectives demeurent encore fragiles et entourées de risques baissiers, en raison de fortes incertitudes liées à l'évolution de la crise sanitaire, à l'environnement sécuritaire dans l'Union, à l'orientation défavorable des cours du pétrole ainsi qu'à l'impact des tensions géopolitiques dans le monde notamment en Europe avec la crise Russo-Ukrainienne. Par ailleurs, on note également que le pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA reste suspendu.

Au plan national, l'exécution du budget se fait dans un contexte socio-économique marqué par un changement de régime politique avec l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) le 24 janvier 2022, et la mise en place d'une transition politique suite à l'adoption d'une charte et d'une feuille de route. On note aussi la persistance des attaques terroristes entraînant un déplacement interne de populations.

### 1.1. CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL, REGIONAL ET SOUS REGIONAL

**Au niveau mondial**<sup>1</sup>, le raffermissement de l'activité économique s'est poursuivi au quatrième trimestre 2021, nonobstant la persistance des contraintes sur l'offre et l'apparition du variant Omicron du coronavirus dont la propagation pourrait constituer un facteur pesant sur l'activité économique pour l'année 2022.

*La croissance de l'économie mondiale* ralentirait pour afficher un taux de croissance observé de 4,4% contre 5,9% en 2021. Ce ralentissement résulterait du fléchissement de l'activité économique dans la plupart des pays avancés, notamment aux Etats Unis et dans certains grands pays émergents dont la Chine. La croissance serait de 3,9% et de 4,8% respectivement dans les pays avancés ainsi que dans les pays émergents et pays en développement.

Toutefois, ces perspectives demeurent entourées de risques baissiers en liaison avec l'émergence de nouveaux variants du coronavirus, la persistance des perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales, la hausse des prix des produits de base ainsi que l'accentuation des tensions géopolitiques, notamment la crise Russo-Ukrainienne.

*Les pressions inflationnistes sur les prix à la consommation* devraient se poursuivre en raison des perturbations des chaînes d'approvisionnement et des prix élevés de l'énergie. En moyenne annuelle, la progression des prix s'accentuerait tant dans les économies avancées que dans les pays émergents et les pays en développement. En 2022, le taux d'inflation est projeté à 3,9% pour

---

<sup>1</sup> FMI : « Perspectives de l'économie mondiale (PEM), octobre 2021 et Mises à jour en janvier 2022.

les pays avancés et à 5,9% pour les pays émergents et pays en développement contre des taux respectifs de 3,1% et 5,7% en 2021.

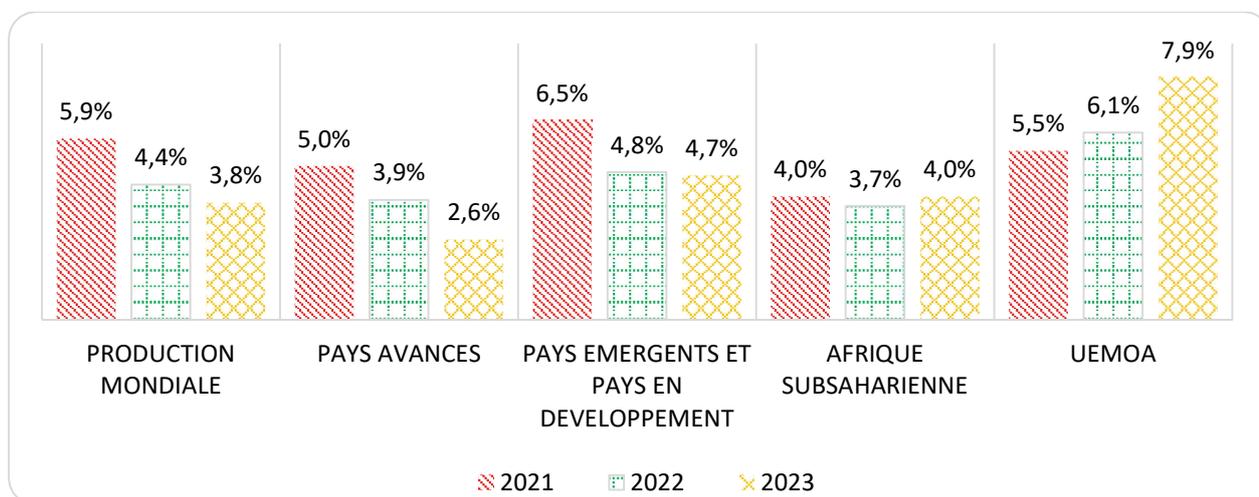
**En Afrique subsaharienne<sup>2</sup>**, le *taux de croissance économique* est projeté en repli à 3,7% en 2022 contre 4,0% en 2021. En particulier, pour l’Afrique du Sud, le Nigeria et le Ghana, il est aussi prévu des taux de croissance en repli respectivement de 1,9% et 2,7% en 2022 contre respectivement 5,3% et 3,1% en 2021, pour les deux premiers pays cités tandis qu’une accélération à 6,2% de la croissance est attendue pour le Ghana en 2022 après 5,4% en 2021.

Au *niveau des prix*, le taux d’inflation est attendu à 8,6% en 2022 contre 10,7% en 2021. En particulier au Nigeria, en Afrique du Sud et au Ghana, l’inflation ressortirait respectivement à 13,3%, 4,5% et 8,8% en 2022 contre respectivement 16,9%, 4,4% et 9,1% en 2021.

**Dans l’UEMOA<sup>3</sup>**, la croissance économique serait de 6,1% en 2022 contre une estimation de 5,5% en 2021. Toutefois, ces perspectives demeurent encore fragiles et entourées de risques baissiers, en raison de fortes incertitudes liées à l’évolution de la crise sanitaire, à l’environnement sécuritaire dans l’Union, à l’orientation défavorable des cours du pétrole ainsi qu’à l’impact des tensions géopolitiques dans le monde notamment en Europe avec la crise Russo-Ukrainienne.

Concernant les prix, le taux d’inflation en glissement annuel est projeté à 4,9% en 2022 contre une estimation de 3,6% en 2021, à raison essentiellement de la baisse de l’offre de produits alimentaires locaux, du renchérissement des produits alimentaires importés.

**Graphique 1:** Perspectives de croissance économique dans les grandes zones (en %)



Source : DGEP, à partir de la Mise à jour des Perspectives de l’économie mondiale du FMI, mars 2022

<sup>2</sup> FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2021 »

<sup>3</sup> FMI : « Perspectives économiques régionales Afrique Subsaharienne, octobre 2021 », Rapport sur la politique monétaire dans l’UEMOA, mars 2022.

**Sur le marché des changes**, le cours du dollar US par rapport au FCFA s'est situé à 595,3 FCFA en mars 2022, contre 578,4 FCFA en février, en appréciation de 2,9%. Comparativement au même mois de l'année 2021, le cours du dollar US s'est apprécié de 8,0%.

En moyenne, au cours du premier trimestre 2022, le cours du dollar US se situe à 584,5 FCFA contre 544,2 FCFA au même trimestre de l'année 2021, soit une appréciation de 7,4%.

Concernant **les cours des principales matières premières exportées**, le **cours de l'once d'or** s'est affiché à 1 947,4 dollars US en mars 2022, contre 1 857,7 dollars US un mois plus tôt, en progression de 4,8%. En glissement annuel, il est en hausse de 13,1%.

En moyenne trimestrielle, le cours s'est élevé à 1 873,8 dollars US au premier trimestre 2022, soit une hausse de 4,0% par rapport à celui de l'année 2021.

Quant au **cours du coton**, il a enregistré une hausse de 2,0% en mars 2022, se situant à 3 111,4 dollars US contre 3 051,4 dollars US en février. En comparaison avec mars 2021, il est en progression de 54,3% en mars 2022.

En moyenne, le cours ressort en hausse de 51,6% au premier trimestre de 2022 en s'affichant à 3 024,7 dollars US contre 1 994,7 dollars la même période un an plus tôt.

Pour ce qui est du **cours du baril de pétrole**, produit importé, il a enregistré une hausse de 17,4% en mars 2022, en variation mensuelle. En effet, il s'est affiché à 112,4 dollars US contre 95,8 dollars US un mois auparavant. En glissement annuel, le baril de pétrole est en hausse de 72,4%.

En moyenne, le cours du baril s'est établi à 97,9 dollars US au premier trimestre de 2022 contre 60,6 dollars US à la même période en 2021, en augmentation de 61,6%.

### 1.1.1. CONJONCTURE ECONOMIQUE NATIONALE

L'activité économique nationale en 2022 connaîtrait un maintien de son rythme de croissance dans la perspective d'une campagne agro-pastorale favorable. Toutefois, cette perspective reste soumise aux risques liés à l'évolution défavorable des cours des principales matières premières importées, notamment le pétrole et exportées. Par ailleurs, les difficultés de mobilisation des partenaires au développement pourraient affecter les perspectives de croissance.

Selon les dernières estimations<sup>4</sup> en date de mars 2022, l'activité économique enregistrerait une croissance de 6,7% en 2022 contre 6,9% en 2021. Le PIB nominal s'établirait à 11 695,1 milliards FCFA en 2022 contre 10 795,4 milliards FCFA en 2021. La croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs économiques.

Le secteur primaire connaîtrait une hausse de sa valeur ajoutée de 14,3% en 2022 après une contraction de 6,4% en 2021. Cette performance serait due principalement à la reprise des activités dans les sous-secteurs « agriculture de rente » (+39,8%), « agriculture vivrière » (+11,8%)

---

<sup>4</sup> Cadrage macroéconomique du Comité de Prévision et de Conjoncture (CPC), mars 2022.

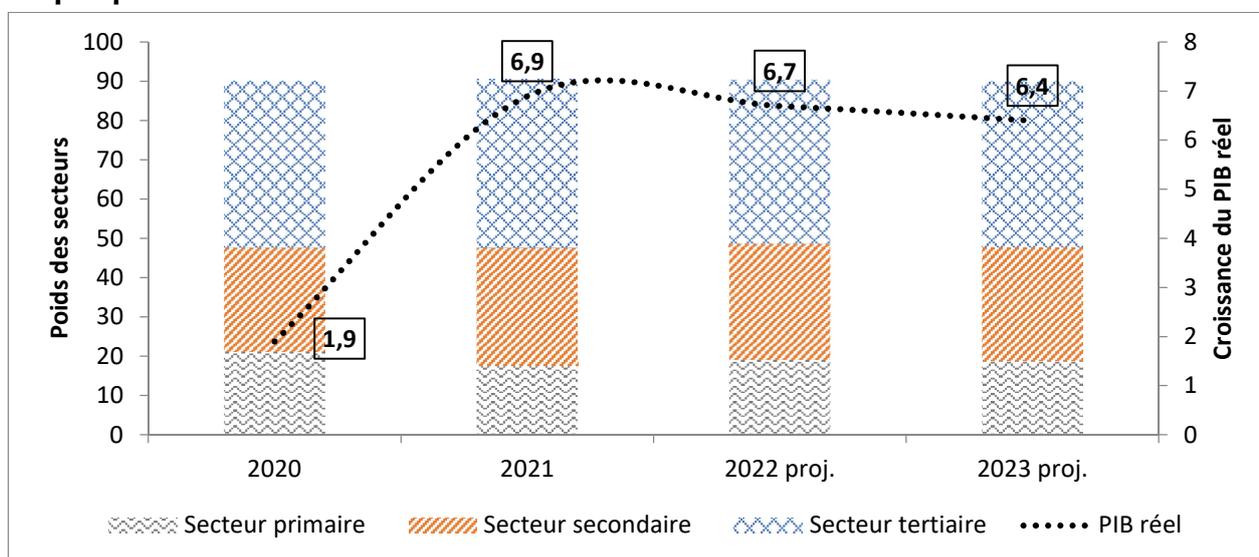
et « égrenage coton » (+5,8%). Le secteur primaire contribuerait à la formation du PIB à hauteur de 18,9% en 2022 contre 17,7% en 2021. Sa contribution à la croissance du PIB passerait de -1,3 point de pourcentage en 2021 à 2,5 points de pourcentage en 2022.

Le secteur secondaire enregistrerait une croissance de 4,1% de sa valeur ajoutée en 2022 contre 8,2% en 2021. Cette performance serait principalement impulsée par les « travaux de construction, d'installation et de finition » (+6,5%), l'« extraction d'or » (+1,9%) et la « production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau » (+12,5%). La part du secteur dans la formation du PIB se situerait à 28,7% en 2022 contre 30,4% en 2021. Quant à sa contribution à la croissance du PIB, elle ressortirait à 1,2 point de pourcentage en 2022 contre 2,4 points de pourcentage en 2021.

Le secteur tertiaire afficherait une progression de sa valeur ajoutée de 5,5% en 2022 contre 12,6% en 2021. Cette performance serait imputable principalement aux activités des sous-secteurs « commerce » (+8,2%), « activités immobilières » (+13,1%) et « activités financières et d'assurances » (+10,0%). La part du secteur dans la formation du PIB se situerait à 51,4% en 2022 contre 52,4% en 2021. La contribution à la croissance du PIB ressortirait à 3,0 points de pourcentage en 2022 contre 5,8 en 2021.

Du côté de l'inflation, à fin février 2022, l'inflation s'est située à 4,9% en moyenne annuelle contre 2,3% à la même période en 2021. Pour l'ensemble de l'année 2022, l'inflation en moyenne annuelle<sup>5</sup> ralentirait à 2,6% contre 3,9% en 2021, sous les hypothèses d'une bonne campagne agricole et de la poursuite des mesures gouvernementales de lutte contre la vie chère.

**Graphique 2 :** Taux de croissance du PIB réel et contributions des secteurs à la formation du PIB



**Source :** DGEP/CPC, cadrage macroéconomique, mars 2022

**Tableau 1 :** Croissance du PIB et des valeurs ajoutées sectorielles

<sup>5</sup> Moyenne des indices des 12 derniers mois comparée à celle des 12 derniers mois précédents

Rubrique	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Taux de croissance du PIB réel (%)</b>	<b>6,7</b>	<b>5,7</b>	<b>1,9</b>	<b>6,9</b>	<b>6,7</b>
Secteur primaire (%)	13,3	1,7	6,5	-6,4	14,3
Secteur secondaire (%)	2,8	2,3	5,8	8,2	4,1
Secteur tertiaire (%)	3,7	8,4	-2,7	12,5	5,5
Impôts et taxes nets sur les produits (%)	16,3	11,8	3,5	6,9	6,3
<b>PIB Nominal en milliards de FCFA</b>	<b>8 920,4</b>	<b>9 369,2</b>	<b>10 154,9</b>	<b>10 795,4</b>	<b>11 695,1</b>

Source : DGEP/CPC, cadrage macroéconomique, mars 2022

## 1.2. PRIORITES ET MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022

### 1.2.1. RAPPEL DES PRIORITES DU BUDGET 2022

Les orientations et choix stratégiques budgétaires pour l'élaboration du Budget de l'Etat, exercice 2022 se sont inscrits dans un contexte international et sous régional marqué par la reprise progressive de l'activité économique du fait du recul du niveau de la pandémie à corona virus suite aux efforts de vaccination des populations en cours à l'échelle de la planète.

Au niveau national, l'activité économique en 2021 enregistrerait une reprise de son rythme de croissance avec un taux de croissance du PIB réel qui ressortirait à **7,1%** contre **2,5%** en 2020, soit un gain de **4,6 points** de pourcentage.

Les priorités sur la période 2022-2024 ont été définies conformément aux axes stratégiques du nouveau PNDES qui prennent en compte les défis liés au contexte économique et social actuel. Ces axes prioritaires se déclinent comme suit :

- la consolidation de la résilience, la sécurité, la cohésion sociale et la paix ;
- l'approfondissement des réformes institutionnelles et la modernisation de l'Administration publique ;
- la consolidation du développement du capital humain durable et de la solidarité ;
- la dynamisation des secteurs porteurs pour l'économie et les emplois.

Toute fois, avec le changement de régime politique suite à l'avènement du Mouvement patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) le 24 janvier 2022, et la mise en place d'une transition politique après l'adoption d'une charte et d'une feuille de route, les priorités renvoient t-elles à la sécurisation des populations contre les attaques terroristes, la restauration de l'intégrité du territoire, le retour des Personnes déplacées internes dans leurs localités et la prise en charge sociale des victimes des attaques terroristes.

Pour faire face à ces priorités, les choix stratégiques budgétaires s'inscrivent dans la dynamique d'une amélioration significative de la mobilisation des ressources propres pour une plus grande couverture des charges du budget de l'Etat et d'une plus grande efficacité dans l'exécution des dépenses publiques.

### **1.2.2. RAPPEL DES MESURES POUR L'EXECUTION DU BUDGET 2022**

Elles s'inscrivaient dans le cadre d'une mobilisation optimale des ressources d'une part, et d'une plus grande efficacité dans l'exécution des dépenses d'autre part.

#### **A. En matière de recettes**

La mise en œuvre efficace des politiques passe d'abord par le financement du budget de l'Etat à travers une mobilisation optimale des ressources internes et externes. Dans ce sens, il est utile de donner des orientations assez claires et concises aux différents acteurs pour permettre d'atteindre véritablement les objectifs poursuivis.

**Au titre de l'amélioration de la mobilisation des ressources ordinaires**, le gouvernement poursuivra les efforts de modernisation des procédures entamées au niveau des régies de recettes afin d'optimiser le rendement de l'impôt. Ainsi, les téléprocédures seront progressivement élargies aux autres catégories de contribuables. Par ailleurs, les autres réformes visant à élargir de manière substantielle l'assiette fiscale notamment, la mise en place du Cadastre fiscal seront poursuivies.

**Au titre de l'amélioration de la mobilisation des ressources extraordinaires**, le gouvernement poursuivra la mobilisation desdites ressources avec un accent particulier sur les dons et prêts concessionnels. Pour ce qui est particulièrement des emprunts, l'accent sera mis sur le respect des ratios prudentiels en vue du respect de la soutenabilité des charges du budget de l'Etat à court et moyen termes. Les actions à ce niveau porteront entre autres sur :

- le recours au marché financier régional ainsi que l'exploitation des opportunités offertes par les institutions de développement en vue du financement des investissements ;
- le développement du Partenariat Public-Privé (PPP) qui vise à faire du secteur privé le moteur de la croissance pour le financement de certains investissements stratégiques et à fortes potentialités de croissance économique et sociale ;
- le développement de la coopération Sud-Sud dans le cadre de la capitalisation des meilleures pratiques des pays du sud.

En ce qui concerne particulièrement le décaissement des appuis budgétaires, les sectoriels veilleront à diligenter la mise en œuvre des mesures de réformes et autres engagements du Gouvernement afin d'éviter des pertes de ressources. Les ministres concernés devront suivre la mise en œuvre des différentes actions budgétisées. A cet effet, les ressources destinées à leur réalisation devraient être sécurisées. L'état de mise en œuvre de ces actions devrait être fait

chaque mois dans le cadre de l'élaboration du rapport mensuel sur l'exécution du budget, obligatoire pour tous les ministères et institutions.

## **B. En matière de dépenses**

La gestion budgétaire en matière d'exécution des dépenses sera toujours marquée par la poursuite des actions d'une part, de réforme du budget programme et d'autre part, de rationalisation des charges de fonctionnement en vue de dégager plus d'espace budgétaire pour financer les dépenses d'investissement.

Il faut rappeler aux différents acteurs, la nécessité de l'application stricte des règles en matière d'exécution de la dépense publique, notamment la programmation de l'exécution budgétaire à travers les outils habituels que sont le Plan de passation des marchés (PPM) et le Plan de déblocage des fonds (PDF).

En lien avec le contexte qui prévaut, les termes de la circulaire 2022-000143/MEFP/SG/DGB/DEB/SRB du 14 mars 2022 portant orientations pour l'exécution du budget de l'Etat et la gestion budgétaire et financière des sociétés à capitaux publics notamment la prudence et la sélectivité des dépenses devraient être observées par tous les acteurs.

- **Au titre de la poursuite des actions concourant à la gestion budgétaire axée sur les résultats**

Il s'agira de :

- la poursuite de l'adaptation du cadre organisationnel des départements ministériels à l'approche budget programme pour permettre l'opérationnalisation de tous les acteurs du budget programme ;
- la responsabilisation effective des Responsables de programmes pour le suivi de l'exécution des programmes budgétaires ;
- la définition des Budgets opérationnels de programme (BOP) et des Unités opérationnelles de programme (UOP) ainsi que la nomination de leurs responsables ;
- la tenue régulière du dialogue de gestion entre les acteurs de mise en œuvre des programmes pour garantir un suivi rapproché de l'exécution des programmes ;
- le renforcement des capacités des gestionnaires de crédits en procédure de déblocage des fonds pour faciliter leur proactivité dans la justification des dépenses ;
- la poursuite des cadres de concertation permanents entre tous les acteurs de la chaîne financière assortis de rapports. Cela permettra de mieux cerner les rôles et les responsabilités des acteurs.

Afin de conserver le caractère plus ou moins durable des politiques publiques à travers les programmes budgétaires, il serait souhaitable que les programmes opérationnels des ministères ayant fait l'objet de fusion soient gardés nonobstant la limitation du nombre à 07 au maximum. A cet effet, les orientations en matière de découpage des politiques publiques

en programmes budgétaires seront revues notamment en ce qui concerne le maximum possible de programmes budgétaires par département ministériel afin de prendre en compte cette exception en cas de fusion de départements ministériels. En rappel, les orientations sur les programmes budgétaires retenaient un maximum de sept (07) programmes par ministère, dix (10) au plus par programme budgétaire et quarante (40) activités au plus par action.

- **Au titre de l'exécution des dépenses**

Il est utile de rappeler aux différents acteurs, le respect des mesures ci-après :

- l'élaboration et le respect des outils de planification de l'exécution du budget notamment le Plan de Passation des Marchés (PPM) par les gestionnaires de crédits ;
- l'amélioration de l'accessibilité en ligne au quotidien des marchés publics pour permettre le suivi régulier des résultats approuvés par les Commissions d'Attribution des Marchés (CAM) et les autorités contractantes ;
- le respect des délais d'analyse des offres et de transmission des lettres d'invitation aux travaux des CAM ;
- l'obligation pour les ministères et institutions de prendre en charge en priorité les dépenses engagées non mandatées du budget N-1 sur le budget N pour éviter la constitution d'arriérés de dépenses qui seraient préjudiciable à toute l'économie nationale en général et au secteur privé en particulier ;
- l'optimisation de la gestion des salaires à travers :
  - ✓ la poursuite de l'extension des cellules ordonnancement des dépenses de personnel à l'ensemble des ministères et institutions en lien avec le schéma d'extension des cellules de la Paierie Générale ;
  - ✓ l'exécution des dépenses de personnel conformément à la structure des prévisions des différents éléments de rémunération et à l'esprit du budget programme ;
  - ✓ l'opérationnalisation du dispositif d'ordonnancement de régularisation de la solde mensuelle impliquant l'ensemble des acteurs (gestionnaire de crédits, contrôleur financier, cellule ordonnancement des dépenses de personnel, cellule Paierie Générale) ;
- l'obligation pour les Directeurs de l'administration des finances de produire chaque mois un rapport sur l'exécution financière et physique du budget adressé à l'ordonnateur principal des crédits, avec ampliation au Ministre chargé du budget ;
- l'obligation pour les Directeurs des marchés publics de produire chaque mois un rapport de mise en œuvre des plans de passation des marchés adressé à l'ordonnateur principal des crédits du ministère ou de l'institution, avec ampliation au Ministre chargé du budget ;

- la reconduction des rencontres périodiques entre le Ministère en charge des Finances et les ministères et institutions qui rencontrent des difficultés dans l'exécution de leurs crédits budgétaires en vue de les accompagner pour une meilleure exécution de leur budget ;
- la tenue entre les acteurs de la chaîne de la dépense et le ministère en charge des finances, de séances d'examen techniques de l'exécution des budgets sectoriels en prélude à la rédaction des rapports trimestriels sur l'exécution du budget et de la trésorerie de l'Etat.

- **Au titre de la rationalisation des charges courantes de l'administration**

Il s'agit de veiller à :

- la rationalisation de la gestion du patrimoine immobilier de l'Etat à travers la gestion optimale des baux administratifs et la prise en compte des orientations de la stratégie immobilière dans tous les projets de construction ;
- la certification des dépenses relatives aux immobilisations par les Comptables Matières avant leur paiement par le Trésor ;
- la rationalisation des missions tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays et des dépenses y relatives ;
- la poursuite de l'assainissement des consommations d'électricité, d'eau et de téléphone à travers la résiliation des compteurs et des lignes téléphoniques inactifs, l'ajustement des puissances d'abonnement d'électricité de l'administration publique ;
- l'optimisation de la gestion du Parc automobile de l'Etat.

- **Au titre de l'accompagnement du processus de décentralisation**

L'accompagnement du processus de décentralisation passe entre autres actions par le transfert de ressources aux Collectivités Territoriales (CT). La réussite de ce mécanisme commande :

- la mise en place d'un mécanisme opérationnel de suivi et d'évaluation de l'exécution physique et financière des ressources transférées ;
- l'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissements par chaque ministère transférant des ressources aux collectivités territoriales ;
- la poursuite des politiques de développement locales par la réalisation d'infrastructures structurantes et productives dans les communes rurales et urbaines ;
- la facilitation de l'accès aux services techniques déconcentrés de l'Etat à certaines communes en accélérant la dynamique de déconcentration en cours de ces services pour les rapprocher davantage des collectivités territoriales.

### 1.3. MISE EN ŒUVRE DES REFORMES BUDGETAIRES

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF), les réformes prévues concernent le cadre juridique et institutionnel, le volet budgétaire, la réforme du contrôle, la réforme comptable et le volet informatique. Un tableau synoptique de l'état de mise en œuvre de la réforme au 31 mars 2022 est présenté en synthèse.

Pour le compte du premier trimestre de l'année 2022, dans le contexte de la prudence observée dans l'expédition des affaires courantes, aucune activité prévue n'a pu être exécutée.

Pour le compte de l'exercice budgétaire 2022, les perspectives pour la mise en œuvre de la réforme concernent tous les volets :

- Pour le volet budgétaire, en matière d'élaboration et d'exécution du budget, il s'agira d'/de :
  - opérationnaliser les responsables de programme (décision politique, accompagnement des responsables de programme, définition de la cartographie des Budgets Opérationnels de Programme et des Unités Opérationnels de Programme et la nomination de leurs responsables) ;
  - poursuivre le perfectionnement des outils d'élaboration et d'exécution (Document de programmation pluriannuel des dépenses, Programme annuel de performance et Rapport annuel de performances) ;
  - poursuivre le renforcement des capacités des acteurs de la réforme budgétaire et comptable ;
  - mettre en œuvre la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur à travers une expérimentation de la tenue de cette comptabilité par les sectoriels ;
  - mettre en œuvre le contrôle de gestion à travers l'élaboration d'un document d'orientation sur le contrôle de gestion dans l'administration publique ;
  - élaborer le Document de répartition initiale des crédits et des Emplois (DRICE) ;
  - réaliser une revue des programmes budgétaires et des cadres de performance ;
  - faire un bilan technique de la mise en œuvre de la réforme budgétaire ;
  - renforcer les capacités des institutions pour leur basculement à la budgétisation sensible au genre et aux droits de l'enfant.
  -

En matière de mise en œuvre de la réforme budgétaire au niveau des opérateurs et des Collectivités territoriales, étendre l'approche budget programme aux Etablissements Publics de l'Etat (EPE). Pour cela, il faudra finaliser le guide méthodologique pour la préparation, l'exécution et le suivi-évaluation du budget programme des EPE et ses différents canevas et élaborer celui des collectivités territoriales.

- Pour le volet contrôle, il s'agira d'une part de poursuivre la mise en place du dispositif de contrôle interne et de gestion dans les ministères et institutions et d'autre part de mettre en place un plan d'engagement global des dépenses ;
- En ce qui concerne le volet comptable, en termes de perspectives pour l'année 2022, il s'agira de/d' :
  - entamer la réforme comptable au niveau des EPE et des collectivités territoriales ;
  - poursuivre le renforcement de capacités des acteurs sur la tenue de la comptabilité en droits constatés et patrimoniale ;
  - opérationnaliser les nouveaux postes comptables ;
  - élaborer et mettre en œuvre les outils nécessaires à l'implantation du contrôle interne comptable ;
  - intégrer progressivement les données des autres ministères et institutions pour disposer d'un bilan d'ouverture de l'Etat exhaustif et fiable ;
  - relire les textes pour prendre en compte la nouvelle vision en matière d'opérationnalisation des réseaux comptables ;
  - opérationnaliser la trésorerie ministérielle auprès de structures pilotes (auprès du MENAPLN) ;
  - nommer et former les acteurs des nouvelles structures à créer ;
  - adapter les systèmes d'information pour tenir compte des nouvelles structures à créer.
- Dans le domaine informatique, les activités à mener sont relatives à :
  - la mise à jour continue des besoins des utilisateurs ;
  - l'implémentation dans le système intégré de gestion administrative et salariale du personnel de l'Etat (SIGASPE) du principe des plafonds emplois ministériels et la mise en œuvre du contrôle modulé ;
  - l'implémentation dans le SI N@folo du principe des droits constatés et la comptabilité budgétaire de l'ordonnateur ;

- l'implémentation dans la Comptabilité Intégrée de l'Etat (CIE) de la mise en œuvre du contrôle modulé et de l'organisation comptable intégrant les comptables ministériels.
- Enfin, pour ce qui est du volet juridique et institutionnel il faut noter la nécessité d'adopter le décret portant organigramme-type des départements ministériels. L'adoption de cet décret devrait permettre d'avoir une approche harmonisée pour la mise en place de la chaîne managériale au sein des différents programmes budgétaires. **Cependant, le retard constaté dans l'adoption de ce décret impacte non seulement la pleine opérationnalisation de la déconcentration de l'ordonnancement mais également la stabilisation de la chaîne managériale des programmes budgétaires.**

#### 1.4. CONFIGURATION DU BUDGET DE L'ETAT, EXERCICE 2022 AU 31 MARS

Les grandes masses budgétaires se sont fixées en recettes à **2 349,11 milliards FCFA** (elles seraient de **2449,11 milliards de FCFA** si on prend en compte les recettes relatives au CAST "remboursement crédits TVA" d'un montant de **100 milliards de FCFA**) et en dépenses (crédit de paiement) à **2 919,15 milliards FCFA**.

A la faveur des mouvements de crédits opérés dans le cadre de la fongibilité asymétrique, la nouvelle configuration du budget au 31 mars 2022 au titre des crédits de paiement se présente par nature de dépenses comme suit :

- les dépenses d'acquisitions de biens et services ressortent à **215,37 milliards de FCFA** contre 207,40 milliards FCFA dans la loi de finances initiale (LFI) ;
- les dépenses de transferts courants passent à **488,97 milliards de FCFA** contre 497,06 milliards de FCFA dans la LFI;
- les dépenses d'investissement exécutées sur ressources propres affichent un montant de **649,81 milliards de FCFA** contre 649,69 milliards de FCFA dans la LFI.

Les autres natures de dépenses n'ont pas connu d'évolution depuis l'adoption de la LFI.

Le tableau récapitulatif des ajustements de crédits opérés au 31 mars de de l'exercice budgétaire 2022 fait l'objet de **l'annexe 1**.

## II. SITUATION DE MOBILISATION DES RECETTES BUDGETAIRES

Les prévisions de recettes, au titre de la loi de finances initiale pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 se chiffrent à **2449,11 milliards F CFA**, dont **2110,04 milliards F CFA** et **339,07 milliards F CFA** respectivement pour les recettes ordinaires et les ressources extraordinaires. Les prévisions des recettes ordinaires représentent **86,16%** des prévisions totales contre **13,84%** au titre des recettes extraordinaires. Ces prévisions de recettes prennent en compte les **100 milliards FCFA** destinés à alimenter le compte d'affectation spécial « remboursement crédits TVA ».

En matière de remboursement du crédit TVA, la loi n°039-2018/AN du 13 novembre 2018 portant loi de finances rectificative de la loi de finances pour l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2018 a institué un compte d'affectation spécial du trésor intitulé « remboursement crédits TVA ». Des diligences sont prises pour l'opérationnalisation dudit compte. À cet effet, l'arrêté N°2019-128/MINEFID/SG/DGI du 05/04/2019 qui fixe les modalités d'alimentation dudit compte a été adopté. Il prévoit que les ressources du compte soient alimentées par :

- **20% de la TVA recouvrée par les recettes de la DGI ;**
- **l'entièreté de la TVA perçue par la DGD lors de la mise à la consommation des marchandises importées par les sociétés minières, leurs sous-traitants ainsi que les entreprises exportatrices.**

La mobilisation des recettes budgétaires se chiffre à **497,79 milliards F CFA** au 31 mars 2022, soit un taux de recouvrement de **20,33%** correspondant à une baisse de **2,62** points de pourcentage par rapport à 2021 à la même période. Les recettes ordinaires représentent **98,77%** du montant des recouvrements réalisés. Les décaissements au titre des recettes extraordinaires connaissent une baisse de **57,03 milliards F CFA**. Cette baisse pourrait s'expliquer par le niveau de décaissement nul des dons programmes.

Le tableau ci-après fait ressortir le niveau de réalisation des recettes inscrites au titre du budget de l'Etat, exercice 2022 à fin mars.

**Tableau 2 : Etat des recouvrements des recettes par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**

Nature de recettes	2021						2022						Variations 2021-2022	
	Prévisions annuelles LFI	Prévisions du 1 <sup>er</sup> trimestre LFI	Recouvrements au 31 mars		Recouvrements du 1 <sup>er</sup> trimestre		Prévisions annuelles LFI	Prévisions à fin mars LFI	Recouvrements au 31 mars			Perspective de recouvrement cumulé du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre	Absolue	Relative
			Montant	Taux (%)	Montant	Taux trimestriel (%)			Montant	Taux LFI (%)	Taux à fin mars (%)			
	a	b	c	d=c/a	e	f=e/b	g	h	i	j=i/g	k=i/h	l	m=i-c	n=m/c
<b>RECETTES ORDINAIRES</b>	1 849,518	441,93	433,28	23,43	433,28	98,04	2 110,04	478,91	491,66	23,30	102,66	1 624,06	58,38	13,47
Vente de produits et services	-	-	-	0,00	-	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	1 634,55	391,06	384,40	23,52	384,40	98,30	1 862,40	438,91	453,20	24,33	103,26	1 417,03	68,80	17,90
Recettes non fiscales	214,97	50,87	48,88	22,74	48,88	96,09	247,64	39,99	38,46	15,53	96,16	207,03	-10,42	-21,32
Produits financiers	-	-	-	0,00	-	0,00	0,00	0,00	-	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>RECETTES EXTRAORDINAIRES</b>	314,47	17,30	63,15	20,08	63,15	365,03	339,07	0,00	6,12	1,81	0,00	332,95	-57,03	-90,30
Dons programmes	93,38	17,30	17,30	18,53	17,30	100,00	117,40	-	0,00	0,00	0,00	117,40	-17,30	-100,00
Dons projets	221,09		45,85	20,74	45,85	0,00	221,67		6,12	2,76	0,00	215,55	-39,73	-86,64
<b>TOTAL</b>	2 163,98	459,23	496,43	22,94	496,43	108,10	2 449,11	478,907	497,79	20,33	103,94	1 957,008	1,36	0,27

Source : DGB

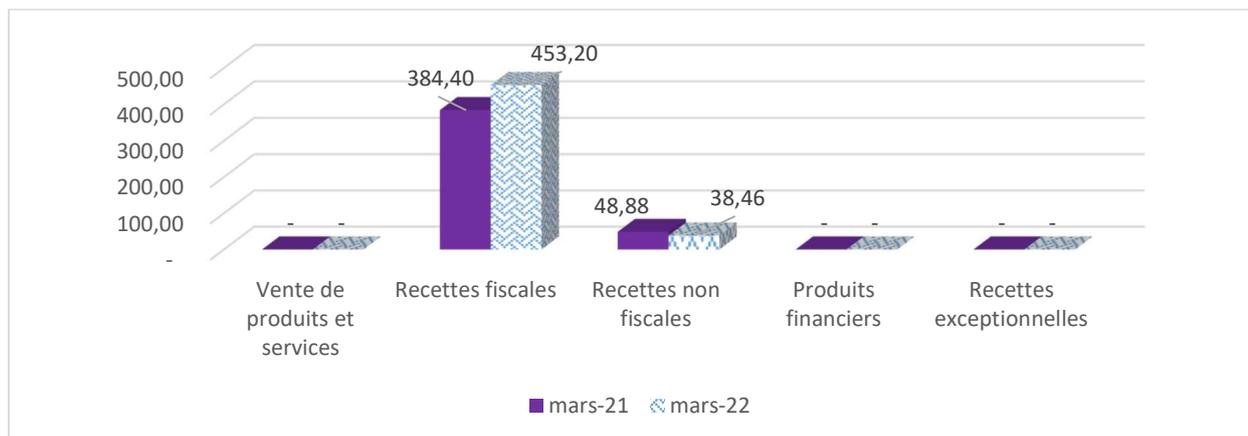
## 2.1 ANALYSE DE LA SITUATION DE RECOUVREMENT DES RECETTES ORDINAIRES

Les prévisions annuelles de recettes ordinaires se chiffrent à **2110,04 milliards FCFA** dont **1862,40 milliards FCFA** au titre des recettes fiscales et **247,64 milliards FCFA** au titre des recettes non fiscales. S'agissant des objectifs de recouvrement trimestriels desdites recettes, ils sont fixés à **478,91 milliards FCFA**, composés de recettes fiscales à hauteur de **438,91 milliards FCFA** et de recettes non fiscales de **39,99 milliards FCFA**.

Au 31 mars 2022, le recouvrement des recettes ordinaires se chiffre à **491,66 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution annuel et trimestriel respectifs de **23,30%** et **102,66%**.

Par rapport aux recouvrements de 2021 à la même période qui étaient de **433,28 milliards FCFA**, les recettes ordinaires sont en hausse de **58,38 milliards FCFA (+13,47%)** essentiellement portées par les recettes fiscales (**+68,80 milliards FCFA**).

**Graphique 3 : Recouvrements des recettes ordinaires à fin mars 2021 et 2022 par nature.**



**Source :** DGB

L'analyse de la situation des recettes ordinaires à fin mars 2022 est faite par nature de recettes et par structure de recouvrement. Elle porte sur les ventes des produits et services, les recettes fiscales et les recettes non fiscales.

### **2.1.1. ANALYSE DE LA SITUATION DE RECOUVREMENT PAR NATURE DE RECETTES ORDINAIRES**

#### ***LES VENTES DES PRODUITS ET SERVICES***

Il n'y a pas eu de prévisions au titre de la LFI concernant cette nature de recette, les recouvrements effectués ont donc été enregistrés au niveau des recettes non fiscales.

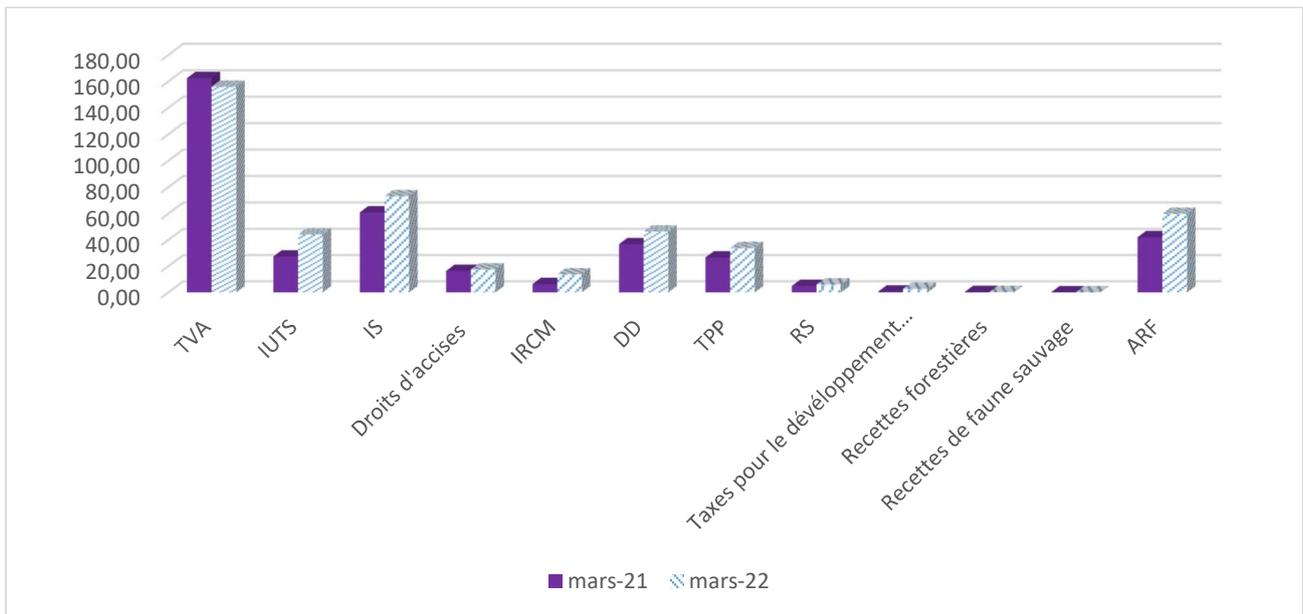
#### ***LES RECETTES FISCALES***

Au 31 mars 2022, il a été recouvré **453,20 milliards FCFA** sur des prévisions annuelle et trimestrielle respectives de **1862,40 milliards FCFA** et de **438,91 milliards FCFA**, soit des taux d'exécution annuel et trimestriel respectifs de **24,33 %** et de **103,26%**.

Comparé à la même période en 2021, avec un niveau de réalisation de **384,40 milliards FCFA**, il ressort une progression de **17,90 %** correspondant à un accroissement de **68,80 milliards FCFA**.

Le niveau de recouvrement des recettes fiscales est principalement porté par la Taxe sur la Valeur Ajoutée (**155,91 milliards FCFA** soit **34,40 %**), par l'Impôt sur les Sociétés (**73,31 milliards** soit **16,18%**) et par les Droits de Douanes (**46,34 milliards FCFA**, soit **10,22%**). Le graphique suivant montre le niveau de recouvrement des principales recettes fiscales à fin mars 2021 et 2022.

**Graphique 4 : recouvrements de quelques impôts et taxes leaders à fin mars 2021 et 2022.**



Source : DGB

### ▣ Les impôts et taxes intérieurs sur les biens et services

Cette catégorie de recettes fiscales est essentiellement composée de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et de la taxe sur les produits pétroliers (TPP).

- **La Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)**

La prévision de la taxe sur la valeur ajoutée au titre du budget 2022 s'élève à **705,09 milliards FCFA** dont **382,75 milliards FCFA** à l'importation et **322,34 milliards FCFA** à l'intérieur.

À la date du 31 mars 2022, le montant total recouvré par l'ensemble des régies est de **155,91 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **22,11%**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **179,30 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **86,96%**.

Une analyse comparative entre les niveaux de recouvrement à fin mars entre 2021 et 2022 fait ressortir une baisse de l'ordre de **4,02%** correspondant à une valeur absolue de **6,54 milliards FCFA**. Cette regression est consécutive à l'institution de la Taxe sur les Activités Financières (TAF). Il s'agit d'un nouvel impôt qui remplace la TVA sur les activités financières et bancaires.

En outre, la regression constatée de la TVA est justifiée par le contexte national.

- **La Taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication (TS/ET)**

La prévision de la taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication au titre du budget 2022 s'élève à **8,83 milliards FCFA**.

À la date du 31 mars 2022, le montant total recouvré par la DGI est de **2,21 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 24,99%. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **2,16 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de 102,27%.

Une analyse comparative entre les niveaux de recouvrement à fin mars entre 2021 et 2022 fait ressortir une légère hausse de **0,01 milliard FCFA**, soit une progression de 0,35%.

- ***Taxe sur les produits pétroliers (TPP)***

Sur une prévision de **123,22 milliards FCFA**, la taxe sur les produits pétroliers (TPP) a été recouvrée à hauteur de **33,74 milliards FCFA**, soit un taux de réalisation de **27,38%**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **32,94 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **102,42%**.

Comparativement à la même période de l'année 2021 où le recouvrement était de **26,57 milliards FCFA**, il est observé une hausse de **27,00 %** correspondant à un montant de **7,17 milliards F CFA**.

- **Les impôts sur les revenus et bénéfices**

L'analyse portera sur quelques impôts tels que l'impôt sur les sociétés (IS), l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA), l'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC), l'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS) et l'impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM).

- ***L'impôt sur les sociétés (IS)***

Sur une prévision annuelle de **307,83 milliards FCFA**, le montant recouvré de l'IS se chiffre à **73,31 milliards F CFA** au 31 mars 2022, soit un taux d'exécution de **23,82 %**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **63,57 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de 115,33%.

Le recouvrement de l'IS est en hausse de **20,39%** en valeur relative, soit de **12,42 milliards FCFA** en valeur absolue, comparativement à son niveau du 31 mars 2021. En effet, à fin mars 2021, le recouvrement de l'IS s'était établi à **60,90 milliards FCFA**. Cette progression et ce fort niveau de réalisation s'expliquent essentiellement par des actions de recouvrement menées dans le cadre de l'apurement des arriérés fiscaux.

- ***L'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux et agricoles (IBICA)***

Les prévisions liées à cet impôt sont évaluées à **36,90 milliards FCFA** et les recouvrements y relatifs sont de l'ordre de **9,93 milliards FCFA** au 31 mars 2022 ; soit un taux d'exécution de **26,91%**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **8,04 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **123,51%**.

Comparé aux réalisations de 2021 à la même période qui étaient de **8,99 milliards FCFA**, il en découle un taux de progression de **10,45%** qui est justifié tout comme en matière d'IS par les actions de recouvrement menées dans le cadre de l'apurement des arriérés fiscaux.

- ***L'impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (IBNC)***

Sur une prévision de **14,69 milliards FCFA**, l'IBNC a été recouvré à hauteur de **3,77 milliards FCFA** au premier trimestre 2022 ; ce qui correspond à un taux d'exécution de **25,69%**. Par rapport aux prévisions trimestrielles qui s'élèvent à **4,71 milliards FCFA**, le taux de réalisation est de **80,09%**. Aussi, par comparaison aux réalisations à la même période en 2021 qui étaient de **4,07 milliards FCFA**, on note une regression du niveau de recouvrement de **7,22%** équivalent à une baisse en valeur absolue de **0,29 milliard FCFA**. Cette regression est principalement due à la situation nationale.

- ***L'impôt unique sur les traitements et salaires (IUTS)***

Prévu à hauteur de **143,93 milliards FCFA** pour l'année 2022, le recouvrement de l'IUTS s'élève à **43,90 milliards FCFA** à fin mars, soit un taux d'exécution de **30,50 %**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **32,55 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **134,86%**. Comparativement à la même période en 2021, le niveau de recouvrement de l'IUTS est en hausse de **16,55 milliards FCFA** en valeur absolue correspondant à un taux de progression de l'ordre de **60,52%**. En effet, au 31 mars 2021, il avait été recouvré **27,35 milliards FCFA** au titre de l'IUTS.

- ***Impôt sur les revenus des capitaux mobiliers (IRCM)***

Pour l'exercice budgétaire 2022, il est prévu un montant de **54,12 milliards FCFA** au titre de l'IRCM. Sur la période de janvier à mars, la DGI a recouvré **13,70 milliards FCFA** qui représentent **25,31 %** de l'objectif annuel sur ces droits.

Par rapport aux prévisions trimestrielles de **6,21 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **220,74%** Comparativement à fin mars 2021 où le recouvrement était de **6,35 milliards FCFA**, le niveau de recouvrement de l'IRCM au 31 mars 2022 a augmenté de **7,34 milliards FCFA** correspondant à un taux de progression de **115,59 %**.

Pour cet impôt, le fort taux de réalisation est dû aux effets induits des actions de poursuites menées sur les arriérés fiscaux des contribuables y assujettis.

- **Les droits d'enregistrement et de timbre**

Les autres droits d'enregistrement (ADE) sont concernés par cette analyse. Sur une prévision annuelle de **47,59 milliards FCFA** en 2022, les recettes réalisées au 31 mars au titre desdits droits sont de l'ordre de **6,39 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **13,42%**. Comparativement à fin mars 2021 où le recouvrement était de **7,02 milliards FCFA**, le niveau de recouvrement des ADE au 31 mars a baissé en 2022 de **0,63 milliard FCFA** correspondant à un taux de regression de **8,98%**.

#### □ Droits et taxes à l'importation et à l'exportation

Cette rubrique est composée pour l'essentiel des Droits de douanes, de la redevance statistique et des droits d'accises.

- **Les droits de douane**

Le recouvrement des droits de douane est passé de **36,73 milliards FCFA** à **46,34 milliards FCFA** respectivement à fin mars 2021 et 2022, soit une augmentation de **26,19%**.

Par rapport à la prévision annuelle qui s'élève à **186,86 milliards FCFA**, le taux d'exécution s'établit à **24,80 %** à fin mars. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **42,19 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **109,85 %**.

- **La redevance statistique**

Le niveau de recouvrement de la redevance statistique est en hausse de **1,18 milliard FCFA**. En effet, le recouvrement de ladite taxe est passé de **4,87 milliards FCFA** au 31 mars 2021 à **6,04 milliards FCFA** au 31 mars 2022. Relativement à la prévision de 2022 qui se chiffre à **25,03 milliards FCFA**, le taux d'exécution se situe à **24,14 %**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **6,00 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **100,73 %** ;

- **Les droits d'accises**

Les droits d'accises regroupent la taxe sur les boissons (TSB), la taxe sur les tabacs (TST), la taxe sur les produits de parfumerie et de cosmétique, la taxe sur la cola et la taxe sur les café et thé perçus en régime intérieur et de porte. Le recouvrement desdits droits s'est établi à **17,41 milliards FCFA** au 31 mars 2022, contre **16,35 milliards FCFA** à la même période en 2021, soit une hausse de **1,06 milliard FCFA (+6,47%)**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **17,69 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **98,44%**.

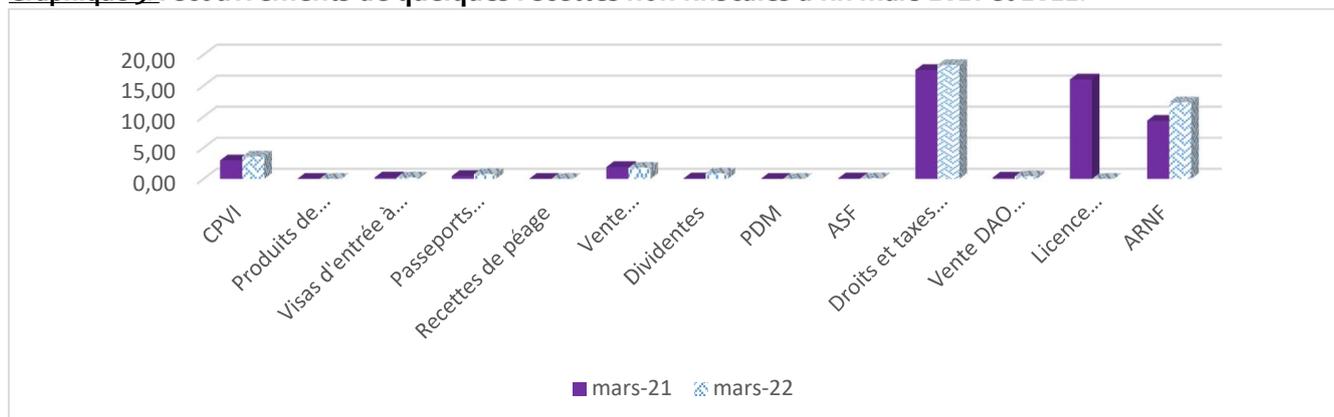
#### **LES RECETTES NON FISCALES**

Les prévisions de recettes non fiscales ont enregistré globalement une hausse de **15,20%** passant de **214,97 milliards FCFA** en 2021 à **247,64 milliards FCFA** en 2022. A fin mars, il a été mobilisé **38,46 milliards FCFA**, soit un taux de recouvrement se situant à **15,53%**. Par rapport aux prévisions trimestrielles de **39,99 milliards FCFA**, le taux de recouvrement est de **96,16%**. En 2021, à la même

période, le montant recouvré était de **48,88 milliards FCFA**, soit une variation en valeur absolue entre les deux (02) périodes de **10,42 milliards FCFA**.

Le graphique suivant montre le niveau de recouvrement des principales recettes non fiscales.

**Graphique 5: recouvrements de quelques recettes non fiscales à fin mars 2021 et 2022.**



**Source : DGB**

### ***LES PRODUITS FINANCIERS***

Il n'y a pas eu de prévisions au titre de la LFI concernant cette nature de recette, les recouvrements effectués ont donc été enregistrés au niveau des recettes non fiscales.

### ***LES RECETTES EXCEPTIONNELLES***

Elles regroupent essentiellement les cessions d'actions de l'Etat.

Il n'ya pas eu de prévisions au titre de la LFI concernant cette nature de recettes.

## **2.1.2. ANALYSE PAR STRUCTURE DE RECOUVREMENT**

Les structures chargées du recouvrement des recettes ordinaires sont la Direction Générale des Impôts (DGI), la Direction Générale des Douanes (DGD) et la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP).

L'analyse est faite sur la base des prévisions de la Loi de finances Initiale (LFI) d'un montant total de **2110,04 milliards FCFA**.

### ***LA DIRECTION GENERALE DES IMPOTS***

Au titre de l'exercice budgétaire 2022 et sur la base de la Loi de finances Initiale (LFI), la Direction Générale des Impôts (DGI) s'est vue assigner un objectif de recouvrement de **1 105,04 milliards FCFA** au profit du budget de l'État.

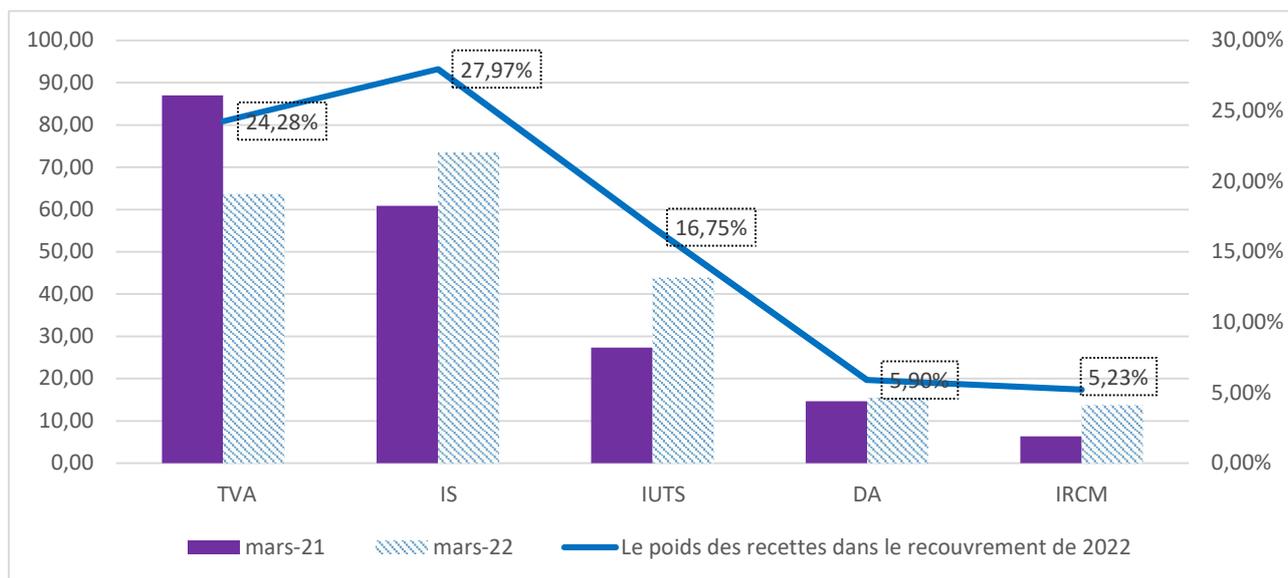
Cet objectif, qui est constitué essentiellement de recettes fiscales, connaît une hausse de **160,83 milliards FCFA (+17,03%)** par rapport aux prévisions LFI de 2021 qui étaient de **944,21 milliards FCFA**.

Au 31 mars 2022, les réalisations de l'ensemble des unités de recouvrement de la DGI pour le compte du budget de l'État se chiffrent à **262,09 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **23,72 %**. Par rapport à l'objectif trimestriel de recouvrement assigné à la DGI qui était de **256,41 milliards de francs CFA**, il ressort un taux de recouvrement trimestriel de **102,22%**. Il en découle alors un dépassement s'élevant à **5,68 milliards FCFA**. Ce dépassement est expliqué par les performances enregistrées au niveau des impôts leaders tels que l'IUTS (**134,86%**) ; l'IS (**115,33%**) ; l'IBICA (**123,47**) et l'IRCM (**220,74%**).

A la même période en 2021, les unités de recouvrement de la DGI avaient mobilisé **231,79 milliards FCFA** au profit du budget de l'État. Une analyse comparative à fin mars fait ressortir une nette progression du niveau des recettes mobilisées en 2022 d'une valeur absolue de **30,30 milliards F CFA**, correspondant à un taux de progression de **13,07%**.

Le graphique suivant montre que les impôts leaders de la DGI sont la TVA, l'IS, l'IRCM, les Droits d'Accise et l'IUTS avec des poids relatifs respectifs de **24,28%**, **27,97%**, **5,23%**, **5,90%** et **16,75%** dans les réalisations totales.

**Graphique 6: les recouvrements de quelques impôts et taxes -leaders à fin mars 2021 et 2022.**



Source : DGB

Quant aux mesures fiscales nouvelles, elles contribuent à la sécurisation de l'assiette fiscale et l'amélioration du recouvrement mais n'engendrent pas un impact financier distinct. Il faut noter

que dans l'élan de leur mise en œuvre des outils tels que les imprimés et la note d'orientation sont en élaboration. En rappel, ces mesures portent essentiellement sur :

- la sécurisation de l'assiette fiscale telles que l'institution d'une obligation de tenue d'un registre de déclaration de l'identité des bénéficiaires effectifs, l'institution d'une obligation pour le syndic liquidateur de conserver les pièces comptables de la société liquidée et le renforcement du dispositif de contrôle des prix de transfert,
- le renforcement de l'action en recouvrement à travers l'élargissement du champ des personnes devant exiger la production de l'attestation de situation fiscale,
- le renforcement des droits et pouvoirs de l'administration fiscale,
- le réaménagement de la base d'imposition et des obligations déclaratives des redevables de la contribution foncière.

S'agissant des perspectives d'actions pour améliorer le niveau des recettes du budget de l'Etat exercice 2022, elles sont orientées vers la poursuite et le renforcement des actions entamées depuis l'année 2021 et le suivi des mesures fiscales nouvelles. De façon résumée, les mesures phares consisteront essentiellement à l'intensification des actions de recouvrement, de contrôle et de lutte contre le faux, la fraude et l'évasion fiscale. Plus spécifiquement, la DGI va poursuivre les actions suivantes :

- la digitalisation des services de la DGI à travers la mise en œuvre progressive des télé procédures fiscales (télé déclarations et les télépaiements) dans toutes les unités de recouvrement. Ces instruments de déclarations et de paiements sont rendus obligatoires pour les contribuables des grandes et des moyennes entreprises ;
- l'accélération de l'identification et de la localisation des contribuables ainsi que la mise à jour dans le logiciel IFU;
- l'intensification des contrôles ponctuels permettant non seulement des gains de recettes à court terme mais aussi l'amélioration dans la qualité des déclarations fiscales ;
- le renforcement des actions de sensibilisation sur le civisme fiscal ;
- l'amélioration de l'image de la DGI par la qualité du service rendu aux usagers ;
- l'intensification des actions de formation des contribuables dans l'utilisation des télé procédures fiscales ;
- l'intensification des actions de recouvrement forcé sur le reste de l'année ;
- le suivi régulier des obligations déclaratives et de paiements ;

- la poursuite des actions de formation et de sensibilisation des contribuables relevant des moyennes entreprises au respect de l'obligation de télépaiement de leurs impôts et taxes ;
- la poursuite des travaux d'analyse et d'apurement des arriérés fiscaux pour un meilleur ciblage des actions de recouvrement ;
- l'information et la sensibilisation des contribuables en partenariat avec la chambre de commerce et de l'industrie du Burkina sur la généralisation de la facture normalisée à tous les contribuables exceptés ceux dispensés par l'article 566 du CGI ;
- la finalisation et la disponibilisation des outils de mise en œuvre des mesures fiscales nouvelles.

## **B. LA DIRECTION GENERALE DES DOUANES**

L'objectif annuel de recouvrement assigné à la Direction Générale des Douanes (DGD) au titre de l'année 2022 s'élève à **772,49 milliards F CFA** selon la loi de finances initiale (LFI).

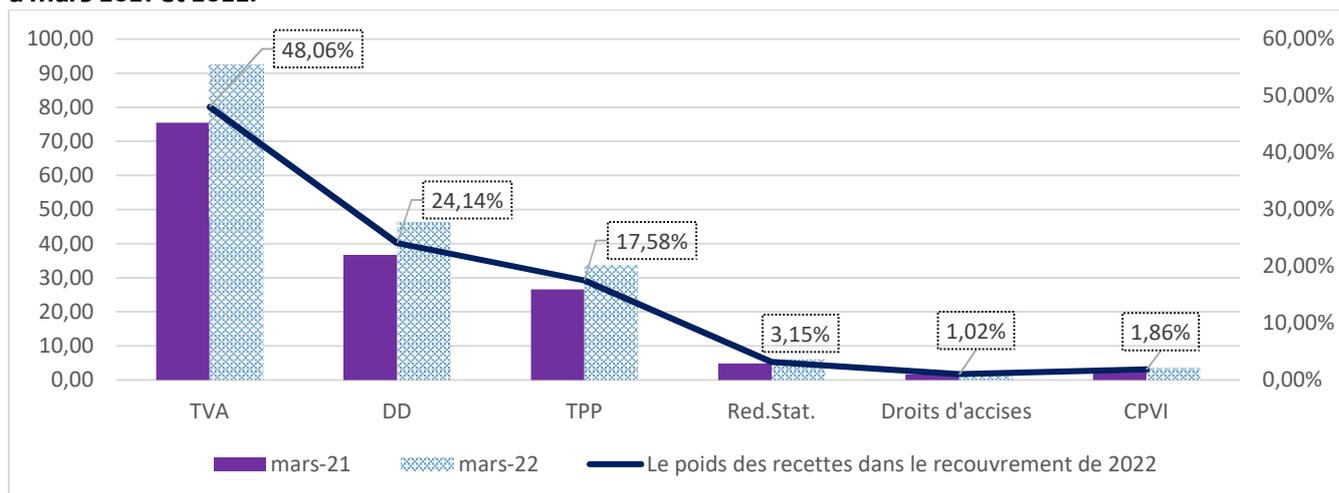
Au 31 mars 2022, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffrent à **191,98 milliards F CFA**, soit un taux d'exécution de **24,85%**. Ces réalisations, qui représentent **39,05%** des recouvrements cumulés de recettes ordinaires au 31 mars 2022, se décomposent comme suit :

- ✓ **188,32 milliards F CFA** au titre des recettes fiscales ;
- ✓ **3,66 milliards F CFA** au titre des recettes non fiscales.

A la même période de l'année 2021, les réalisations de la DGD étaient de **154,94 milliards F CFA**. Il ressort de l'analyse comparative du niveau de réalisations entre fin mars 2021 et fin mars 2022, une augmentation de **37,03 milliards F CFA** soit un taux de progression de **23,90%**.

Au titre du premier trimestre 2022, l'objectif de recouvrement assigné à la DGD s'élève à **185,38 milliards F CFA**. L'analyse comparative entre les prévisions et les réalisations fait ressortir un taux de réalisation trimestriel de **103,56%**, soit un gain de **6,60 milliards F CFA**.

**Graphique 7: les recouvrements de quelques droits et taxes leaders de la Direction Générale des Douanes à mars 2021 et 2022.**



Source : DGB

Pour relever le défi de la mobilisation des recettes de l'ordre de **772,49 milliards F CFA** qui lui est assigné pour l'année 2022, la DGD s'engage à poursuivre le processus de modernisation de ses services et les réformes institutionnelles visant à accroître ses capacités de mobilisation des recettes. Dans ce sens, un certain nombre d'actions sont en cours ou à venir . Ce sont :

- l'interfaçage entre SYLVIE et SYDONIA pour permettre aux vérificateurs d'avoir accès aux documents du commerce extérieur produits par SYLVIE et lutter contre la falsification des documents servant de base de dédouanement ;
- le renforcement des interconnexions des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux du Togo, de la Côte d'Ivoire et du Niger ;
- l'élargissement des codes de spécifications tarifaires des produits à risque contrôlés dans SYDONIA et suivis par l'équipe de contrôle de la valeur pour lutter contre les fausses déclarations d'espèces, de valeur et de quantité des vingt (20) produits sensibles à la fraude;
- l'extension de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina avec ceux de la Côte d'Ivoire au transport ferroviaire ;
- la poursuite de l'interconnexion des systèmes informatiques douaniers du Burkina Faso avec les pays voisins (Benin, Mali et Ghana);
- l'implémentation d'un module de gestion des exonérations permettant de réduire les délais de traitement des dossiers en exonérations et de contrôler les quantités et les natures des marchandises exonérées dans les cas d'arrivages partiels ;

- l'informatisation de la gestion des Laissez-passer des véhicules étrangers pour un meilleur suivi des véhicules immatriculés à l'étranger, une réduction de la fraude sur l'importation et la circulation des véhicules étrangers et un suivi de la traçabilité des véhicules suspects dans le cadre de la lutte contre l'insécurité;
- le renforcement des capacités des vérificateurs en matière de classement tarifaire ;
- l'intensification des contrôles après dédouanement notamment le suivi des régimes économiques et des bénéficiaires des mesures de facilitation;
- l'informatisation de la gestion des recettes de tous les offices non connectés au SYDONIA;
- la relecture du code national des douanes ;
- le paiement des droits et taxes de douane par un procédé électronique (télépaiement : paiement par les réseaux de la téléphonie mobile, paiement à distance par virement bancaire, paiement par carte bancaire) ;
- la mise en place d'un statut d'opérateur économique agréé (OEA). Le statut d'OEA offrira à terme des avantages aux opérateurs économiques fiables d'un point de vue du respect des normes douanières mais aussi sécuritaires;
- la mise en place de l'Observatoire pour la célérité des opérations douanières (OCOD);
- la transformation du bureau de Bittou en Brigade mobile pour une meilleure couverture de la surveillance de la frontière Togo-Ghana dans la Région du Centre-Est ;
- la transformation du bureau secondaire de Kanyiré Sangabouli en bureau principal de 2ème catégorie ouvert au transit ;
- le renforcement de la lutte contre la fraude à travers l'utilisation du nouvel outil d'analyse du risque « SYGICOD » et le redéploiement du personnel ;
- Des réformes institutionnelles en érigeant des bureaux frontières (Dakola, Cinkansé, Ouessa et Niangoloko) en bureaux de pleine compétence.

### ***C. LA DIRECTION GENERALE DU TRESOR ET DE LA COMPTABILITE PUBLIQUE***

Au titre de l'exercice budgétaire 2022, l'objectif annuel de recouvrement de recettes assigné à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique (DGTCP) sur la base de la Loi de finances initiale (LFI), est de **232,51 milliards FCFA**. Cet objectif, qui est constitué essentiellement de recettes non fiscales (**98,22%**), connaît une hausse de **14,51%** correspondant à **29,47 milliards FCFA** en terme nominale comparativement à la prévision initiale de 2021.

Sur des objectifs de recouvrement de **37,12 milliards FCFA** au 31 mars 2022, les réalisations cumulées à la même période se chiffrent à **37,59 milliards FCFA**, faisant ressortir un taux d'exécution de **101,29%**. Au premier trimestre 2021, sur des objectifs de recouvrement de **48,23 milliards FCFA**, les réalisations cumulées se sont établies à **46,55 milliards FCFA**, soit un taux de recouvrement de **96,52%**.

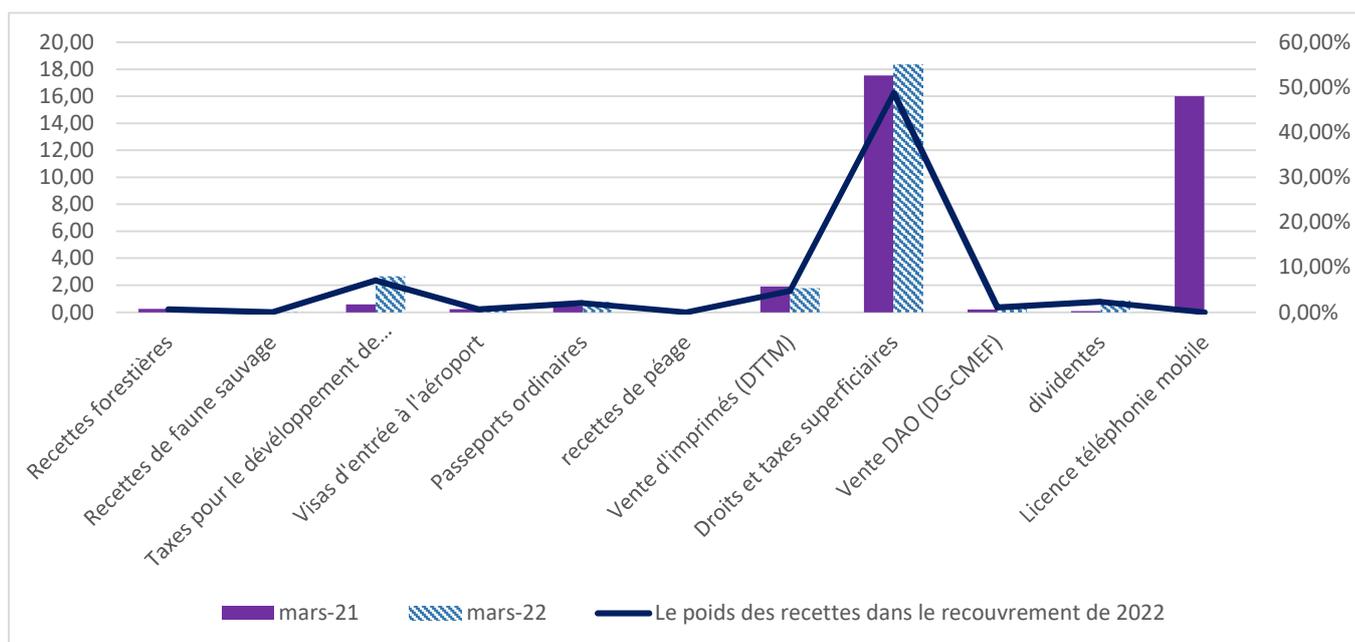
En rapportant les réalisations à fin mars (**37,59 milliards FCFA**) à l'objectif annuel 2022 (**232,51 milliards FCFA**), il ressort un taux de réalisation de **16,17%**.

A titre comparé au 31 mars 2021, les réalisations de recettes pour le compte du budget de l'Etat se chiffraient à **46,55 milliards FCFA**. En rapportant ces réalisations à l'objectif annuel, il ressort un taux de réalisation de **22,93%**.

Entre 2021 et 2022, les recettes mobilisées par la DGTCP ont baissé de **8,95 milliards FCFA**, soit un taux de régression de **19,24%** en lien avec la baisse du recouvrement des recettes de la licence 4G de téléphonie mobile (**0 FCFA** en 2022 contre **16 milliards FCFA** en 2021). Le niveau de recouvrement atteint par la DGTCP à fin mars 2022 est essentiellement porté par les recettes non fiscales (**92,12%**).

Le graphique ci-après indique que le niveau de performances de la DGTCP a été porté essentiellement par (i) les droits proportionnels et taxes superficielles, (ii) la taxe pour le développement de la télé et dans une moindre mesure, (iii) la vente d'imprimés représentant respectivement **48,78%**, **7,10%** et **4,73%** du total des recouvrements.

**Graphique 8: Les recouvrements de quelques impôts leaders de la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique à fin mars 2021 et 2022.**



Source : DGB

De façon globale, l'on note une baisse du niveau des recouvrements au 31 mars 2022 comparé à son niveau en 2021 au regard du taux de régression de **19,24%**. Cette contreperformance de la DGTCP se justifie principalement par la baisse du recouvrement des recettes de la licence 4G de la téléphonie mobile. En effet, le recouvrement est prévu au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre de 2022. En 2021, un montant de **16 milliards** a été encaissé au titre de la licence 4G de téléphonie mobile au cours du premier trimestre .

Malgré la contreperformance constatée entre 2021 et 2022, on note en 2022 un meilleur recouvrement de certaines natures de recettes, à savoir :

- les recettes minières ;
- les prêts retrocédés ;
- la vente des dossiers d'appel d'offres ;
- les frais de visas de contrats de travail des travailleurs étrangers, de ventes des attestations de soumission du ministère en charge du travail et d'inscription en ligne aux concours de la Fonction publique ;
- les amendes et confiscations, les autorisations spéciales d'importation et les frais de délivrance des cartes professionnelles de commerçants du ministère en charge du commerce ;
- les recettes d'exploitation des engins viabilisés du ministère en charge de l'urbanisme ;
- les ventes des fiches de candidature aux examens du secondaire et particulièrement celles du baccalauréat ;
- les recettes issues de la délivrance des passeports ordinaires et des visas d'entrée ;
- les actes tarifés délivrés par le ministère en charge de la justice et les condamnations pécuniaires .

Le niveau de performance de la DGTCP a aussi été tributaire des contraintes suivantes : le démarrage timide des activités liées au recouvrement et l'impact de l'environnement national, sous régional et international marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19 et l'insécurité notamment les attaques terroristes.

Au regard des résultats enregistrés au premier trimestre 2022, la DGTCP poursuivra les efforts en vue d'atteindre l'objectif annuel de recouvrement. Dans ce sens, les mesures ou actions suivantes seront mises œuvre :

- la sensibilisation des différents ministères et institutions en vue de l'implication des premiers responsables dans la mobilisation des recettes de service ;
- le suivi rapproché des acteurs du recouvrement par le contrôle ;
- la lutte contre la fraude par la mise en œuvre de missions de contrôles ciblés ;
- la poursuite des opérations foraines de réimmatriculation du parc automobile sur toute l'étendue du territoire national et la délivrance des nouvelles cartes grises ;
- l'amélioration des relations avec les usagers par le renforcement de la communication notamment, la mise en œuvre de campagnes d'information sur les prestations de l'administration ;
- la poursuite des activités de prospection de nouvelles recettes en vue de l'élargissement de l'assiette des recettes de service ;
- l'exécution de missions de contrôle des prix sur les produits de grande consommation ;
- le contrôle des sociétés minières en termes de rapprochement des données sur les royalties déclarées et les quantités réelles d'or vendu ;
- la finalisation et la réintroduction dans le circuit, de certains textes (E-visa, prestations DGTMM, prestations PEB, redevances et taxes minières) en vue de leur adoption.

En somme, le niveau de recouvrement des recettes ordinaires s'est accru de **13,45%** par rapport à 2021 à la même période avec une performance globale des régies dont le montant recouvré est passé de **433,28 milliards FCFA** en 2021 à **491,56 milliards FCFA** en 2022.

L'objectif trimestriel assigné aux régies de recettes au titre du premier trimestre se chiffre **478,91 milliards FCFA**. Au 31 mars 2022, le taux de réalisation des recettes par rapport à l'objectif trimestriel est de **102,64%**, soit un gain de **13,65 milliards FCFA**.

**Tableau 3: Situation des recettes ordinaires par régie à fin mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**

Nature de recettes	2021						2022						Variations 2021-2022	
	Prévisions annuelles LFI	Prévisions du 1 <sup>er</sup> trimestre LFI	Recouvrements au 31 mars		Recouvrements du 1 <sup>er</sup> trimestre		Prévisions annuelles LFI	Prévisions à fin mars LFI	Recouvrements au 31 mars			Perspective de recouvrement cumulé du 1 <sup>er</sup> avril au 31 décembre	Absolue	Relative
			Montant	Taux (%)	Montant	Taux trimestriel (%)			Montant	Taux LFI (%)	Taux à fin mars (%)			
	a	b	c	d=c/a	e	f=e/b	g	h	i	j=i/g	k=i/h	l	m=i-c	n=m/c
<b>I. DGTCP</b>	<b>203,04</b>	<b>48,23</b>	<b>46,55</b>	<b>22,93</b>	<b>46,55</b>	<b>96,52</b>	<b>232,51</b>	<b>37,12</b>	<b>37,59</b>	<b>16,17</b>	<b>101,29</b>	<b>194,92</b>	<b>-8,95</b>	<b>-19,24</b>
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	4,05	1,06	0,92	22,71	0,92	86,72	4,13	1,09	2,96	71,64	271,93	1,17	2,04	222,35
Recettes non fiscales	199,00	47,17	45,63	22,93	45,63	96,74	228,38	36,03	34,63	15,16	96,13	193,74	-11,00	-24,10
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>II. DGI</b>	<b>944,21</b>	<b>225,18</b>	<b>231,79</b>	<b>24,55</b>	<b>231,79</b>	<b>102,93</b>	<b>1 105,04</b>	<b>256,41</b>	<b>262,09</b>	<b>23,72</b>	<b>102,22</b>	<b>848,632</b>	<b>30,31</b>	<b>13,08</b>
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	943,47	224,95	231,62	24,55	231,62	102,96	1 104,41	256,27	261,93	23,72	102,21	848,14	30,31	13,09
Recettes non fiscales	0,74	0,23	0,17	22,78	0,17	73,85	0,64	0,14	0,17	26,15	114,90	0,49	0,00	-1,94
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>III. DGD</b>	<b>702,26</b>	<b>168,53</b>	<b>154,94</b>	<b>22,06</b>	<b>154,94</b>	<b>91,94</b>	<b>772,49</b>	<b>185,38</b>	<b>191,98</b>	<b>24,85</b>	<b>103,56</b>	<b>580,51</b>	<b>37,03</b>	<b>23,90</b>
Vente de produits et services			0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	687,30	165,05	151,86	22,10	151,86	92,01	756,03	181,56	188,315	24,91	103,72	567,72	36,45	24,00
Recettes non fiscales	14,96	3,47	3,08	20,58	3,08	88,63	16,45	3,82	3,66	22,25	95,81	12,79	0,58	18,91
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>IV. Total Recettes Ordinaires (IV=I+II+III)</b>	<b>1 849,52</b>	<b>441,93</b>	<b>433,28</b>	<b>23,43</b>	<b>433,28</b>	<b>98,04</b>	<b>2 110,041721</b>	<b>478,91</b>	<b>491,66</b>	<b>23,30</b>	<b>102,66</b>	<b>1 624,06</b>	<b>58,39</b>	<b>13,48</b>
Vente de produits et services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes fiscales	1 634,55	391,06	384,40	23,52	384,40	98,30	1 862,40	438,91	453,20	24,33	103,26	1 417,03	68,80	17,90
Recettes non fiscales	214,97	50,87	48,88	22,74	48,88	96,09	247,64	39,99	38,46	15,53	96,16	207,03	-10,42	-21,32
Produit financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Source : DGB

## 2.2. ANALYSE DES RECETTES EXTRAORDINAIRES

Les montants attendus au titre du budget 2022, base LFI, se chiffrent à **339,07 milliards FCFA**<sup>6</sup> dont **117,40 milliards FCFA** pour les dons programmes et **221,67 milliards FCFA** au titre des dons projets.

Au 31 mars, un montant de **6,12 milliards FCFA** a été enregistré, soit un taux de décaissement global de **1,81%**. Comparé à 2021 à la même période, où le taux était de **20,08%** sur des prévisions de **314,47 milliards FCFA**, il ressort une baisse de décaissement de **18,28** points de pourcentage. Les recettes extraordinaires sont constituées des dons programmes et des dons projets. Le tableau ci-dessous fait ressortir la synthèse du niveau de décaissement des recettes extraordinaires.

<sup>6</sup> Tenant compte des fluctuations du cours des devises sur le marché international, les prévisions des recettes extraordinaires à fin mars 2021 s'en trouvent ajustées pour s'établir à 314,47 milliards FCFA.

**Tableau 4: Situation de décaissements des recettes extraordinaires par nature et par type de partenaire au 31 mars 2022**

BAILLEURS	2021			2022			ECART 2021-2022	
	PREVISION CP	DECAISSEMENT AU 31 MARS	TAUX(%)	PREVISION CP	DECAISSEMENT AU 31 MARS	TAUX(%)	ABSOLUE	RELATIF
<b>DONS PROJETS</b>	221,09	45,85	20,74	221,67	6,12	2,76	-39,73	-86,64
MULTILATERAL	125,71	19,64	15,62	137,58	3,90	2,83	-15,74	-80,15
BILATERAL	95,37	26,21	27,48	84,09	2,22	2,65	-23,98	-91,51
<b>DONS PROGRAMME</b>	93,38	17,30	18,53	117,40	0,00	0,00	<b>-17,30</b>	<b>-100,00</b>
Bilatéral	16,07	0,00	0,00	13,25	0,00	0,00	0,00	0,00
MULTILATERAL	77,31	17,30	22,38	104,15	0,00	0,00	-17,30	-100,00
<b>RECETTE EXTRAORDINNAIRE</b>	314,47	63,15	20,08	339,07	6,12	1,81	-57,03	-90,30

Source : MINEFID/DGB

### 2.2.1. DONS PROGRAMMES

Sur une prévision annuelle de 117,40 milliards de FCFA, aucun décaissement des dons programmes n'a été effectué à fin mars 2022. Ce niveau s'explique notamment par la programmation de la période du premier décaissement au deuxième trimestre.

Pour l'année 2021, ce taux annuel de décaissement s'est situé à 18,53% sur une prévision de **93,38 milliards de FCFA**.

Les dons programmes sont repartis selon le groupe donateur en dons bilatéraux et multilatéraux.

Au niveau bilatéral, les prévisions s'élèvent à **13,25 milliards** de FCFA et au niveau multilatéral, elles s'élèvent à **104,15 milliards** de FCFA.

### 2.2.2. DONS PROJETS

Au 31 mars 2022, le taux de réalisation annuel des dons projets est de **2,76%** correspondant à un décaissement total de **06,12 milliards FCFA** sur des prévisions de **221,67 milliards FCFA**. A la même période en 2021, ce taux était de **20,74%** correspondant à des décaissements de **45,85 milliards FCFA** sur des prévisions de **221,09 milliards FCFA**.

Les partenaires multilatéraux ont décaissé au titre des dons projets un montant de **03,90 milliards FCFA** sur une prévision de **137,58 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **02,83%**. La contribution des multilatéraux représente **63,67%** des décaissements des dons projets et **62,07%** des prévisions totales y relatives.

Le taux faible de décaissement est enregistré notamment au niveau des partenaires suivants : BAD/FAD (**11,84%**), BM/IDA (**0,08%**), BADEA (**0%**), BOAD (**2,79%**), PAM (**0%**), PNUD (**0%**), UEMOA (**0%**), FED/UE(**5,17%**), UNFPA (**0%**).

Les partenaires bilatéraux ont décaissé un montant de **2,22 milliards FCFA**, soit un taux de décaissement de **2,65%**. Ce niveau de décaissement non satisfaisant s'explique principalement par le faible niveau de décaissements des dons des gouvernements affiliés au club de Paris suivants : AFD-France **0,87 milliards FCFA** ; RFA (GIZ, KfW et SAD) **1,14 milliards** ; Luxembourg **0,96 milliards FCFA**.

### III. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES BUDGETAIRES

La présente partie fait le point de l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 volet dépense, à la date du 31 mars 2022. Les données sont issues principalement du Circuit Informatisé de la Dépense (CID) et du Système Intégré de Gestion Administrative et Salariale du Personnel de l'Etat (SIGASPE). L'objectif en termes d'exécution des dépenses du budget de l'Etat « base engagée visée » à fin mars est de **25,00%**.

L'analyse de la situation d'exécution des dépenses du budget de l'Etat à fin mars prend en compte les données sur les financements extérieurs (subventions et prêts) ainsi que les paiements réels de la « charge financière de la dette ».

Les prévisions du budget de l'Etat, suivant la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022 se chiffrent à **2 919,15 milliards FCFA** de crédits de paiement (CP) et à **777,22 milliards FCFA** de crédits d'autorisation d'engagement (AE).

Au terme du premier trimestre 2022, le niveau d'exécution du budget de l'Etat, « base engagée visée » se situe à **659,08 milliards FCFA** sur des crédits de paiement de **2 919,15 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **22,58%**. Le taux d'exécution hors subventions et prêts à cette date se situe à **24,04%** pour un montant engagé visé de **618,42 milliards FCFA**.

La synthèse de l'exécution budgétaire par nature est consignée dans le tableau n°5 ci-après.

**Tableau 5 : Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards de FCFA)**

NATURE	2021				2022					VARIATION	
	AE ajust*	CP ajust*	Execut°	Taux execut° (en %)	AE AJUSTE	CP LFI	CP ajust*	Execut°	Taux execut° (en %)	MONTANT	EN %
DEPENSES ORDINAIRES	0,00	1 775,05	449,15	25,30	0,00	1 913,30	1 913,18	554,64	28,99	105,50	23,49
DEPENSES EN CAPITAL	625,34	876,73	201,85	23,02	777,22	1 005,85	1 005,97	104,44	10,38	-97,41	-48,26
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>625,34</b>	<b>2 651,77</b>	<b>650,99</b>	<b>24,55</b>	<b>777,22</b>	<b>2 919,15</b>	<b>2 919,15</b>	<b>659,08</b>	<b>22,58</b>	<b>8,09</b>	<b>1,24</b>

**Source :** DGB

L'analyse détaillée de la situation d'exécution des dépenses est déclinée par nature et par programme budgétaire tout en mettant en exergue l'exécution de certaines dépenses spécifiques que sont les dépenses sociales de réduction de la pauvreté, les crédits délégués aux structures déconcentrées, les dépenses de consommation d'eau, d'électricité et de téléphone, les dépenses communes interministérielles (subventions sociales, besoins de financement accordés au ministères...), l'apurement des dépenses non abouties de 2021 et exercices antérieurs ainsi que l'apurement de la dette intérieure.

### 3.1. ANALYSE DE L'EXECUTION DU BUDGET DE L'ETAT PAR NATURE DE DEPENSE

A fin mars, le budget de l'Etat, exercice 2022, enregistre un niveau d'exécution base « engagée visée » de **659,08 milliards FCFA** sur un crédit de paiement ajusté de **2 919,15 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **22,58%**. Ce taux d'exécution est inférieur à la cible de **25,00%** escomptée à fin mars avec un écart de **2,42 points**.

A la même date en 2021, le montant engagé visé était de **650,99 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **24,55%** sur des crédits de paiements de **2 651,77 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires (2021 et 2022), il ressort une hausse du niveau d'exécution du budget de l'Etat base « engagée visée » de **8,09 milliards FCFA**, soit **1,24%** en variation relative. Cette hausse résulte de l'effet conjugué de l'augmentation de la consommation des dépenses ordinaires (**105,50 milliards FCFA**) et de la baisse des dépenses en capital (**-97,41 milliards FCFA**).

L'analyse du taux d'exécution global fait ressortir une régression de cet indicateur de **1,97 point**.

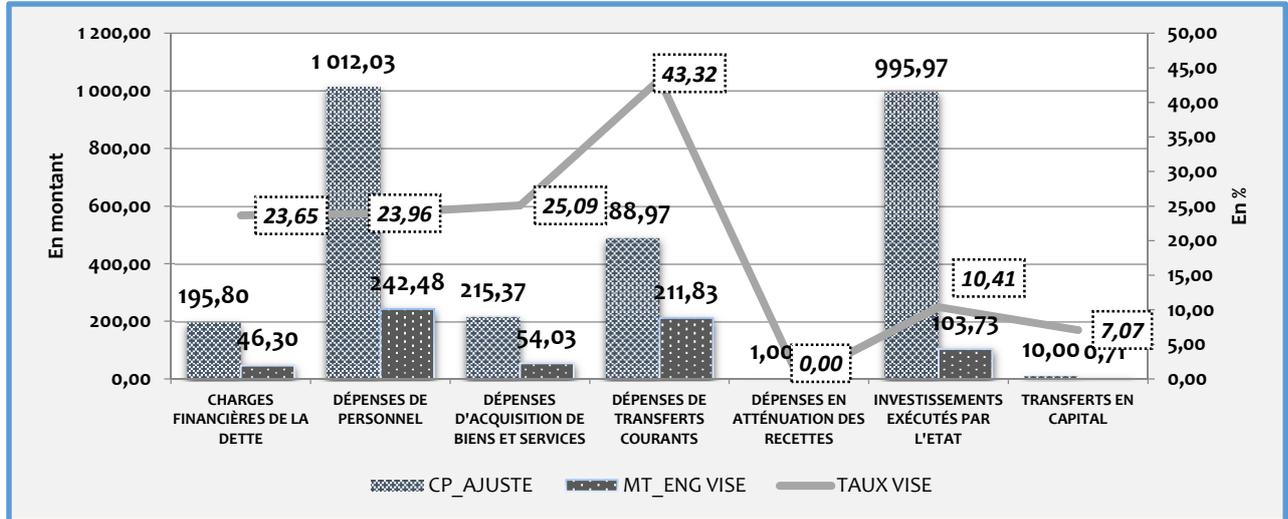
**Tableau 6: Situation d'exécution des dépenses par nature au 31 mars 2021 et 2022 (en milliards FCFA)**

NATURE	2021				2022					VARIATION	
	AE ajusté	CP ajusté	Execut°	Taux execut° (en %)	AE ajusté	CP LFI	CP ajust*	Execut°	Taux execut° (en %)	MONTANT	EN %
<b>DEPENSES ORDINAIRES</b>	<b>0,00</b>	<b>1 775,05</b>	<b>449,15</b>	<b>25,30</b>	<b>0,00</b>	<b>1 913,30</b>	<b>1 913,18</b>	<b>554,64</b>	<b>28,99</b>	<b>105,50</b>	<b>23,49</b>
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	0,00	173,60	14,51	8,36	0,00	195,80	195,80	46,30	23,65	31,79	219,03
DÉPENSES DE PERSONNEL	0,00	950,00	218,86	23,04	0,00	1 012,03	1 012,03	242,48	23,96	23,62	10,79
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	0,00	198,50	26,43	13,31	0,00	207,40	215,37	54,03	25,09	27,60	104,46
<b>DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS</b>	<b>0,00</b>	<b>452,45</b>	<b>189,08</b>	<b>41,79</b>	<b>0,00</b>	<b>497,06</b>	<b>488,97</b>	<b>211,83</b>	<b>43,32</b>	<b>22,75</b>	<b>12,03</b>
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	0,00	0,50	0,26	52,31	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	-0,26	-100,00
<b>DEPENSES EN CAPITAL</b>	<b>625,34</b>	<b>876,73</b>	<b>201,85</b>	<b>23,02</b>	<b>777,22</b>	<b>1 005,85</b>	<b>1 005,97</b>	<b>104,44</b>	<b>10,38</b>	<b>-97,41</b>	<b>-48,26</b>
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ETAT	605,34	856,73	200,93	23,45	767,22	995,85	995,97	103,73	10,41	-97,20	-48,38
<b>FINANCEMENT ETAT</b>	<b>360,46</b>	<b>511,15</b>	<b>89,34</b>	<b>17,48</b>	<b>442,49</b>	<b>649,69</b>	<b>649,81</b>	<b>63,07</b>	<b>9,71</b>	<b>-26,27</b>	<b>-29,40</b>
<i>ETAT SEUL</i>	338,12	455,01	84,51	18,57	410,28	589,08	589,20	51,56	8,75	-32,95	-38,99
<i>CONTRE PARTIE</i>	22,33	56,14	4,83	8,60	32,21	60,61	60,61	11,51	18,99	6,68	138,31
<b>FINANCEMENT EXTERIEUR</b>	<b>244,88</b>	<b>345,58</b>	<b>111,59</b>	<b>32,29</b>	<b>324,73</b>	<b>346,16</b>	<b>346,16</b>	<b>40,66</b>	<b>11,75</b>	<b>-70,93</b>	<b>-63,56</b>
<i>SUBVENTION</i>	135,22	221,09	45,85	20,74	128,28	221,67	221,67	6,16	2,78	-39,69	-86,56
<i>PRÊT</i>	109,66	124,49	65,74	52,81	196,46	124,49	124,49	34,50	27,71	-31,25	-47,53
TRANSFERTS EN CAPITAL	20,00	20,00	0,92	4,58	10,00	10,00	10,00	0,71	7,07	-0,21	-22,78
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>625,34</b>	<b>2 651,77</b>	<b>650,99</b>	<b>24,55</b>	<b>777,22</b>	<b>2 919,15</b>	<b>2 919,15</b>	<b>659,08</b>	<b>22,58</b>	<b>8,09</b>	<b>1,24</b>

Source : DGB

Le graphique suivant donne la situation d'exécution cumulée des dépenses par nature au 31 mars 2022.

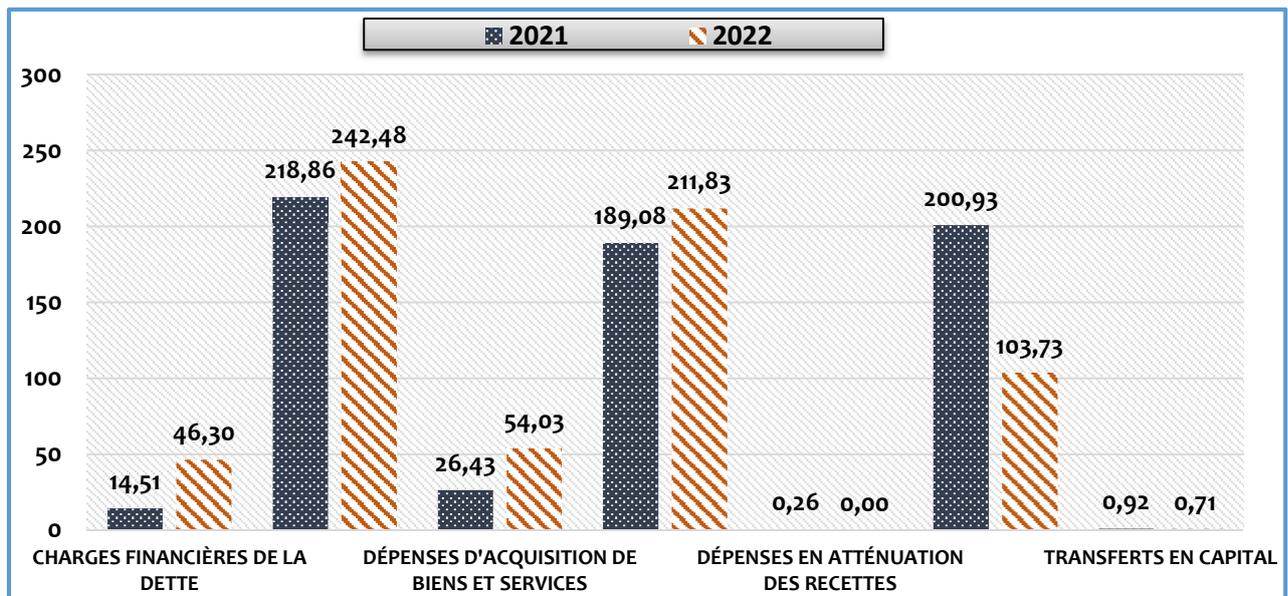
**Graphique 9: Situation d'exécution des dépenses par catégorie au 31 mars 2022 (en milliards de FCFA et en %)**



Source : DGB/DISB

Le graphique n° 10 renseigne sur l'évolution des dépenses exécutées entre 2021 et 2022 par nature au 31 mars.

**Graphique 10: Evolution comparative des dépenses exécutées par catégorie au 31 mars (en milliards FCFA)**



Source : DGB/DISB

### 3.1.1 LES DEPENSES ORDINAIRES

A fin mars 2022, le montant engagé visé au titre des dépenses ordinaires se chiffre à **554,64 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **1 913,18 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **28,99%**. Ce taux d'exécution est supérieur à la cible escomptée à cette date (**25,00%**) avec un écart de **3,99 points**.

A la même période en 2021, lesdites dépenses ont été engagées visées à hauteur de **449,15 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **1 775,05 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **25,30%**.

En glissement annuel, le niveau d'exécution de ces dépenses affiche une hausse en volume de **105,50 milliards FCFA** au 31 mars. Cette progression est imputable à tous les postes de dépenses à l'exception des dépenses en atténuation des recettes qui ont subi une baisse de **0,26 milliard FCFA**.

Quant au taux d'exécution, il affiche une amélioration de **3,69 points** par rapport à l'exercice précédent.

Par composante, la situation des dépenses ordinaires se présente comme suit:

#### 3.1.1.1 LES CHARGES FINANCIERES DE LA DETTE

A fin mars 2022, les paiements réels de la charge financière de la dette s'élèvent à **46,30 milliards FCFA** sur un crédit de paiement de **195,80 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **23,65%**.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **8,36%** pour un volume de paiement effectif de **14,51 milliards FCFA**.

En valeur absolue, les paiements effectifs de la charge financière de la dette ont plus que triplé (**+219,03%**) entre 2021 et 2022, soit **31,79 milliards FCFA** en valeur absolue. Le taux d'exécution s'est également amélioré de 15,29 points entre les deux exercices budgétaires.

**Tableau 7: Situation d'exécution des charges financières de la dette au 31 mars 2022 (en milliers FCFA).**

Ministères et Institutions	CP_INIT	CP_ajusté	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)	Mt ord	Tx ord (en %)
14-Ministère de l'Economie, des Finances et de la Prospective	195 800 000	195 800 000	46 299 946	23,65	46 299 946	23,65	46 299 946	23,65
Total général	195 800 000	195 800 000	46 299 946	23,65	46 299 946	23,65	46 299 946	23,65

Source : DGTCP/DDP

### **3.1.1.2 DEPENSES DE PERSONNEL**

Le budget de l'Etat, exercice 2022, enregistre au titre des dépenses de personnel à la date du **31 mars 2022** une exécution « base engagée visée » de **242,48 milliards FCFA** sur une prévision ajustée de **1 012,03 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **23,96%**. Comparé au taux repère de 25%, le taux d'exécution est inférieur à cette cible avec un écart de 1,04 point, soit en valeur absolue **10,52 milliards FCFA** correspondant à une marge de sécurité trimestrielle qu'il faudra travailler à ne pas détériorer à la clôture de l'exécution budgétaire. Ce niveau exécution atteint est constitué de la solde mensuelle à hauteur de **194,73 milliards FCFA** et des paiements hors solde d'un montant de **47,75 milliards FCFA**.

En 2021 à la même période, ce taux était de **23,04 %** correspondant à des dépenses engagées visées de **218,86 milliards FCFA**.

Une analyse comparative des niveaux d'exécution en 2021 et 2022, montre que le volume des dépenses de personnel a augmenté en 2022 de **23,62 milliards FCFA** justifiée notamment par : l'incidence cumulée des effectifs additionnels, des corrections salariales et des mises à jour au niveau des traitements et salaires (**17,06 milliards FCFA**), les rappels sur les indemnités (**3,17 milliards FCFA**), les avantages en nature (**0,15 milliard FCFA**), l'allocation familiale (**0,20 milliard FCFA**) et les autres dépenses de personnel non ventilées (**3,04 milliards FCFA**).

L'analyse par ministère indique que douze (12) sections ont enregistré des taux d'exécution supérieurs au taux repère. Les plus forts taux d'exécution sont enregistrés par le Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville (**30,42%**), le Conseil Supérieur de la Communication (**29,34%**) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (**28,44%**).

L'**annexe 2** donne le détail des dépenses de personnel par section à fin mars 2022.

### **3.1.1.3 LES DEPENSES D'ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES**

Le montant engagé visé des dépenses d'acquisition de biens et services à fin mars 2022 se chiffre à **54,03 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **215,37 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **25,09%**. Ce taux d'exécution est supérieur au taux repère escompté (**25,00%**) à fin mars 2022 avec un écart de **0,09 point**. L'analyse par ministère et

institution fait ressortir que 29 ministères et institutions enregistrent des taux inférieurs à 25%.

En 2021 à la même période, ce taux était de **13,31%** correspondant à des dépenses engagées visées de **26,43 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, ces dépenses engagées visées enregistrent une hausse de **27,60 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution s'est également amélioré de **11,77 points** par rapport à l'exercice précédent.

Le détail est illustré dans l'**annexe 3**.

#### **3.1.1.4 LES DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS**

A la date du 31 mars 2022, sur des CP ajustés de **488,97 milliards FCFA**, les dépenses de transferts courants exécutées base « engagée visée » se chiffrent à **211,83 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **43,32%**. Ce taux d'exécution est largement supérieur au taux repère escompté (**25,00%**) à fin mars avec un écart de **18,32 points**. Cette situation pourrait s'expliquer par le fait que ces dépenses soient en grande partie exécutées par voie de déblocage. En outre, les subventions de l'Etat accordées au titre des hydrocarbures et du gaz (**70 milliards F CFA**) et des exonérations fiscales et douanières (**21 milliards FCFA**) ont fait l'objet de paiement au titre du premier trimestre. L'analyse par ministère et institution fait ressortir que 23 ministères et institutions enregistrent des taux inférieurs à 25%.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **41,79%** correspondant à des dépenses engagées visées de **189,08 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, ces dépenses engagées visées enregistrent une hausse de **22,75 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution s'est également amélioré de **1,53 point** par rapport à l'exercice précédent.

Le détail des dépenses de transferts courants au 31 mars 2022 est joint en **annexe 4**.

### **3.1.1.5 LES DEPENSES EN ATTENUATION DES RECETTES**

A la date du 31 mars 2022, les dépenses en atténuation des recettes, inscrites en crédits de paiement pour un montant de **1,00 milliard FCFA** n'ont pas encore connu de début d'exécution.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **52,31%** correspondant à des dépenses engagées visées de **0,26 milliard FCFA**.

### **3.1.2 LES DEPENSES EN CAPITAL**

Les prévisions de la loi de finances initiale (LFI) au titre des dépenses en capital s'élèvent à **777,22 milliards FCFA** en crédits d'autorisation d'engagement (AE) et à **1 005,85 milliards FCFA** en crédits de paiement (CP).

A fin mars 2022, l'exécution desdites dépenses base « engagée visée » se chiffre à **104,44 milliards FCFA** sur un CP ajusté de **1 005,97 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **10,38%** contre un taux repère escompté de **25,00%**.

En 2021 à la même période, ce taux était de **23,02%** correspondant à des dépenses engagées visées de **201,85 milliards FCFA**.

Il ressort entre les deux (02) exercices budgétaires une baisse des dépenses engagées visées de **97,41 milliards FCFA**. Cette baisse est due simultanément à la diminution des dépenses d'investissements exécutées par l'Etat d'un montant de **97,20 milliards FCFA** et des transferts en capital d'un montant de **0,21 milliard FCFA**.

Quant au taux d'exécution « base engagée visée », il affiche une régression de **12,64 points** par rapport à l'exercice précédent.

Les dépenses en capital sont constituées des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat (y compris les subventions et prêts) et des transferts en capital.

#### **3.1.2.1 LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT (Y COMPRIS LES SUBVENTIONS ET PRETS)**

Les prévisions de crédits de paiement au titre des investissements exécutés par l'Etat inscrites dans la loi de finances initiale (LFI) de 2022 s'élèvent à **995,85 milliards FCFA**.

A fin mars 2022, le montant des dépenses engagées visées au titre desdits investissements, toutes sources de financement confondues, s'élèvent à **103,73 milliards FCFA** sur des crédits de paiement ajustés de **995,97 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **10,41%**.

Comparé au taux repère escompté à fin mars 2022 (**25,00%**), ce taux est en deçà de la cible avec un écart de **14,59 points**.

En 2021 à la même période, ce taux était de **23,45%** correspondant à des dépenses engagées visées de **200,93 milliards FCFA**, d'où une baisse du niveau d'exécution desdites dépenses de **97,20 milliards FCFA** entre les deux (02) exercices budgétaires. Cette baisse est attribuable à une contraction des dépenses d'investissement exécutées sur ressources extérieures (**-70,93 milliards FCFA**) et celles financées sur ressources propres (**-26,27 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution a également régressé de **13,04 points** par rapport à l'exercice précédent.

L'**annexe 5** donne le détail de l'exécution des investissements exécutés par l'Etat au 31 mars 2022.

#### □ **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS SUR RESSOURCES PROPRES**

A la date du 31 mars 2022, sur des crédits de paiement ajustés de **649,81 milliards FCFA**, les dépenses d'investissements sur ressources propres affichent un niveau d'exécution « base engagée visée » de **63,07 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'exécution de **9,71%**. Ce taux est en deçà de l'objectif de **25,00%** attendu à fin mars avec un écart de **15,29 points**. L'analyse par ministère et institution fait ressortir que 26 ministères et institutions enregistrent des taux inférieurs à 25%.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **17,48%** correspondant à des dépenses engagées visées de **89,34 milliards FCFA**.

L'analyse comparative entre les deux exercices budgétaires à la même période fait ressortir une baisse du niveau d'exécution desdites dépenses de **26,27 milliards FCFA**. Cette variation résulte de la contraction des investissements financés exclusivement par l'Etat (**-32,95 milliards FCFA**) qui vient annuler la hausse des contreparties nationales aux projets et programmes (**6,68 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution a également régressé de **7,77 points** par rapport à l'exercice précédent.

#### □ **LES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS FINANCEES SUR RESSOURCES EXTERIEURES**

A fin mars 2022, le montant total des décaissements (base ordonnancement) s'élève à **40,66 milliards FCFA** répartis en subvention pour **6,16 milliards FCFA** et en prêt à hauteur de **34,50 milliards FCFA**.

Le taux d'exécution se situe ainsi à **11,75%** par rapport aux crédits de paiement ajustés d'un montant de **346,16 milliards FCFA** du budget des appuis projets de l'année 2022. Ce taux est en deçà de l'objectif de **25,00%** attendu à fin mars avec un écart de **13,25 points**.

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **32,29%** correspondant à des dépenses ordonnancées de **111,59 milliards FCFA**.

Entre les deux exercices budgétaires, il est à noter une baisse des dépenses d'investissements financées sur ressources extérieures (prêts + subventions) de **70,93 milliards FCFA**, imputable simultanément à une diminution des subventions (**-39,69 milliards FCFA**) et des prêts (**-31,25 milliards FCFA**).

Le taux d'exécution enregistre également une baisse de **20,55 points** par rapport à l'exercice précédent.

**Tableau 8: Situation d'exécution des dépenses d'investissements financés sur ressources extérieures au 31 mars 2022 (en milliers FCFA)**

Nature de dépenses	AE_INIT	AE_AJUST	CP_INIT	CP_ajusté	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en%)	Mt liq	Tx liq (en%)	Mt ord	Tx ord (en%)
Subvention	128 275 735	128 275 735	221 670 829	221 670 829	6 163 119	2,78	6 163 119	2,78	6 163 119	2,78
Prêt	196 458 788	196 458 788	124 490 000	124 490 000	34 496 651	27,71	34 496 651	27,71	34 496 651	27,71
Total général	324 734 523	324 734 523	346 160 829	346 160 829	40 659 770	11,75	40 659 770	11,75	40 659 770	11,75

**Source : DGTC/DDP**

### 3.1.2.2 LES TRANSFERTS EN CAPITAL

A fin mars 2022, les prévisions de transferts en capital inscrites en crédits de paiement ajustés pour un montant de **10,00 milliards FCFA**, enregistrent un taux d'exécution de **7,07%**, correspondant à un montant engagé visé de **0,71 milliard FCFA**. Ce montant est destiné au Paiement de la 11ème tranche de la souscription du Burkina Faso à la 6ème Augmentation Générale du Capital (AGC) de la Banque Africaine de Développement (BAD).

En 2021 à la même période, le taux d'exécution de ces dépenses était de **4,58%** correspondant à des dépenses engagées visées de **0,92 milliard FCFA**. Il se dégage donc une baisse de ces dépenses exécutées de **0,21 milliard FCFA**.

Quant au taux d'exécution, il s'est amélioré de **2,49 points** par rapport à l'exercice précédent.

### **3.2 L'ANALYSE DE LA SITUATION D'EXÉCUTION PAR PROGRAMME**

Cette partie présente l'analyse (hors financements extérieurs et dépenses de personnel) des crédits de paiement et des crédits d'autorisation d'engagement par programme et dotation. Le nombre des programmes et des dotations s'élève à cent vingt-huit (128).

#### **3.2.1 SITUATION D'EXECUTION DES CREDITS DE PAIEMENT PAR PROGRAMME**

L'état de consommation des crédits de paiement sur la base des montants engagés visés à la date du 31 mars indique que quatre-vingt-quinze (95) programmes et dotations budgétaires, soit **74,22%** de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution en deçà du taux repère de **25,00%**.

La situation détaillée se présente comme suit :

- ✓ quatre-vingt-quinze (95) programmes enregistrent un taux d'exécution inférieur à 25% ;
- ✓ vingt et un (21) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 25% et 50% ;
- ✓ sept (07) programmes enregistrent un taux d'exécution des crédits de paiement compris entre 50% et 75% ;
- ✓ cinq (05) programmes enregistrent un taux d'exécution supérieur ou égal à 75%.

#### **3.2.2 SITUATION DE CONSOMMATION DES CREDITS D'AUTORISATION D'ENGAGEMENT PAR PROGRAMME/DOTATION BUDGETAIRE**

Quant à l'examen de la situation de consommation des crédits d'autorisation d'engagement (base « engagée visée), il révèle que sur un total de cent-deux (102) programmes et dotations budgétaires, quatre-vingt-treize (93) programmes et dotations, soit **91,18%** de l'effectif, enregistrent un taux d'exécution en deçà du taux repère de **25,00%** au 31 mars 2022.

La situation détaillée se présente comme suit :

- ✓ quatre-vingt-treize (93) programmes enregistrent un taux d'exécution inférieur à 25% dont quatre-vingt-trois (83) n'ont pas encore connu de début d'exécution;
- ✓ sept (07) programmes enregistrent un taux d'exécution compris entre 25% et 50% ;
- ✓ deux (02) programmes enregistrent un taux d'exécution compris entre 50% et 75% ;

En somme, il ressort que les crédits d'AE ont été globalement engagés visés (hors financements extérieurs) à hauteur de **39,90 milliards FCFA** sur des prévisions totales ajustées au titre des dépenses en capital de **452,49 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **8,82%**.

Les annexes 6 et 7 donnent les niveaux d'exécution par programme des Autorisations d'Engagement et des crédits de paiement au 31 mars 2022.

## **3.2 SITUATION D'EXECUTION DE DEPENSES SPECIFIQUES**

### **3.2.1 DEPENSES SOCIALES DE REDUCTION DE LA PAUVRETE**

Les dépenses sociales de réduction de la pauvreté sont définies comme les dépenses des secteurs abritant les programmes prioritaires identifiés dans le PNDES pour accélérer la réalisation des objectifs de réduction de la pauvreté. La base de détermination de ces dépenses a été actualisée en 2021. Ainsi, le montant initial alloué à ces dépenses en 2022 tenant compte de cette nouvelle base s'élève à **520,22 milliards FCFA** contre **461,36 milliards FCFA** pour l'ancienne base, soit une hausse de **58,86 milliards FCFA**.

A fin mars 2022, le niveau d'exécution de ces dépenses base « engagée visée » se chiffre à **70,37 milliards FCFA** sur des crédits de paiement de **520,22 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de **13,53%**, inférieur au taux repère (**22,50%**) avec un écart de **8,97 points**.

L'exécution desdites dépenses est composée de dépenses courantes (**61,07 milliards FCFA**) et de dépenses en capital (**9,30 milliards FCFA**) avec des taux d'exécution respectifs de **24,06%** et **3,49%**. *Le taux d'exécution de 24,06% des dépenses courantes implique un respect de la cible de 22,50% au premier trimestre fixée par les partenaires techniques et financiers.*

En 2021, le niveau d'exécution de ces dépenses était de **115,34 milliards de francs CFA** sur des crédits de paiement ajustés de **408,04 milliards de francs CFA**, soit un taux d'exécution de **28,27%**.

*L'annexe 8* donne Situation d'exécution des dépenses sociales, par section au 31 mars 2022

### **3.2.2 ANALYSE DES CREDITS DELEGUES**

Dans cette partie, il sera analysé les crédits délégués aux structures déconcentrées des ministères et institutions au titre des dépenses d'acquisition de biens et services.

A fin mars 2022, lesdites dépenses ont enregistré un montant engagé visé de **3,39 milliards FCFA**, correspondant à un taux d'absorption de **11,10%**.

A la même date en 2021, le taux d'exécution des crédits délégués était de **1,33%**, soient des dépenses engagés visés de **0,38 milliard FCFA**.

*L'annexe 9* donne la Situation d'exécution des crédits délégués, par section au 31 mars 2022

### **3.2.3 ANALYSE DES LIGNES RELATIVES A LA PRISE EN CHARGE DES EFFETS DE LA COVID 19**

Le montant des crédits prévus par la LFI au titre de ces dépenses (y compris les financements extérieurs) s'élève à **22,40 milliards FCFA en 2022**. Par département, ces crédits sont repartis entre le ministère en charge de la santé et celui en charge de la solidarité nationale pour des montants respectifs de **15,17 milliards FCFA** et **7,23 milliards FCFA**. Ils sont destinés à la :

- mise en œuvre du Projet de préparation et de riposte au covid-19 (PPR Covid-19) pour un montant de **1,67 milliard FCFA** ;
- vaccination contre la covid-19 (**13,50 milliards FCFA**) ;
- la prise en charge de « la distribution gratuite des vivres, kits d'hygiène et de dignité » pour un montant de **7,23 milliards FCFA**.

Hors financements extérieurs, ces crédits s'élèvent à **20,74 milliards FCFA**. A fin mars, ces dépenses n'ont pas encore connu de début d'exécution.

*L'annexe 10* donne la Situation d'exécution des lignes covid-19, par section au 31 mars 2022

### 3.2.4 ANALYSE DES DEPENSES DE CONSOMMATION D'EAU, D'ELECTRICITE ET DE TELEPHONE

Les mesures de rationalisation des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone de l'Etat se poursuivent par :

- le renforcement des textes encadrant l'utilisation des abonnements publics d'eau, d'électricité et de téléphone ;
- la mise en œuvre des recommandations des audits des branchements et d'abonnements d'eau, d'électricité et de téléphone qui sont réalisés courant 2017 ;
- le suivi et le contrôle des consommations d'eau, d'électricité et de téléphone des ministères et institutions.

**NB: L'analyse se fera selon la disponibilité des données sur les dépenses de consommation d'électricité (fin janvier 2022), celles relatives aux dépenses de consommation d'eau et de téléphone n'étant pas disponibles.**

En ce qui concerne les dépenses de consommation d'électricité, elles se sont établies à fin janvier 2021 à **1,49 milliard FCFA** contre **1,32 milliard FCFA** à la même période en 2021, soit une hausse de **12,65%**.

**Tableau 9: Evolution de consommation d'électricité à fin janvier sur la période 2021 à 2022**

Rubrique	A fin janvier 2021	A fin janvier 2022
Consommation d'électricité	1 318 457 281	1 485 240 759
Ecart (%)	0,00%	12,65%

**Source:** DGAIE

Cette hausse est imputable principalement à la hausse des consommations d'électricité de certains ministères et institutions, notamment le Ministère de l'Energie des Mines et des Carrières (**+120,67%**), le Ministère en charge des transports (**+88,92%**) et le Ministère en charge du Développement de l'Economie Numérique (**+78,84%**).

Par ailleurs, d'autres ministères et institutions ont enregistré des baisses relativement importantes. Il s'agit notamment du Ministère en charge de l'Urbanisme (**-85,80%**) et du Conseil Supérieur de la Communication (**-42,40 %**).

**L'annexe 11** donne la situation des dépenses de consommation d'électricité entre 2021 et 2022 au 31 mars en FCFA

### **.3.1. SITUATION D'EXECUTION DES DEPENSES NON ABOUTIES (DNA) DE 2021 A REENGAGER SUR L'EXERCICE 2022**

L'évolution de la situation des DNA de la classe 6 de 2021 à réengager à l'année 2022 se présente comme suit : Au du 31 mars 2022, sur un montant de **6,55 milliards** de FCFA, il a été réengager **0,49 milliards** FCFA soit 7,55%.L'analyse détaillée fait ressortir un niveau de réengagement assez faible dans l'ensemble des ministères et institutions.

Les restes à réengager se chiffrent à **6,06 milliards** de FCFA soit 92,45 %.

Les détails des DNA sont consignés dans **l'annexe 12**.

#### **IV. SITUATION D'EXECUTION DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM) AU 31 MARS 2022**

Conformément aux articles 48 et 49 du Décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public, la nature et l'étendue des besoins de l'Etat, au titre de l'exercice budgétaire 2021 ont été déterminées à travers un plan annuel de passation des marchés (PPM). Le PPM est examiné par un comité avant son approbation par les Ministres et Présidents d'Institutions.

En rappel, la circulaire n°2019-010/PM/SG/DGEF du 25 février 2019 oblige les Ministres et les Présidents d'Institutions à transmettre systématiquement une copie des contrats approuvés et l'état d'exécution des PPM à la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics et des Engagements Financiers (DG-CMEF) au plus tard le 25 du mois en cours. L'état de mise en œuvre dudit plan permet de faire le point suivant en fin mars 2022.

##### **4.1. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE PASSATION DES MARCHES DES MINISTERES ET DES INSTITUTIONS**

Au 31 mars 2022 et sur la base des informations transmises à la DGCMEF, la situation d'exécution des plans de passation des marchés (PPM) s'établit en prévision à trois cent quatre-vingt-sept (**387**) dossiers pour un montant de **36,65 milliards FCFA** contre cinq cent soixante-dix (**570**) dossiers représentant un montant de **112,31 milliards F CFA** à la même période en 2021. D'où, une diminution de cent quatre-vingt-trois (**183**) dossiers qui pourraient s'expliquer d'une part, par la situation socio-politique du pays qui a occasionnée la fusion ou l'absorption de certains Ministères au cours du premier trimestre et d'autre part, par la non transmission plus régulière des situations d'exécution des PPM à la DG-CMEF.

A la date du 31 mars 2022, quatre-vingt-dix (**90**) dossiers ont connu un début d'exécution pour un montant de **22,01 milliards FCFA** soit un taux d'exécution globale de **23,26%** en nombre et **60,07%** en valeur contre cent quarante-neuf (**149**) dossiers représentant un montant de **10,68 milliards FCFA** soit un taux de **26,14%** en nombre et **09,51%** en valeur à la même période en 2021.

Par ailleurs, on note que sur les quatre-vingt-dix (90) dossiers ayant connu un début d'exécution au 31 mars 2022, quarante-six (**46**) marchés ont été approuvés ou sont en cours

d’approbation pour un montant total de **4,78 milliards FCFA** dont zéro (00) conventions de MOD.

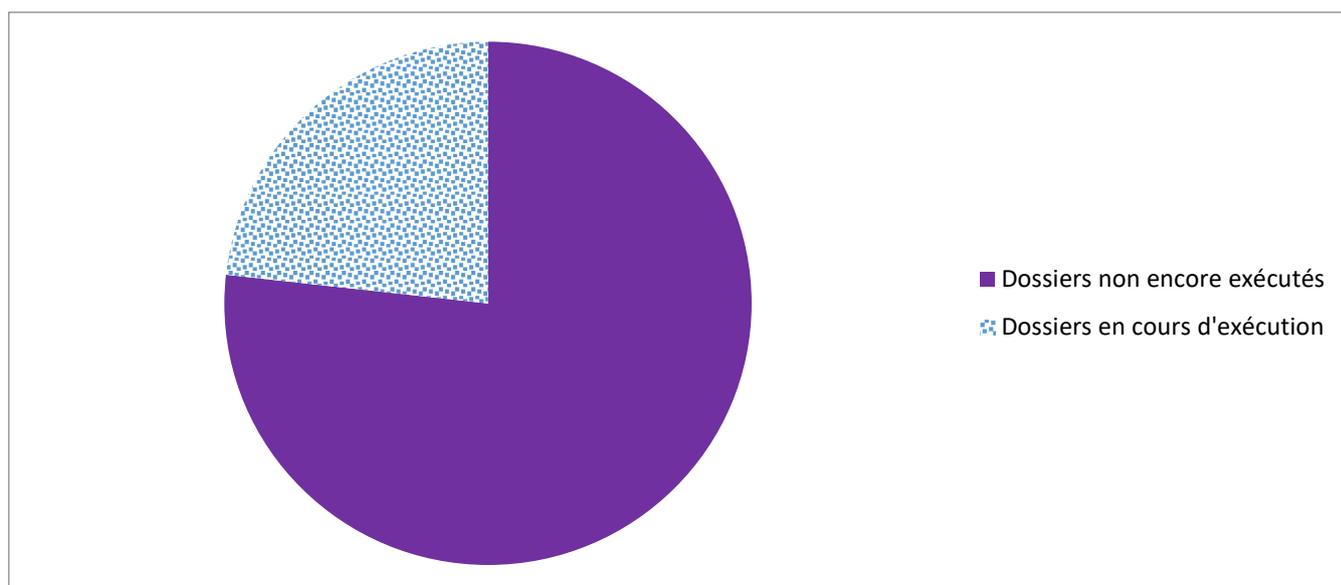
Les dossiers n’ayant pas connu un début d’exécution au 31 mars 2022 sont au nombre de deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) pour un montant de **14,63 milliards FCFA** soit **76,74%** en nombre et **39,93%** en valeur (sur la base des situations transmises).

A la même période en 2021, on note que cent quarante-neuf (149) dossiers qui avaient connu un début d’exécution pour un montant global de **10,68 milliards FCFA**, quatre-vingt-quatre (84) marchés avaient été approuvés ou étaient en cours d’approbation pour un montant global de **4,12 milliards FCFA**. Quant aux dossiers n’ayant pas connu de début d’exécution à cette période, ils étaient au nombre de quatre cent vingt et un (421) pour un montant global de **101,63 milliards FCFA** soit un taux de **73,86%** en nombre et **90,89%** en valeur.

Toutefois, il y a lieu de signaler que ces taux ne permettent pas d’émettre une appréciation exhaustive sur la situation d’exécution globale des PPM au 31 mars 2022, dans la mesure où certains ministères et institutions n’ont pas transmis de façon régulière la situation d’exécution de leur PPM au cours de la période considérée.

En effet, malgré le rappel de la circulaire visée plus haut, force est de constater le non-respect des dispositions de ladite circulaire par certains Ministères et institutions.

**Graphique 11: Etat d’exécution du PPM sur la base des dossiers transmis à la DGCMEF au 31 mars 2022.**



Source : DGCMEF/DCEPS

Les difficultés relatives à l'exécution du PPM peuvent se résumer en ces points :

- la non-transmission à temps des expressions de certains besoins à la Direction des Marchés Publics entraînant un retard dans la mise en œuvre des procédures du Plan de Passation des Marchés (PPM) ;
- la non-maturité des dossiers techniques ne permettant pas le lancement à bonne date des dossiers d'appel à concurrence y relatifs ;
- les difficultés liées à l'opérationnalisation du SIMP version 2 ainsi que la non maîtrise dudit logiciel par certains acteurs.

De façon globale, la situation d'exécution du PPM des ministères et institutions ayant transmis la situation d'exécution de leur PPM à la DGCMEF à fin mars 2022 est présentée dans le tableau ci-après.

**Tableau 10: Situation d'exécution des PPM des ministères et institutions à fin mars 2022.**

Désignation	Dossiers		Dossiers	
	Nombre	Part (%)	Valeur (FCFA)	Part (%)
<b>Dossiers non encore lancés</b>	<b>297</b>	<b>76,74</b>	<b>14 632 990 255</b>	<b>39,93</b>
Dossiers d'appel à concurrence non encore lancés	297	76,74	14 632 990 255	39,93
<b>Dossiers connaissant ou ayant connu un début de lancement</b>	<b>90</b>	<b>23,26</b>	<b>22 012 759 599</b>	<b>60,07</b>
Dossiers d'appels à concurrence en attente de délai réglementaire en vue de l'ouverture, de l'évaluation et de l'attribution)	18	4,65	2 641 551 392	7,21
Examen des offres (en traitement par les Commissions d'Attribution des Marchés)	23	5,94	14 482 509 028	39,52
Dossiers au niveau de l'Organe de Règlement des Différends (ORD)	3	0,78	106 974 424	0,29
Projets de contrats en cours d'approbation	15	3,88	403 414 478	1,10
Contrats approuvés et en attente de notification définitive	4	1,03	277 199 774	0,76
Contrats en cours d'exécution	27	6,98	4 101 110 503	11,19
Contrats dont l'exécution est achevée	-	0,00	-	0,00
<b>Total Général</b>	<b>387</b>	<b>100,00</b>	<b>36 645 749 854</b>	<b>100,00</b>

**Source : DGCMEF/DCEPS**

Les informations contenues dans le tableau pourraient être améliorées si l'ensemble des Ministères et Institutions transmettaient de façon régulière la situation d'exécution de leur PPM à la DGCMEF conformément aux dispositions de la circulaire prise à cet effet.

**L'annexe 13** Liste des ministères n'ayant pas transmis leurs rapports mensuels de mise en œuvre des PPM au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022.

Aussi, il y a lieu de rendre beaucoup plus opérationnel le SIMP 2 afin d'avoir une situation exhaustive de l'exécution du PPM de l'ensemble des Ministères et Institutions et matérialiser toute modification du PPM dans le logiciel SIMP 2.

#### **4.1.1 SITUATION DES REMISES DE PENALITES ET DE PAIEMENT DES INTERETS MORATOIRES.**

##### **□ Remises de pénalités**

A la date du 31 mars 2022, il n'a été émis aucun avis des remises de pénalités de retard. A la même date en 2021, on a enregistré dix-sept (17) requêtes ayant bénéficié de remise pour un montant de **0,69 milliards FCFA**.

##### **□ Intérêts moratoires**

Au 31 mars 2022, il n'a été émis aucun avis favorable pour le paiement d'intérêts moratoires. A la même date en 2021, aucun avis favorable a été émis.

#### **4.1.2 REPARTITION DES MARCHES PAR PROCEDURE DE PASSATION.**

Dans le cadre du suivi des délais de traitement des dossiers de marchés publics et des délégations de service public, il peut être fait le point suivant :

##### **❖ Délais de traitement des dossiers**

À fin mars 2022, pour **tout ministère et institution** et **toute source de financement confondu**, **soixante-dix (70)** marchés dont **dix-neuf (19)** conventions ont été approuvés pour un montant total de **quatre milliards trois cent cinquante-six millions cinquante un mille cent trente-quatre (4 356 051 134) FCFA**.

En 2021, à la même période, pour **tout ministère et institution** et **toute source de financement confondu**, **quatre-vingt-dix (90)** marchés dont **quarante-quatre (44)** conventions ont été approuvées pour un montant total de **cinq milliards sept cent trente-cinq millions quatre cent soixante-onze mille six cent soixante-quatre (5 735 471 664) FCFA**.

La situation des indicateurs se présente comme suit :

##### **□ Validité des offres**

Pour l'indicateur **IP18** qui apprécie le pourcentage des marchés publics conclus dans le délai de validité des offres, il peut être noté qu'à fin mars 2022, sur un total de **cinquante et un (51)** marchés approuvés concernés par le délai de traitement, **tous les marchés** ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de **100%** pour une cible supérieure à **90% selon la matrice du cadre de résultats 2022-2024 du PTA du MEFP**.

Lesdits marchés approuvés et concernés par le délai de validité des offres se décomposent comme suit par source de financement :

- **quarante-huit (48)** marchés financés sur **ressources propres** ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de **100%** ;
- **trois (03)** marchés sur **fonds extérieurs** ont été conclus dans le délai de validité des offres, soit un taux de **100%**.

**Il ressort donc un respect de l'indicateur IP 18 à fin mars 2022.**

- **Du respect des indicateurs de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics.**

Le détail des marchés approuvés à fin mars 2022 suivant le type de procédure (IP19) se présente comme suit :

- **APPEL A CONCURRENCE OUVERTE**

Le **taux des appels à concurrence ouverte** à fin mars 2022 est de **100% selon la valeur** et **98% selon le nombre** pour une **norme d'au moins 85%** dans les deux cas.

- **Procédures exceptionnelles (Entente Directe et Appels à concurrence restreinte).**

**Un (01) seul marché passé par les procédures exceptionnelles** a été approuvé à fin mars 2022 représentant des taux de **00% selon la valeur** et de **2% selon le nombre** pour une cible prévisionnelle inférieure à **15 %** dans les deux cas.

Le taux à fin mars 2022 des procédures exceptionnelles s'explique par :

- ✓ **ENTENTE DIRECTE :**

- a. **Selon la valeur : A la date du 31 mars 2022, pour tout ministère et institution et toute source de financement confondu**, le montant global des marchés approuvés, passés par entente directe est nul.
- b. **Selon le nombre : pour tout ministère et institution et toute source de financement confondu, un (01) seul marché** a été approuvé à la date du 31 mars 2022 sur la base d'une procédure d'entente directe.

✓ **APPEL D'OFFRES RESTREINT ET CONSULTATION RESTREINTE**

- a. **Selon la valeur : A la date du 31 mars 2022, pour tout ministère et institution, et toute source de financement confondu**, on note qu'il n'y a pas eu de marché conclu par cette procédure.
- b. **Selon le nombre : Pour tout ministère et institution, et toute source de financement confondu**, on note qu'il n'y a pas eu de marché conclu par cette procédure.

**A fin mars 2022, il est noté un respect de l'indicateur IP 19 en nombre et en valeur.**

En conclusion, on peut noter qu'à fin mars 2022, les deux indicateurs de bonne gouvernance économique en matière de marchés publics ci-dessus visés, sont respectés

## V. SITUATION D'EXECUTION DES PLANS DE DEBLOCAGES DE FOND

Sur des prévisions annuelles actualisées de déblocage de fonds sur le budget de l'Etat, exercice 2022 de **892,63 milliards FCFA**, il a été débloqué au 31 mars 2022, un montant de **235,57 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution global de **26,39%**, en deçà du taux repère de 43,43%.

### 5.1 SITUATION D'EXECUTION PAR NATURE DE DEPENSES

Sur des objectifs de déblocages du premier trimestre 2022 de **387,69 milliards de FCFA**, il a été effectivement débloqué **235,57 milliards de FCFA**, soit un taux d'exécution de **60,76%**, largement en deçà des intentions de déblocage programmées dans le PDF. Il ressort donc un reste non débloqué de **152,12 milliards de FCFA**.

Par nature, les dépenses de transferts courants et les investissements exécutés par l'Etat enregistrent les plus faibles taux d'exécution du trimestre respectivement de **60,54%** et **43,49%** (ces deux catégories de dépenses, avec **138,91 milliards de FCFA**, représentent **91,32%** des restes non débloqués). A fin mars 2021, le montant débloqué étaient de **235,29 milliards FCFA** sur des prévisions du premier trimestre de **312,76 milliards FCFA**, soit un taux d'exécution de 75,23%.

Rapporté aux prévisions annuelles, le taux global d'exécution se situe à **26,39%** pour un taux repère<sup>7</sup> attendu de **43,43%**. Hormis les dépenses de personnel qui affichent un niveau d'exécution assez satisfaisant (24,95% pour un taux repère de 25,21%), les dépenses d'acquisition de biens et services (49,01%), de transferts courants (33,14%) et d'investissements exécutés par l'Etat (15,66%) sont loin des objectifs annuels attendus (respectivement de 65,53%, de 54,74% et de 36,07%).

Le tableau ci-dessous fait ressortir la situation d'exécution du plan de déblocage de fonds par grandes natures de dépenses au 31 mars 2021.

---

<sup>7</sup> Le taux repère est obtenu en rapportant les objectifs de déblocage (prévisions du trimestre) au prévisions annuelles.

La situation d'exécution par nature de dépenses se présente ainsi qu'il suit :

**Tableau 11: Situation d'exécution du plan de déblocage de fonds à fin mars 2022**

NATURES DE DEPENSES	PREVISIONS DEBLOCAGE ANNUELLES {1}	OBJECTIFS DEBLOCAGE A FIN MARS 2022				TAUX REFERENCE {6=2/1}	TAUX EXECUTION GLOBAL {7=3/1}	ECART PREVISIONS- REALISATIONS {8=1-3}
		PREVISIONS DEBLOCAGE {2}	MONTANT DEBLOQUE {3}	TAUX EXECUTION {4+3/2}	ECART A FIN MARS {5=2-3}			
DEPENSES DE PERSONNEL	152 546 238	38 450 729	38 056 538	98,97%	394 191	25,21%	24,95%	114 489 700
DEPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	77 564 505	50 830 171	38 016 103	74,79%	12 814 068	65,53%	49,01%	39 548 402
DEPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	318 484 492	174 328 386	105 536 926	60,54%	68 791 461	54,74%	33,14%	212 947 567
INVESTISSEMENTS EXECUTES PAR L'ETAT	344 035 182	124 082 543	53 960 020	43,49%	70 122 524	36,07%	15,68%	290 075 162
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>892 630 417</b>	<b>387 691 830</b>	<b>235 569 586</b>	<b>60,76%</b>	<b>152 122 244</b>	<b>43,43%</b>	<b>26,39%</b>	<b>657 060 830</b>

Source : CID-SIGASPE/DG-CMEF, mars 2022

## 5.2 SITUATION D'EXECUTION PAR MINISTERE ET INSTITUTION

La situation de mise en œuvre des plans de déblocage suivant l'objectif du premier trimestre contraste d'un département à un autre. A cet effet, sur trente-huit (38) ministères et institutions (y compris la section transferts des ressources aux collectivités territoriales) :

- Six (06) ministères et institutions ont atteint leur objectifs de déblocage du premier trimestre (100%), avec un montant total de 82,88 milliards FCFA représentant un poids de 35,18% du motant total débloquenté ;
- Neuf (09) ministères et institutions d'entre eux, avec un montant total débloquenté de 111,99 milliards FCFA représentant un poids de 47,54%, connaissent des taux d'exécution situés entre 100% et 75% ;
- Sept (07) ministères et institutions, avec un montant débloquenté de 30,60 milliards de FCFA, affichent des taux compris entre 75% et 30%.
- Seize (16) ministères et institutions enregistrent des taux d'exécution inférieurs à 25%. De ceux-ci, dix (10) n'ont pas connu un début d'exécution à fin mars 2022.

Il y a lieu de préciser que le Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville n'a pas prévu de déblocage de fonds au titre du premier trimestre 2022, d'où ce taux nul justifié.

De façon globale, la contreperformance enregistrée au cours de ce trimestre (-39,24 points par rapport à l'objectif trimestriel) est imputable :

- ✓ aux restrictions de la circulaire N°2022-00156/MEFP/DGB/DEB du 27 janvier 2022 portant orientations pour l'exécution du budget 2022 dans le cadre de l'expédition des affaires courantes;
- ✓ à la non justification des précédents débloques de fonds;
- ✓ à la mauvaise qualité des pièces justificatives présentées pour l'obtention du rapport de vérification.

### 5.3 SITUATION D'EXECUTION PAR PROGRAMMES BUDGETAIRES

L'analyse de la situation d'exécution du plan de déblocage portera sur cent vingt-huit (128) programmes budgétaires. Au 31 mars 2022, le niveau d'exécution des différents programmes ressort comme suit :

- Quinze (15) programmes budgétaires, avec un montant global débloqué de 94,63 milliards FCFA (soit un poids de 40,17% du total débloqué), enregistrent des taux d'exécution égal à 100% ;
- Vingt (09) programmes affichent des taux d'exécution compris entre 100% et 75%. Avec un montant de 87,90 milliards FCFA. Ces programmes représentent un poids de 37,31% du montant total débloqué ;
- Vingt (20) programmes enregistrent des taux compris en 75% et 25% ;
- Quarante-un (41) programmes, avec des objectifs de déblocage attendus à fin mars 2022 de 59,20 milliards FCFA , n'ont connu aucun début d'exécution.

**NB :** Il y a lieu de noter que onze (11) derniers programmes budgétaires (tels que ressortis dans l'annexe ci-jointe) devraient connaître le début de leur mise en œuvre de leur PDF à partir des trimestres à venir, conformément au plan de déblocage annuel reparti par mois et par trimestre.

### 5.4 DIFFICULTES RECONTREES ET RECOMMANDATIONS

Le faible niveau de mise en œuvre du plan de déblocage annuel s'expliquerait par le retard mis dans l'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022. Ce retard est lié au changement institutionnel intervenu au cours du mois de janvier 2022.

Tenant compte du réaménagement budgétaire prévu au cours du deuxième trimestre 2022, les acteurs devront, dans les meilleurs délais procéder à la modification des plans de déblocage initiaux afin de prendre en compte les changements en cours (fusions de ministères, mouvements de crédits budgétaires opérés).

**L'annexe 14** nous donne le détail de la situation de mise en œuvre du plan de déblocage de fonds par section au 31 mars 2022.

## **VI. GESTION DE LA TRESORERIE**

L'objectif en matière de gestion de la trésorerie est d'assurer un ajustement permanent entre les disponibilités de trésorerie et les engagements financiers de l'Etat et de ses démembrements. Au 31 mars 2022, le niveau des encaissements est inférieur à celui des décaissements.

Le présent rapport synthétique donne un aperçu de la situation de la trésorerie sur les encaissements, les décaissements, les disponibilités de trésorerie, les instances de paiement, les difficultés ainsi que les perspectives.

### **6.1 SITUATION DES ENCAISSEMENTS, DES DECAISSEMENTS ET DU SOLDE CORRESPONDANT AU 31 MARS 2022**

Au 31 mars 2022, le niveau des encaissements (**780,01 milliards FCFA**) est inférieur à celui des décaissements (**844,01 milliards de FCFA**) de **64,00 milliards FCFA** sur la période sous revue.

#### **6.1.1 DE LA SITUATION DES ENCAISSEMENTS AU 31 MARS 2022**

Au 31 mars 2022, au total **780,01 milliards FCFA** ont été encaissés, sur l'ensemble du réseau du Trésor Public, contre **936,89 milliard FCFA** au 31 mars 2021, soit un taux de régression de **16,74%** en glissement annuel.

Sur la période du 1er janvier au 31 mars 2022, l'Etat a eu recours à six (06) émissions de titres publics pour financer la trésorerie à hauteur de **216,63 milliards FCFA**. Cela représente environ **27,77%** des encaissements total de la période sous revue et traduit l'apport appréciable des titres publics dans le financement de la trésorerie de l'Etat. Toutefois, l'accent doit être mis sur la mobilisation des ressources internes pour financer davantage la trésorerie.

Au titre des financements extérieurs, un (01) appui budgétaire a été encaissé pour un montant **2,35 milliards FCFA** sur la période sous revue.

#### **6.1.2 DE LA SITUATION DES DECAISSEMENTS AU 31 MARS 2022**

Au 31 mars 2022, le montant total des décaissements effectués par le Trésor Public se chiffre à **844,01 milliards FCFA** dont 201,53 milliards FCFA consacré au remboursement de la dette. A la même période en 2021, les décaissements se situaient à **789,95 milliards FCFA**, soit un taux de progression de **5,64%** en glissement annuel.

### 6.1.3. DU SOLDE DES OPERATIONS D'ENCAISSEMENTS ET DE DECAISSEMENTS

Sur la période sous revue, en rapprochant les encaissements aux décaissements, il se dégage un **solde débiteur de 64,00 milliards FCFA**. Ce solde est entièrement couvert par les disponibilités de début de période (disponibilités utilisables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de l'ordre de 211,56 milliards FCFA).

### 6.2. DE L'EVOLUTION DES INSTANCES DE PAIEMENT AU TRESOR PUBLIC DU 31 MARS 2022

Les dépenses en instance de paiement (ACCT, PG et les TR) au 31 mars 2022, se chiffrent à **20,10 milliards FCFA**. A la même période de 2021, le niveau de ces instances était de **14,61 milliards FCFA**, soit un taux annuel de progression de **37,58%**.

*Relativement aux délais de paiement, il ressort qu'aucun arriéré de paiement (des instances de paiement de plus de 3 mois) n'est enregistré dans les livres du Trésor Public au 31 mars 2022.*

### 6.3 DE LA SITUATION DES DISPONIBILITES DE TRESORERIE AU 31 MARS 2022

Au 31 mars 2022, les disponibilités totales au Trésor se chiffrent à **288,81 milliards FCFA** contre **309,63 milliards FCFA** au 31 mars 2021, soit un taux de régression annuel de 6,73% en glissement annuel. Comparativement à 2021, les disponibilités au 31 mars 2021 sont en baisse.

**Tableau 12 : Evolution des disponibilités de trésorerie au 31 mars 2021 et 2022**

INTITULES DES COMPTES	Disponibilités Totales au 31 mars 2021	Disponibilités Totales au 31 mars 2022
Caisses	6,47	24,41
Banque (BCEAO)	61,66	47,47
Autres (BCB, BIB, CBI)	0,01	128,92
Appuis budgétaires	0,00	0,00
Centralisation Fonds Publics	0,00	36,59
FEC	0,00	0,00
Emprunt d'Etat	160,54	0,00
CCP	0,12	0,00
Fonds Dette Multilatérale	0,00	0,40
Fonds de garantie projets ZACA	2,05	3,41
FSDEB	12,77	11,12
FSMAP	4,27	1,13
Recette de Privatisation	29,00	0,00
FDS	1,17	0,31
UTE -PASNMF-CAS	0,73	0,73
APPUI FORMATION PROFESSIONNELLE	4,08	2,49
CAST/E&A	21,24	30,18
Compte COVID-19	0,00	0,00
Effets à l'encaissement	5,53	1,64
<b>Total</b>	<b>309,63</b>	<b>288,81</b>

Source : ACCT au 31 mars 2022

### 6.4 DE L'EVOLUTION MENSUELLE DES SOLDES DES COMPTES DE DEPOTS AU 31 JANVIER ET AU 31 MARS 2022

Au 31 janvier 2022, le solde des comptes de dépôts s'élevait à **398,80 milliards FCFA**. A fin mars 2022, le solde s'est établi à **473,72 milliards de FCFA**, soit une hausse de 18,79% par rapport à fin

janvier 2022. Au 31 mars, le nombre des comptes de dépôts s'élève à 6 889 dont 3 671 comptes de services administratifs.

Le graphique ci-après donne un aperçu de l'évolution mensuelle des soldes des comptes de dépôts au durant le premier trimestre 2022.

**Graphique 12: Evolution des soldes des correspondants du Trésor au 31 mars 2022 (en milliards FCFA)**



**Source :** ACCT

Les difficultés qui rendent la trésorerie de l'Etat inconfortable au 31 mars 2022 peuvent être expliquées par plusieurs facteurs, notamment :

- le non-respect de délais prescrits par la convention relative au nivellement des comptes des RAF par les banques ;
- l'absence de plans de décaissements de certains correspondants du Trésor;
- la lenteur dans le décaissement des appuis budgétaires ;
- le retard accusé dans l'opérationnalisation du plan d'engagement des dépenses de l'Etat (PEDE) ;
- la situation sécuritaire au niveau national non propice à une embellie de l'activité économique.

## VII. Evolution des délais de paiement

Les délais de paiement sont un indicateur qui témoigne de la bonne performance administrative et économique d'un pays. Réduire davantage ces délais constitue une préoccupation constante de notre administration. De ce fait, il a été décidé de la création des unités de vérifications auprès de tous les ministères et institutions afin de réduire les délais de paiement, de mieux accompagner l'exécution du budget de l'Etat en mode programme et partant, de faciliter l'application du principe d'ordonnancement multiple. Le référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques a été actualisé et les délais de paiement sont suivis auprès desdits ministères et institutions. Les délais sont également calculés sur les dépenses exécutées sous la forme de crédits délégués au niveau régional.

Par ailleurs, les dossiers qui font l'objet de suivi, ne concernent que ceux de la procédure normale d'exécution des dépenses publiques.

### 7.1 AU TITRE DES DOSSIERS TRAITES DANS LES MINISTERES ET INSTITUTIONS

Du 1er janvier au 31 mars 2022, **75 mandats** « procédure normale » de l'année 2022 ont été payés pour un montant de **3,44 milliards FCFA** contre **12 mandats** pour un montant **1,66 milliards FCFA** à la même période en 2021.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de **13 jours** en 2022, contre **10** en 2021 pour une norme référentielle de 47 jours. ( **Le délai de paiement s'entend de la période qui va de la délivrance par le gestionnaire de crédits du reçu de demande de liquidation au règlement de la dépense par le comptable public**).

A fin mars 2022, sur les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative, trois (03) respectent les normes du référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques. Il s'agit entre autre des délais de traitement chez le gestionnaire de crédits et chez l'ordonnateur délégué.

Toutes les 3 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable respectent les normes du référentiel.

Sur les 2 étapes de traitement de la phase consolidée, toutes respectent les normes du référentiel.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les mandats de l'exercice 2022 payés à fin mars.

## 7.2 AU TITRE DES DOSSIERS SUR CREDITS DELEGUES

A fin mars 2022, **132** mandats « *procédure normale* » de l'année 2022 ont été payés sur les crédits délégués pour un montant de **239,88 millions FCFA** contre **3** mandats pour un montant **2,7 millions FCFA** à la même période en 2021.

Le délai moyen de paiement de ces dossiers est de **15 jours** en 2022 contre **1** en 2021 pour une norme référentielle de **47 jours**.

A fin mars 2022, sur les 4 étapes de traitement des dossiers de la phase administrative, deux (02) respectent les normes du référentiel des délais de paiement en matière d'exécution des dépenses publiques pour l'exercice 2022. Il s'agit entre autre des délais de traitement chez le gestionnaire de crédits tout comme chez l'ordonnateur délégué.

Sur les 3 étapes de traitement des dossiers de la phase comptable, toutes respectent les normes du référentiel.

Sur les 2 étapes de traitement de la phase consolidée, les normes du référentiel sont respectées pour une étape.

Le délai moyen de paiement global fixé par la norme référentielle qui est de 47 jours est respecté pour les dossiers de dépenses payées de l'exercice 2022 au titre des crédits délégués.

Dans l'ensemble, on note un respect des délais de paiement au 31 mars 2022 tant au niveau central que déconcentré.

Cette évolution positive serait la résultante de plusieurs actions qui ont été menées :

- ❖ la reprise des activités du CODEP-MP notamment l'interpellation et la sensibilisation des acteurs intervenants dans l'exécution du budget;
- ❖ la veille sur le bon fonctionnement des unités de vérification (UV) créées auprès de tous les ministères et institutions ;
- ❖ la maîtrise de la gestion de la trésorerie assortie de paiement en continue.

Cependant, il s'avère nécessaire de poursuivre la mise en œuvre des réformes entreprises en vue de permettre une réduction encore plus significative des délais.

Il s'agit notamment de :

- la poursuite des réformes budgétaires et comptables engagées ;
- la poursuite de la mise en œuvre intégrale des UV qui sont une transition à ces réformes ;
- la formation des acteurs sur la nouvelle nomenclature des pièces justificatives en vue d'améliorer la qualité des dossiers ;
- le renforcement des effectifs notamment ceux chargés de la transmission des dossiers

physiques surtout au niveau déconcentré;

- le renforcement des moyens d'action du CODEP-MP à travers l'allocation de ressources conséquentes;
- la disponibilité et la stabilité du Circuit Informatisé des Dépenses (CID) dans sa version 3/3 surtout en région.

**Les annexes n°15 et 16** donnent respectivement la situation des délais moyens de traitement des dossiers au niveau central et déconcentré de dépenses payées de l'exercice 2022 comparée à celle de 2021

## VIII. ANALYSE DES PRINCIPAUX SOLDES ET INDICATEURS DE LA GESTION BUDGETAIRE

L'analyse des principaux soldes après trois mois d'exécution permettra d'apprécier la performance des mesures entreprises par les nouvelles autorités en matière de gouvernance budgétaire et économique et de prendre des mesures anticipatives pour le deuxième trimestre 2022.

### 8.1 LES SOLDES BUDGETAIRES

L'examen de l'exécution budgétaire à travers le solde budgétaire global<sup>8</sup> et l'épargne budgétaire<sup>9</sup> permet de prendre des décisions avisées pour la revue à mi-parcours, exercice 2022.

La situation des soldes est illustrée dans le tableau ci-dessous.

**Tableau 13: Situation des soldes au 31 mars 2022 (en milliards FCFA)**

NATURE	2022			
	PREVISIONS LFI	PREVISIONS (LFI AJUSTEES+CAST"remboursement crédits TVA")	EXECUTION	TAUX
	A	B	C	D=C/B
<b>RESSOURCES TOTALES</b>	<b>2 349,11</b>	<b>2 449,11</b>	<b>497,79</b>	<b>20,33%</b>
RECETTES ORDINAIRES	2010,04	2110,04	491,66	23,30%
RECETTE EXTRAORDINAIRE	339,07	339,07	6,12	1,81%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2919,15</b>	<b>2919,15</b>	<b>659,08</b>	<b>22,58%</b>
DEPENSES COURANTES	1913,30	1913,18	554,64	28,99%
DEPENSES EN CAPITAL	1005,85	1005,97	104,44	10,38%
EPARGNE BUDGETAIRE	96,74	196,86	-62,98	
<b>Solde Budgétaire Global</b>	<b>- 570,04</b>	<b>- 470,04</b>	<b>- 161,29</b>	

Source : DGB

#### 8.1.1 L'ÉPARGNE BUDGÉTAIRE

Au 31 mars 2022, l'épargne budgétaire ressort déficitaire de **62,98 milliards FCFA**. Cette situation s'explique par une évolution moins que proportionnelle des dépenses courantes par rapport au niveau de mobilisation des ressources propres.

<sup>8</sup> Le solde budgétaire global est la différence entre les ressources totales et les charges totales de l'Etat.

<sup>9</sup> L'épargne budgétaire est la différence entre les ressources ordinaires et les dépenses courantes de l'Etat.

### **8.1.2 LE SOLDE BUDGETAIRE GLOBAL**

Le solde global ressort déficitaire de **161,29 milliards FCFA** imputable au faible niveau de mobilisation des ressources extérieures, ce qui impacte négativement le niveau de mobilisation des ressources globales.

### **8.1.3 AGREGATS DU TABLEAU DES OPERATIONS FINANCIERES DE L'ETAT (TOFE)**

Les montants de quelques agrégats du TOFE sont donnés :

- ✓ **le financement intérieur net de l'Etat** est ressorti à **130,10 milliards FCFA** à fin mars 2022. A fin mars 2021, il était de **126,82 milliards FCFA** ;
- ✓ **le déficit budgétaire global, dons compris** est ressorti à **84,30 milliards de FCFA** à fin mars 2022. A la même période de l'année 2021, ce déficit était de **196,06 milliards de FCFA** ;
- ✓ **les recettes propres de l'Etat** ont atteint un niveau de **476,39 milliards FCFA** à fin mars 2022 contre **417,61 milliards FCFA** à la même période en 2021 soit une augmentation de **58,78 milliards FCFA (+14,08%)**. Cette performance est la résultante d'une augmentation des recouvrements des recettes fiscales de **70,31 milliards de FCFA (+19,02%)** et d'une baisse des recettes non fiscales de **11,53 milliards de FCFA (-24,02%)** ;
- ✓ **le ratio "masse salariale/recettes fiscales"** : à fin mars 2022, le ratio masse salariale sur recettes fiscales s'est établi à **53,50%** pour un ratio prévisionnel base LFI de **57,42%**. Ce ratio est largement supérieur à la norme communautaire de l'UEMOA qui est de **35%**.

## **IX. CONSTATS ET RECOMMANDATIONS POUR UNE MEILLEURE GESTION BUDGETAIRE**

### **9.1. AU TITRE DES RECETTES**

#### **❖ Constat**

L'insécurité grandissante et la montée du terrorisme ainsi que la persistance de la pandémie de la Covid-19 sont autant de difficultés qui impactent négativement la performance en matière de recouvrement des recettes par les régies.

#### **❖ Mesures correctives**

En terme de perspectives pour booster les recouvrements pour le reste de l'année 2022, il s'agira d'intensifier les mesures de modernisation des unités de recouvrement (télépaiement et télédéclaration, interconnexion entre les postes douaniers du Burkina Faso et de certains pays, l'intensification des actions de recouvrement et de contrôle).

### **9.2. AU TITRE DES MARCHES PUBLICS**

#### **❖ Constat**

La non transmission par certains ministères et institutions des rapports mensuels sur la mise en œuvre des plans de passation des marchés malgré la lettre circulaire les y obligeant ne permet pas d'assurer un suivi régulier et exact de l'exécution du budget par cette procédure.

#### **❖ Mesures correctives**

Il faudra prendre des dispositions règlementaires plus contraignantes en la matière. Aussi, il s'agirait de proposer un nouveau canevas harmonisé en lien avec les nouvelles exigences de la gestion budgétaire. Par ailleurs, le nouveau canevas harmonisé y relatif pourrait être implémenté sur les applications métiers existants.

### **9.3 AU TITRE DES RAPPORTS MENSUELS SUR LA SITUATION D'EXECUTION PHYSIQUE ET FINANCIERE**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure relative à la transmission des rapports sur l'exécution physique et financière des budgets des ministères et des institutions, la situation du premier trimestre 2022 fait ressortir des retards importants dans leur transmission. En effet, le tableau n°14 indique que sur quarante (40) ministères et institutions, il ressort en moyenne que :

- ❖ deux (02) ministères transmettent leurs rapports hors délais;

- ❖ trente-huit (38) ministères et institutions ne transmettent pas leurs rapports.

**Tableau 14:** situation de transmission des rapports mensuels sur la situation d'exécution physique et financière du premier trimestre 2022

Situation des rapports	Nombre de rapports				
	Janvier	Février	Mars	Total 1er trimestre	Moyenne trimestrielle
Rapports transmis dans les délais	00	00	00	00	-
Rapports transmis hors délai	02	01	01	4	-
Rapports non transmis	38	39	39	116	-

Source : DGB

#### ❑ Constats

De l'analyse des rapports sur la situation d'exécution du budget des ministères et institutions, il ressort les difficultés suivantes :

- ✓ la persistance de quelques difficultés informatiques liées au CID;
- ✓ la mise à disposition tardive des moyens financiers nécessaires à la prise en charge des actions de recouvrement (supervision, vérification et contrôle) ;
- ✓ insuffisance de formation et de recyclage des régisseurs de recettes sur la tenue des documents comptables;
- ✓ insuffisance de moyens de supervision et de contrôle du recouvrement entraînant des déperditions de recettes ;
- ✓ L'impact négatif de l'insécurité nationale et sous régionale notamment les attaques terroriste sur le recouvrement des recettes.

#### ❑ Mesures correctives

Au titre des propositions de solutions les DAF suggèrent la formation des acteurs de la chaîne de la dépense publique dans les applications métiers (CID, SIGASPE, SIMP) et mettre en place un dispositif sécuritaire pour un recouvrement optimal des recettes.

## CONCLUSION

La situation d'exécution du budget de l'Etat, exercice 2022 au 31 mars fait ressortir un faible niveau d'exécution des dépenses et de mise en œuvre des recettes. Elle dégage une épargne budgétaire négative de **-62,98 milliards FCFA** et un solde budgétaire global déficitaire de **-161,29 milliards FCFA**.

Ce niveau d'épargne s'explique par une évolution moins que proportionnelle de la mobilisation des recettes par rapport à l'exécution des dépenses. Le niveau d'exécution actuel recommande un suivi particulier de l'exécution du budget exercice 2022.



## ANNEXES

Annexe 1 : tableau récapitulatif des ajustements de crédits opérés au cours de l'exercice budgétaire 2022 à fin mars (en milliard FCFA)

NATURE	2021		2022		VARIATION CP LFR-2022-2021	
	CP LFI	CP LFR ajust*	CP LFI	CP LFI ajust*	MONTANT	EN %
<b>RESSOURCES TOTALES</b>	<b>2110,97</b>	<b>2131,99</b>	<b>2349,11</b>	<b>2349,11</b>	<b>217,13</b>	<b>10,18%</b>
RECETTES ORDINAIRES	1 799,52	1 817,52	2 010,04	2 010,04	192,52	10,59%
RECETTES EXTRAORDINAIRES	311,46	314,47	339,07	339,07	24,61	7,82%
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>2 651,77</b>	<b>2 672,78</b>	<b>2 919,15</b>	<b>2 919,15</b>	<b>246,37</b>	<b>9,22%</b>
DEPENSES ORDINAIRES	1 775,05	1 771,57	1 913,30	1 913,18	141,61	7,99%
CHARGES FINANCIÈRES DE LA DETTE	173,60	173,60	195,80	195,80	22,20	12,79%
DÉPENSES DE PERSONNEL	950,00	950,00	1 012,03	1 012,03	62,03	6,53%
DÉPENSES D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES	198,50	199,95	207,40	215,37	15,43	7,72%
DÉPENSES DE TRANSFERTS COURANTS	452,45	447,20	497,06	488,97	41,77	9,34%
DÉPENSES EN ATTÉNUATION DES RECETTES	0,50	0,82	1,00	1,00	0,18	22,01%
DEPENSES EN CAPITAL	876,73	901,22	1 005,85	1 005,97	104,75	11,62%
INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT	856,73	891,67	995,85	995,97	104,30	11,70%
ÉTAT	511,15	546,09	649,69	649,81	103,71	18,99%
SUBVENTION	221,09	221,09	221,67	221,67	0,58	0,26%
PRÊT	124,49	124,49	124,49	124,49	0,00	0,00%
TRANSFERTS EN CAPITAL	20,00	9,55	10,00	10,00	0,45	4,73%
EPARGNE BUDGETAIRE	24,47	45,95	96,74	96,86		
SOLDE GLOBAL BUDGETAIRE	-540,80	-540,80	-570,04	-570,04		

Source : DGB

**Annexe 2 : Situation d'exécution des dépenses de personnel, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).**

Ministeres et Institutions	CP_INIT	CP LFR_ajusté*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)
01-Présidence du Faso	4 847 859 000	4 847 859 000	1 269 544 948	26,19	1 268 822 217	26,17
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	591 955 000	591 955 000	136 301 114	23,03	136 301 114	23,03
03-Primature	1 510 473 000	1 510 473 000	374 798 869	24,81	374 798 869	24,81
05-Conseil Economique et Social	205 758 000	205 758 000	49 754 475	24,18	49 754 475	24,18
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	98 431 379 000	98 431 379 000	22 856 891 070	23,22	22 820 535 975	23,18
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	21 798 164 000	21 798 164 000	5 634 436 580	25,85	5 623 225 757	25,80
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	152 439 345 000	152 439 345 000	38 104 514 115	25,00	38 104 514 115	25,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	26 993 821 000	26 993 821 000	6 875 339 500	25,47	565 405 639	2,09
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	40 905 305 000	40 905 305 000	8 617 304 556	21,07	8 608 705 667	21,05
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 862 430 000	3 862 430 000	918 685 741	23,79	918 060 856	23,77
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	5 696 793 000	5 696 793 000	1 263 170 353	22,17	1 243 490 263	21,83
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	5 781 414 000	5 781 414 000	1 270 090 059	21,97	1 265 958 148	21,90
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	138 200 033 000	138 200 033 000	27 277 324 496	19,74	27 209 510 335	19,69
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	9 226 750 000	9 226 750 000	1 960 963 043	21,25	1 960 963 043	21,25
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	429 098 661 000	429 098 661 000	110 324 718 604	25,71	109 986 567 815	25,63
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	8 884 782 000	8 884 782 000	2 526 557 736	28,44	2 452 659 320	27,61
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	2 307 335 000	2 307 335 000	575 747 129	24,95	575 747 129	24,95
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	1 781 852 000	1 781 852 000	496 094 121	27,84	496 094 121	27,84
27-Ministère Agric. Aménagmt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	19 531 247 000	19 531 247 000	4 644 556 907	23,78	4 591 488 135	23,51
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	12 750 933 000	12 750 933 000	3 300 643 618	25,89	3 278 265 891	25,71
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	2 974 558 000	2 974 558 000	711 933 308	23,93	702 325 326	23,61
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 226 421 000	1 226 421 000	248 895 733	20,29	248 895 733	20,29
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 480 716 000	1 480 716 000	358 742 187	24,23	358 742 187	24,23
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	2 400 140 000	2 400 140 000	730 216 584	30,42	722 632 882	30,11
39-Ministère de la Prospective et des Réformes Structurelles	0	0	0	#DIV/o!	0	#DIV/o!
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	3 035 253 000	3 035 253 000	744 384 207	24,52	740 732 875	24,40
50-Grande Chancellerie	143 651 000	143 651 000	39 306 452	27,36	39 306 452	27,36
51-Conseil Supérieur de la Communication	418 893 000	418 893 000	122 898 622	29,34	122 898 622	29,34
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	736 023 000	736 023 000	139 777 550	18,99	139 777 550	18,99
54-Conseil Constitutionnel	511 328 000	511 328 000	119 609 588	23,39	119 609 588	23,39
55-Conseil d'Etat	739 757 000	739 757 000	192 838 575	26,07	192 838 575	26,07
56-Cour des Comptes	1 175 720 000	1 175 720 000	308 421 174	26,23	308 421 174	26,23
57-Cour de Cassation	1 199 690 000	1 199 690 000	274 958 655	22,92	274 958 655	22,92
61-Commission Nationale des Droits Humains	112 623 000	112 623 000	0	0,00	0	0,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	11 033 266 000	11 033 266 000	15 000 000	0,14	15 000 000	0,14
<b>Total général</b>	<b>1 012 034 328 000</b>	<b>1 012 034 328 000</b>	<b>242 484 419 669</b>	<b>23,96</b>	<b>235 517 008 503</b>	<b>23,27</b>

Source : CID et SIGASPE

**Annexe 3 : Situation d'exécution des dépenses d'acquisition des biens et services, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).**

Ministeres et Institutions	CP_INIT	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en%)	Mt liq	Tx liq (en%)
01-Présidence du Faso	6 943 383 000	1 170 000 000	16,85	500 000 000	7,20
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	470 265 000	68 987 285	14,67	21 987 285	4,68
03-Primature	1 967 817 000	377 780 672	19,20	317 780 672	16,15
05-Conseil Economique et Social	690 375 000	0	0,00	0	0,00
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	11 734 146 000	1 531 694 429	13,05	1 396 989 799	11,91
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	4 564 165 000	1 054 170 459	23,10	565 810 238	12,40
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	20 409 648 000	3 517 222 750	17,23	3 517 222 750	17,23
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	21 678 047 000	5 082 661 461	23,45	4 442 425 695	20,49
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	35 179 207 000	23 855 467 351	67,62	1 149 202 053	3,26
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	3 182 031 000	1 058 958 467	33,28	777 782 234	24,44
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	2 656 334 000	147 151 869	5,54	17 440 694	0,66
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	4 399 807 000	357 975 000	8,14	2 575 000	0,06
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	23 826 861 000	3 150 292 099	13,22	2 754 212 411	11,56
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	2 134 320 000	15 108 000	0,71	9 223 000	0,43
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	25 326 858 000	3 117 660 487	9,39	282 895 072	0,85
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	2 714 679 000	291 010 840	10,72	17 636 000	0,65
25-Ministère Dév't Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	596 369 000	87 085 490	14,60	75 336 230	12,63
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	676 490 000	16 280 571	2,41	0	0,00
27-Ministère Agric. Aménagmt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	2 471 362 000	75 617 722	3,06	12 806 500	0,52
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	1 516 271 000	75 538 746	4,98	52 402 309	3,46
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	1 916 350 000	448 899 327	23,42	255 238 680	13,32
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 365 836 000	150 000	0,01	150 000	0,01
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	872 627 000	135 049 930	15,48	78 926 804	9,04
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	835 730 000	43 446 955	5,20	23 730 955	2,84
39-Ministère de la Prospective et des Réformes Structurelles	500 000 000	0	0,00	0	0,00
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	954 208 000	77 065 142	8,08	62 942 102	6,60
50-Grande Chancellerie	802 052 000	722 593 000	90,09	722 593 000	90,09
51-Conseil Supérieur de la Communication	650 516 000	316 428 000	48,79	316 428 000	48,79
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	1 189 737 000	845 469 406	71,06	710 635 064	59,73
54-Conseil Constitutionnel	358 527 000	23 500 000	6,55	23 500 000	6,55
55-Conseil d'Etat	251 530 000	223 480 000	88,85	223 480 000	88,85
56-Cour des Comptes	574 616 000	574 616 000	100,00	574 616 000	100,00
57-Cour de Cassation	265 444 000	207 087 000	78,02	207 087 000	78,02
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	231 625 000	0	0,00	0	0,00
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	21 430 000	0	0,00	0	0,00
60-Médiateur du Faso	320 062 000	0	0,00	0	0,00
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	4 975 976 000	0	0,00	0	0,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	18 175 299 000	5 362 186 450	29,50	5 132 011 997	28,24
<b>Total général</b>	<b>207 400 000 000</b>	<b>54 030 634 908</b>	<b>25,09</b>	<b>24 245 067 544</b>	<b>11,26</b>

Source : CID

**Annexe 4 : Situation d'exécution des dépenses de transferts courants, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).**

Ministeres et Institutions	CP_INIT	CP LFR_ajusté*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)
01-Présidence du Faso	6 314 512 000	6 314 512 000	3 463 618 860	54,85	3 113 618 860	49,31
03-Primature	4 712 414 000	4 712 414 000	1 026 343 203	21,78	1 026 343 203	21,78
04-Parlement	19 986 100 000	19 986 100 000	9 993 050 000	50,00	9 993 050 000	50,00
05-Conseil Economique et Social	4 640 000	4 640 000	0	0,00	0	0,00
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	17 708 301 000	17 708 301 000	2 302 011 250	13,00	2 302 011 250	13,00
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	2 106 362 000	2 106 362 000	662 696 500	31,46	301 196 500	14,30
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	5 842 643 000	5 842 643 000	1 460 660 750	25,00	1 460 660 750	25,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	2 220 397 000	2 220 397 000	1 210 000 000	54,49	1 210 000 000	54,49
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	37 931 980 000	37 834 790 000	23 488 206 113	62,08	22 432 954 406	59,29
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	5 964 164 000	5 964 164 000	1 515 832 000	25,42	1 515 832 000	25,42
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	12 320 754 000	12 320 754 000	668 500 000	5,43	660 500 000	5,36
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	7 508 377 000	7 508 377 000	1 035 013 000	13,78	0	0,00
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	70 038 709 000	70 038 709 000	22 136 912 799	31,61	13 037 979 466	18,62
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	10 146 541 000	10 146 541 000	1 536 864 000	15,15	1 536 864 000	15,15
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	40 062 877 000	32 068 386 000	4 392 024 600	13,70	2 662 025 000	8,30
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	63 579 809 000	63 579 809 000	30 559 904 500	48,07	30 559 904 500	48,07
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	6 533 459 000	6 533 459 000	1 469 621 936	22,49	1 404 611 000	21,50
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	6 697 307 000	6 697 307 000	0	0,00	0	0,00
27-Ministère Agric. Aménagmt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	4 310 806 000	4 310 806 000	0	0,00	0	0,00
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	2 716 000 000	2 716 000 000	445 000 000	16,38	445 000 000	16,38
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	353 350 000	353 350 000	0	0,00	0	0,00
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	1 321 308 000	1 321 308 000	0	0,00	0	0,00
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	845 345 000	845 345 000	21 900 000	2,59	0	0,00
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	68 000 000	68 000 000	0	0,00	0	0,00
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	1 319 994 000	1 319 994 000	0	0,00	0	0,00
51-Conseil Supérieur de la Communication	112 673 000	114 673 000	57 336 500	50,00	57 336 500	50,00
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	10 200 000	10 200 000	0	0,00	0	0,00
54-Conseil Constitutionnel	2 294 000	2 294 000	0	0,00	0	0,00
55-Conseil d'Etat	1 220 000	1 220 000	0	0,00	0	0,00
56-Cour des Comptes	8 500 000	8 500 000	8 500 000	100,00	8 500 000	100,00
57-Cour de Cassation	205 014 000	205 014 000	0	0,00	0	0,00
58-Commission Electorale Nationale Indépendante	216 101 000	216 101 000	85 566 000	39,60	85 566 000	39,60
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	358 254 000	358 254 000	0	0,00	0	0,00
60-Médiateur du Faso	419 595 000	419 595 000	0	0,00	0	0,00
61-Commission Nationale des Droits Humains	592 000 000	592 000 000	300 784 840	50,81	300 784 840	50,81
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	19 037 893 000	19 037 893 000	0	0,00	0	0,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	145 484 921 000	145 484 921 000	103 988 766 965	71,48	103 988 766 965	71,48
<b>Total général</b>	<b>497 062 814 000</b>	<b>488 973 133 000</b>	<b>211 829 113 816</b>	<b>43,32</b>	<b>198 103 505 240</b>	<b>40,51</b>

**Source : CID**

**Annexe 5 : Situation d'exécution des dépenses d'investissements exécutés par l'Etat, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).**

Ministères et Institutions	AE_INIT	AE LFR_AJUST	CP_INIT	CP LFR_ajusté*	Mt eng_visé CP	Tx eng_visé CP(en%)	Mt liq	Tx liq (en%)
01-Présidence du Faso	9 966 985 000	9 966 985 000	23 135 735 000	23 135 735 000	7 000 000 000	30,26	7 000 000 000	30,26
02-Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	100 000 000	100 000 000	100 000 000	100 000 000	0	0,00	0	0,00
03-Primature	14 302 565 000	14 302 565 000	23 944 480 000	23 944 480 000	8 504 480 000	35,52	8 504 480 000	35,52
04-Parlement	8 913 808 000	8 913 808 000	8 913 808 000	8 913 808 000	0	0,00	0	0,00
05-Conseil Economique et Social	185 000 000	185 000 000	185 000 000	185 000 000	0	0,00	0	0,00
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	31 995 429 000	31 995 429 000	44 047 109 000	44 047 109 000	4 369 599 000	9,92	4 369 599 000	9,92
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	5 299 799 000	5 299 799 000	5 230 282 000	5 230 282 000	5 000 000	0,10	5 000 000	0,10
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	82 225 540 000	82 225 540 000	112 174 272 000	112 174 272 000	28 043 568 000	25,00	28 043 568 000	25,00
12-Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	5 215 000 000	5 215 000 000	5 215 000 000	5 215 000 000	2 698 815 000	51,75	2 572 047 000	49,32
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	21 164 760 000	21 164 760 000	24 173 416 000	24 173 416 000	74 636 650	0,31	0	0,00
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	2 037 000 000	2 037 000 000	1 352 547 000	1 352 547 000	288 497 031	21,33	0	0,00
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	5 194 941 000	5 194 941 000	4 670 911 000	4 670 911 000	0	0,00	0	0,00
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	5 436 602 000	5 436 602 000	9 295 085 000	9 295 085 000	170 000 000	1,83	0	0,00
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	27 670 701 000	27 670 701 000	68 624 180 000	68 624 180 000	1 003 000 000	1,46	1 000 000 000	1,46
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	1 661 194 000	1 661 194 000	4 480 111 000	4 480 111 000	0	0,00	0	0,00
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	23 740 392 000	23 740 392 000	25 874 351 000	25 991 341 000	0	0,00	0	0,00
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	26 990 756 000	26 990 756 000	15 228 924 000	15 228 924 000	199 606 500	1,31	199 606 500	1,31
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	1 521 576 000	1 521 576 000	2 295 894 000	2 295 894 000	130 325 385	5,68	70 800 000	3,08
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	25 132 441 000	25 132 441 000	11 175 302 000	11 175 302 000	0	0,00	0	0,00
27-Ministère Agric. Aménagt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	25 061 932 000	25 061 932 000	60 833 182 000	60 833 182 000	3 018 073 000	4,96	0	0,00
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	4 432 255 000	4 432 255 000	6 777 814 000	6 777 814 000	0	0,00	0	0,00
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	65 714 024 000	65 714 024 000	68 531 401 000	68 531 401 000	2 096 743 685	3,06	1 251 325 794	1,83
31-Ministère de la Transition digitale, des Postes et des Communications Electroniques	2 931 367 000	2 931 367 000	4 700 247 000	4 700 247 000	0	0,00	0	0,00
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	8 207 051 000	8 207 051 000	6 677 493 000	6 677 493 000	2 848 163 767	42,65	0	0,00
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	1 731 600 000	1 731 600 000	4 618 344 000	4 618 344 000	2 183 975 568	47,29	1 287 374 409	27,88
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	25 307 283 000	25 307 283 000	44 311 947 000	44 311 947 000	147 244 924	0,33	33 700 000	0,08
52-Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption	103 225 000	103 225 000	103 225 000	103 225 000	0	0,00	0	0,00
55-Conseil d'Etat	50 000 000	50 000 000	50 000 000	50 000 000	0	0,00	0	0,00
59-Commission de l'Informatique et des Libertés	197 000 000	197 000 000	197 000 000	197 000 000	36 000 000	18,27	36 000 000	18,27
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	6 497 477 000	6 497 477 000	16 903 233 000	16 903 233 000	0	0,00	0	0,00
99-Dépenses Communes Interministérielles	3 500 000 000	3 500 000 000	45 870 309 000	45 870 309 000	251 429 618	0,55	24 250 235	0,05
<b>Total général</b>	<b>442 487 703 000</b>	<b>442 487 703 000</b>	<b>649 690 602 000</b>	<b>649 807 592 000</b>	<b>63 069 158 128</b>	<b>9,71</b>	<b>54 397 750 938</b>	<b>8,37</b>

Source : CID

## Annexe 6 : Situation d'exécution des autorisations d'engagement, par programme au 31 mars 2022 (en FCFA).

LB_PROGRAMME	MT_CRED_AE_INIT	MT_CRED_AE_LFR_AJUSTE	MT_PROJET	MT_ENG_CF	TAUX_VISE (EN %)	MT_LIQ	TAUX LIQ (EN %)
001-Pilotage de l'action présidentielle	9 966 985 000	9 966 985 000	5 612 735 000	0	0,00	0	0,00
004-Organisation du travail gouvernemental	100 000 000	100 000 000	0	0	0,00	0	0,00
005-Soutien à l'action du Premier Ministre	500 000 000	500 000 000	0	0	0,00	0	0,00
007-Pilotage des projets stratégiques	13 802 565 000	13 802 565 000	0	8 404 480 000	60,89	8 404 480 000	60,89
009-Conseil Economique et Social	185 000 000	185 000 000	60 000 000	0	0,00	0	0,00
010-Sureté de l'Etat	750 000 000	750 000 000	0	0	0,00	0	0,00
011-Administration du territoire	1 535 000 000	1 535 000 000	0	0	0,00	0	0,00
012-Sécurité intérieure	25 503 256 000	25 503 256 000	0	0	0,00	0	0,00
013-Protection civile	2 045 472 000	2 045 472 000	0	0	0,00	0	0,00
014-Décentralisation	200 000 000	200 000 000	0	0	0,00	0	0,00
015-Etat civil	227 499 000	227 499 000	0	0	0,00	0	0,00
016-Pilotage et soutien des services du MATD	1 734 202 000	1 734 202 000	0	0	0,00	0	0,00
017-Administration judiciaire	3 353 834 000	3 353 834 000	9 446 080	0	0,00	0	0,00
018-Administration pénitentiaire	1 725 965 000	1 725 965 000	6 998 486	0	0,00	0	0,00
019-Droits humains	30 000 000	30 000 000	0	0	0,00	0	0,00
020-Citoyenneté et paix	30 000 000	30 000 000	0	0	0,00	0	0,00
021-Pilotage et soutien	160 000 000	160 000 000	0	0	0,00	0	0,00
022-Défense	39 324 495 000	39 324 495 000	0	9 831 123 750	25,00	9 831 123 750	25,00
023-Préparation et emploi des forces	3 093 200 000	3 093 200 000	0	773 300 000	25,00	773 300 000	25,00
024-Equipement des forces	9 759 245 000	9 759 245 000	0	2 439 811 250	25,00	2 439 811 250	25,00
026-Reinforcement du lien Armée-Nation	280 000 000	280 000 000	0	70 000 000	25,00	70 000 000	25,00
027-Pilotage et soutien	29 768 600 000	29 768 600 000	0	7 442 150 000	25,00	7 442 150 000	25,00
028-Défense des intérêts du Burkina Faso dans le monde	4 494 400 000	4 494 400 000	34 000 000	2 688 893 000	59,83	2 562 125 000	57,01
030-Pilotage et soutien aux services du Ministère	620 600 000	620 600 000	0	9 922 000	1,60	9 922 000	1,60
032-Pilotage de l'Economie et du développement	11 483 618 000	11 483 618 000	0	0	0,00	0	0,00
033-Mobilisation des ressources	4 500 000 000	4 500 000 000	0	0	0,00	0	0,00
038-Pilotage et soutien des services du ministère	5 181 142 000	5 181 142 000	198 390 300	0	0,00	0	0,00
039-Culture	1 770 000 000	1 770 000 000	0	0	0,00	0	0,00
040-Tourisme	550 000 000	550 000 000	0	0	0,00	0	0,00
042-Recrutement, formation professionnelle et gestion de la carrière des agents de la	527 000 000	527 000 000	338 272 389	188 727 611	35,81	0	0,00
044-Travail décent	1 110 000 000	1 110 000 000	0	99 769 420	8,99	0	0,00
045-Pilotage et soutien des services du MFPTPDS	400 000 000	400 000 000	400 000 000	0	0,00	0	0,00
046-Communication	2 031 000 000	2 031 000 000	0	0	0,00	0	0,00
047-Pilotage et soutien	843 941 000	843 941 000	0	0	0,00	0	0,00
048-Femme et du genre	80 000 000	80 000 000	0	0	0,00	0	0,00
049-Enfance et famille	838 100 000	838 100 000	0	0	0,00	0	0,00
050-Solidarité nationale et gestion des catastrophes	550 094 000	550 094 000	0	0	0,00	0	0,00
051-Pilotage et soutien des services du Ministère	193 000 000	193 000 000	0	0	0,00	0	0,00
052-Sport et activités physiques	4 163 102 000	4 163 102 000	0	0	0,00	0	0,00
053-Loisirs	191 000 000	191 000 000	0	0	0,00	0	0,00
054-Pilotage et soutien des services du MSL	232 500 000	232 500 000	0	0	0,00	0	0,00
055-Offre de soin	24 299 814 000	24 299 814 000	77 719 638	0	0,00	0	0,00
056-Santé publique	1 931 887 000	1 931 887 000	11 992 500	1 500 000	0,08	0	0,00
057-Pilotage et soutien aux services de la Santé	1 039 000 000	1 039 000 000	1 500 000	1 500 000	0,14	0	0,00
058-Accès à l'éducation formelle	20 210 392 000	20 210 392 000	0	0	0,00	0	0,00
059-Qualité de l'éducation formelle	1 710 000 000	1 710 000 000	0	0	0,00	0	0,00
060-Accès et qualité de l'éducation non formelle	100 000 000	100 000 000	0	0	0,00	0	0,00
061-Pilotage et soutien aux services de l'éducation formelle et non formelle	1 720 000 000	1 720 000 000	0	0	0,00	0	0,00
062-Enseignement supérieur	15 031 101 000	15 031 101 000	0	0	0,00	0	0,00
063-Fourniture des services sociaux aux étudiants	1 117 852 000	1 117 852 000	0	0	0,00	0	0,00
064-Recherche scientifique et technologique	8 163 381 000	8 163 381 000	0	0	0,00	0	0,00
065-Pilotage et soutien aux services du MESRSI	1 328 422 000	1 328 422 000	0	0	0,00	0	0,00
066-Valorisation des résultats de la recherche et de l'innovation	1 350 000 000	1 350 000 000	0	0	0,00	0	0,00
067-Industrie	690 000 000	690 000 000	0	0	0,00	0	0,00
068-Commerce	60 000 000	60 000 000	0	0	0,00	0	0,00
069-Artisanat	526 000 000	526 000 000	0	0	0,00	0	0,00
070-Secteur privé	70 000 000	70 000 000	0	0	0,00	0	0,00
071-Pilotage et soutien	175 576 000	175 576 000	0	0	0,00	0	0,00
073-Energie	25 132 441 000	25 132 441 000	753 600 000	0	0,00	0	0,00
075-Aménagements hydro-agricoles et irrigations	10 393 494 000	10 393 494 000	401 495 000	2 425 135 000	23,33	0	0,00
076-Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles	2 380 621 000	2 380 621 000	0	0	0,00	0	0,00
077-Economie agricole	1 802 280 000	1 802 280 000	0	0	0,00	0	0,00
078-Développement durable des productions agricoles	3 190 692 000	3 190 692 000	0	0	0,00	0	0,00
079-Sécurisations foncière, formation professionnelle agricole et organisation du mor	1 463 815 000	1 463 815 000	180 202 520	0	0,00	0	0,00
080-Pilotage et soutien	1 126 439 000	1 126 439 000	0	0	0,00	0	0,00
081-Sécurisation et gestion durable des ressources pastorales	1 025 550 000	1 025 550 000	0	0	0,00	0	0,00
082-Productivité et compétitivité des productions animales	2 521 641 000	2 521 641 000	0	0	0,00	0	0,00
083-Santé animale et santé publique vétérinaire	696 900 000	696 900 000	300 000 000	0	0,00	0	0,00
084-Développement des productions halieutiques et aquacoles	460 500 000	460 500 000	0	0	0,00	0	0,00
086-Gestion durable des ressources forestières et fauniques	2 388 700 000	2 388 700 000	0	0	0,00	0	0,00
087-Assainissement de l'environnement et amélioration du cadre de vie	159 000 000	159 000 000	0	0	0,00	0	0,00
088-Gouvernance environnementale et développement durable	1 000 000	1 000 000	0	0	0,00	0	0,00
089-Economie verte et changement climatique	935 000 000	935 000 000	0	0	0,00	0	0,00
090-Pilotage et soutien	948 555 000	948 555 000	0	0	0,00	0	0,00
091-Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, aéroportuaire, maritime et cartogr	6 153 700 000	6 153 700 000	2 698 800	0	0,00	0	0,00
092-Développement du réseau routier classé, de voirie urbaine et des infrastructures	7 360 324 000	7 360 324 000	0	0	0,00	0	0,00
093-Développement de réseau de pistes rurales	52 000 000 000	52 000 000 000	219 676 521	1 878 367 083	3,61	1 177 516 996	2,26
094-Pilotage et soutien	200 000 000	200 000 000	0	0	0,00	0	0,00
095-Developpement d'infrastructures de communications électroniques	1 710 505 000	1 710 505 000	0	0	0,00	0	0,00
096-Appui au sous-secteur postal	93 075 000	93 075 000	0	0	0,00	0	0,00
097-Pilotage et soutien aux structures du MDENP	498 287 000	498 287 000	0	0	0,00	0	0,00
098-Transports et météorologie	6 610 557 000	6 610 557 000	1 392 557 000	2 848 163 767	43,09	0	0,00
099-Mobilité et sécurité routière	1 596 494 000	1 596 494 000	0	0	0,00	0	0,00
102-Formation professionnelle	850 000 000	850 000 000	0	50 000 000	5,88	0	0,00
105-Planification et aménagement urbain	200 000 000	200 000 000	0	0	0,00	0	0,00
106-Architecture et construction	557 000 000	557 000 000	0	0	0,00	0	0,00
107-Accès aux logements décents	774 600 000	774 600 000	0	0	0,00	0	0,00
108-Pilotage et soutien aux services du MUH	200 000 000	200 000 000	8 975 000	0	0,00	0	0,00
109-Aménagements hydrauliques	15 148 355 000	15 148 355 000	76 841 600	0	0,00	0	0,00
110-Gestion intégrée des ressources en eau	1 541 800 000	1 541 800 000	1 495 000	0	0,00	0	0,00
111-Approvisionnement en eau potable	4 805 215 000	4 805 215 000	37 994 200	3 868 000	0,08	0	0,00
112-Assainissement des eaux usées et excréta	2 979 821 000	2 979 821 000	115 879 020	0	0,00	0	0,00
113-Pilotage et soutien	832 092 000	832 092 000	0	0	0,00	0	0,00
116-Contrôle d'Etat	103 225 000	103 225 000	0	0	0,00	0	0,00
118-Juridiction supérieure de l'ordre administratif	50 000 000	50 000 000	0	0	0,00	0	0,00
122-Protection des données à caractère personnel	197 000 000	197 000 000	0	36 000 000	18,27	36 000 000	18,27
133-Dépenses communes interministérielles	13 500 000 000	13 500 000 000	707 048 824	707 462 973	5,24	707 462 973	5,24
134-Fonction parlementaire	8 913 808 000	8 913 808 000	0	0	0,00	0	0,00
135-Transferts de ressources aux Collectivités Territoriales	6 497 477 000	6 497 477 000	0	0	0,00	0	0,00
136-Transformation et écosystème numérique	629 500 000	629 500 000	0	0	0,00	0	0,00
137-Gestion des Burkinabè de l'étranger	100 000 000	100 000 000	0	0	0,00	0	0,00
146-Accès aux produits de santé	400 000 000	400 000 000	0	0	0,00	0	0,00
<b>Total général</b>	<b>452 487 703 000</b>	<b>452 487 703 000</b>	<b>10 949 517 878</b>	<b>39 900 173 854</b>	<b>8,82</b>	<b>33 453 891 909</b>	<b>7,39</b>

Source : CID

**Annexe 7 : Situation d'exécution des crédits de paiement, par programme (hors financements extérieurs et dépenses de personnel) au 31 mars 2022 (en FCFA).**

LB_PROGRAMME	MT_CRED_CP_INIT	CP_LFR_ajusté*	Tx		Mt liq	Tx liq (en %)
			eng. visé			
001-Pilotage de l'action présidentielle	28 613 137 000	28 613 137 000	15,25		3 613 618 860	12,63
002-Renforcement des capacités d'analyse et de transpare	580 493 000	580 493 000	12,06		0	0,00
003-Lutte contre le VIH, le SIDA et les IST	7 200 000 000	7 200 000 000	100,00		7 000 000 000	97,22
004-Organisation du travail gouvernemental	570 265 000	570 265 000	12,10		21 987 285	3,86
005-Soutien à l'action du Premier Ministre	2 622 817 000	2 622 817 000	14,40		317 780 672	12,12
006-Appui à la gouvernance	1 068 314 000	1 068 314 000	26,34		281 393 203	26,34
007-Pilotage des projets stratégiques	13 826 880 000	13 826 880 000	63,17		8 734 255 000	63,17
008-Promotion du capital humain	13 106 700 000	13 106 700 000	3,93		515 175 000	3,93
009-Conseil Economique et Social	880 015 000	880 015 000	0,00		0	0,00
010-Suret� de l'Etat	1 564 000 000	1 564 000 000	31,97		500 000 000	31,97
011-Administration du territoire	6 910 222 000	6 910 222 000	2,11		86 978 399	1,26
012-S�curit� int�rieure	38 427 325 000	38 427 325 000	16,03		6 094 615 150	15,86
013-Protection civile	5 211 260 000	5 211 260 000	0,58		30 000 000	0,58
014-D�centralisation	15 541 387 000	15 541 387 000	7,78		1 209 806 500	7,78
015-Etat civil	352 672 000	352 672 000	0,00		0	0,00
016-Pilotage et soutien des services du MATD	5 482 690 000	5 482 690 000	2,89		147 500 000	2,69
017-Administration judiciaire	5 264 414 000	5 264 414 000	9,69		470 238 374	8,93
018-Administration p�nitentiaire	4 257 126 000	4 257 126 000	15,85		146 820 722	3,45
019-Droits humains	323 800 000	323 800 000	25,00		314 800 250	25,00
020-Citoyennet� et paix	345 147 000	345 147 000	5,31		8 106 000	2,35
021-Pilotage et soutien	1 710 322 000	1 710 322 000	26,78		197 193 292	11,53
022-D�fense	69 304 477 000	69 304 477 000	25,00		17 326 119 250	25,00
023-Pr�paration et emploi des forces	16 388 283 000	16 388 283 000	25,00		4 097 070 750	25,00
024-Equipement des forces	9 831 984 000	9 831 984 000	25,00		2 457 996 000	25,00
025-Appui � la s�curit� publique et � la protection civile	1 259 237 000	1 259 237 000	25,00		314 800 250	25,00
026-Renforcement du lien Arm�e-Nation	700 289 000	700 289 000	25,00		175 072 250	25,00
027-Pilotage et soutien	40 942 293 000	40 942 293 000	21,13		8 650 384 000	21,13
028-D�fense des int�r�ts du Burkina Faso dans le monde	22 815 213 000	22 815 213 000	33,47		6 992 125 000	30,65
029-Int�gration africaine	1 503 998 000	1 503 998 000	81,13		1 210 165 000	80,46
030-Pilotage et soutien aux services du Minist�re	4 322 963 000	4 322 963 000	3,13		22 182 695	0,51
031-Charge de la dette	195 800 000 000	195 800 000 000	23,65		46 299 946 016	23,65
032-Pilotage de l'Economie et du d�veloppement	41 082 346 000	41 082 346 000	51,82		21 518 821 793	52,88
033-Mobilisation des ressources	9 863 687 000	9 863 687 000	10,41		163 534 667	1,66
034-Gestion budg�taire, tenue des comptes publics, exerc	3 134 610 000	3 134 610 000	17,22		156 479 766	4,99
036-Contr�le, audit et sauvegarde des int�r�ts de l'Etat	2 211 576 000	2 211 576 000	19,12		280 000 000	12,66
038-Pilotage et soutien des services du minist�re	40 992 384 000	40 992 384 000	58,09		1 463 320 233	3,57
039-Culture	3 209 464 000	3 209 464 000	7,74		238 050 000	7,42
040-Tourisme	1 565 419 000	1 565 419 000	3,16		12 640 694	0,80
042-Recrutement, formation professionnelle et gestion de	4 752 924 000	4 752 924 000	40,72		1 634 932 574	34,40
043-R�forme de l'administration	215 000 000	215 000 000	0,00		0	0,00
044-Travail d�cent	4 121 797 000	4 121 797 000	12,41		379 174 000	9,20
045-Pilotage et soutien des services du MFPTPD	1 409 021 000	1 409 021 000	29,55		279 507 660	19,84
046-Communication	11 931 196 000	11 931 196 000	3,76		427 250 000	3,58
047-Pilotage et soutien	2 869 040 000	2 869 040 000	3,16		0	0,00
048-Femme et du genre	989 212 000	989 212 000	4,53		43 573 000	4,40
049-Enfance et famille	2 657 298 000	2 657 298 000	18,96		500 921 000	18,85
050-Solidarit� nationale et gestion des catastrophes	11 393 016 000	11 393 016 000	3,36		380 896 000	3,34
051-Pilotage et soutien des services du Minist�re	1 721 446 000	1 721 446 000	36,06		620 697 000	36,06
052-Sport et activit�s physiques	9 430 614 000	9 430 614 000	3,77		1 750 000	0,02
053-Loisir	2 288 147 000	2 288 147 000	0,00		825 000	0,00
054-Pilotage et soutien des services du MSL	2 327 294 000	2 327 294 000	1,61		0	0,00
055-Offre de soin	66 067 780 000	66 067 780 000	17,10		2 184 421 800	3,31
056-Sant� publique	55 061 618 000	55 061 618 000	17,89		9 713 685 166	17,64
057-Pilotage et soutien aux services de la Sant�	17 949 615 000	17 949 615 000	8,90		1 353 716 411	7,54
058-Access � l'�ducation formelle	38 853 849 000	38 853 849 000	5,16		123 300 000	0,32
059-Qualit� de l'�ducation formelle	42 308 000 000	42 308 000 000	13,26		2 741 816 000	6,48
060-Access � l'�ducation non formelle	2 355 500 000	2 355 500 000	0,00		0	0,00
061-Pilotage et soutien aux services de l'�ducation formell	7 750 835 000	7 750 835 000	6,81		79 784 072	1,03
062-Enseignement sup�rieur	41 302 867 000	41 302 867 000	38,20		15 777 404 500	38,20
063-Fourniture des services sociaux aux �tudiants	24 155 538 000	24 155 538 000	46,62		11 253 606 500	46,59
064-Recherche scientifique et technologique	9 683 649 000	9 683 649 000	31,64		3 062 500 000	31,63
065-Pilotage et soutien aux services du MESRSI	5 756 290 000	5 756 290 000	16,88		683 636 000	12,66
066-Valorisation des r�sultats de la recherche et de l'innov	625 068 000	625 068 000	0,00		0	0,00
067-Industrie	1 720 775 000	1 720 775 000	5,03		0	0,00
068-Commerce	4 448 033 000	4 448 033 000	10,25		442 882 500	9,96
069-Artisanat	1 197 237 000	1 197 237 000	45,53		540 108 500	45,11
070-Secteur priv�	1 212 242 000	1 212 242 000	42,22		492 792 000	40,65
071-Pilotage et soutien	847 835 000	847 835 000	18,27		74 965 230	8,80
072-Mines	3 880 668 000	3 880 668 000	0,00		0	0,00
073-Energie	13 856 802 000	13 856 802 000	0,00		0	0,00
074-Pilotage et soutien des services du Minist�re des Min	591 629 000	591 629 000	2,75		0	0,00
075-Am�nagements hydro-agricoles et irrigations	15 812 891 000	15 812 891 000	19,09		0	0,00
076-Pr�vention et gestion des crises alimentaires et nutrit	7 572 336 000	7 572 336 000	0,00		0	0,00
077-Economie agricole	4 855 626 000	4 855 626 000	0,00		0	0,00
078-D�veloppement durable des productions agricoles	18 357 864 000	18 357 864 000	0,00		0	0,00
079-S�curisations fonci�re, formation professionnelle agric	5 203 518 000	5 203 518 000	0,00		0	0,00
080-Pilotage et soutien	7 911 820 000	7 911 820 000	0,66		5 000 000	0,06
081-S�curisation et gestion durable des ressources pastor	1 772 844 000	1 772 844 000	0,45		2 957 000	0,17
082-Productivit� et comp�titivit� des productions animales	3 877 977 000	3 877 977 000	0,20		1 668 500	0,04
083-Sant� animale et sant� publique v�t�rinaire	1 537 238 000	1 537 238 000	0,49		3 181 000	0,21
084-D�veloppement des productions halieutiques et aqua	713 236 000	713 236 000	0,00		0	0,00
086-Gestion durable des ressources foresti�res et fauniqu	5 121 999 000	5 121 999 000	4,23		199 363 083	3,89
087-Assainissement de l'environnement et am�lioration d	913 298 000	913 298 000	0,33		3 039 226	0,33
088-Gouvernance environnementale et d�veloppement d	362 816 000	362 816 000	0,00		0	0,00
089-Economie verte et changement climatique	1 373 188 000	1 373 188 000	0,00		0	0,00
090-Pilotage et soutien	3 238 784 000	3 238 784 000	9,29		295 000 000	9,11
091-Sauvegarde du patrimoine routier, ferroviaire, a�rope	9 086 580 000	9 086 580 000	0,17		12 195 680	0,13
092-D�veloppement du r�seau routier class�, de voirie urb	48 970 989 000	48 970 989 000	0,01		3 823 000	0,01
093-D�veloppement de r�seau de pistes rurales	10 659 588 000	10 659 588 000	19,85		1 251 325 794	11,74
094-Pilotage et soutien	2 083 944 000	2 083 944 000	18,73		239 220 000	11,48
095-D�veloppement d'infrastructures de communications	5 419 001 000	5 419 001 000	0,00		0	0,00
096-Appui au sous-secteur postal	99 172 000	99 172 000	0,15		150 000	0,15
097-Pilotage et soutien aux structures du MDENP	697 795 000	697 795 000	0,00		0	0,00
098-Transports et m�t�orologie	6 091 253 000	6 091 253 000	47,16		0	0,00
099-Mobilit� et s�curit� routi�re	1 699 094 000	1 699 094 000	0,05		0	0,00
100-Pilotage et soutien des services du MTMUSR	605 118 000	605 118 000	21,78		78 926 804	13,04
101-Jeunesse	1 318 167 000	1 318 167 000	1,52		0	0,00
102-Formation professionnelle	5 125 781 000	5 125 781 000	10,88		0	0,00
103-Promotion de l'emploi	2 713 266 000	2 713 266 000	21,73		0	0,00
105-Planification et am�nagement urbain	2 933 715 000	2 933 715 000	75,04		1 292 661 909	44,06
106-Architecture et construction	559 625 000	559 625 000	1,80		2 712 500	0,48
107-Access � aux logements d�cents	1 040 004 000	1 040 004 000	0,00		0	0,00
108-Pilotage et soutien aux service du MUH	988 730 000	988 730 000	1,59		15 730 955	1,59
109-Am�nagements hydrauliques	22 726 854 000	22 726 854 000	0,03		2 950 000	0,01
110-Gestion int�gr�e des ressources en eau	4 334 848 000	4 334 848 000	1,04		17 500 000	0,40
111-Approvisionnement en eau potable	11 711 991 000	11 711 991 000	0,56		8 500 000	0,07
112-Assainissement des eaux us�es et excr�ta	3 805 726 000	3 805 726 000	1,22		7 500 000	0,20
113-Pilotage et soutien	4 006 730 000	4 006 730 000	1,50		60 192 102	1,50
114-Ordres burkinab�	802 052 000	802 052 000	90,09		722 593 000	90,09
115-R�gulation du secteur de la communication	763 189 000	763 189 000	48,97		373 764 500	48,97
116-Contentieux d'Etat	1 303 162 000	1 303 162 000	64,88		710 635 064	54,33
117-Coordination des actions du Conseil constitutionnel	360 821 000	360 821 000	6,51		23 500 000	6,51
118-Juridiction sup�rieure de l'ordre administratif	302 750 000	302 750 000	73,82		223 480 000	73,82
119-Contr�le juridictionnel et contr�le de la gestion des fi	583 116 000	583 116 000	100,00		583 116 000	100,00
120-R�gulation performante du droit et unification efficac	470 458 000	470 458 000	44,02		207 087 000	44,02
121-Elections	447 726 000	447 726 000	19,11		85 566 000	19,11
122-Protection des donn�es � caract�re personnel	576 684 000	576 684 000	6,24		36 000 000	6,24
123-M�diateur du Faso	739 657 000	739 657 000	0,00		0	0,00
124-Relations avec le Parlement	72 880 000	72 880 000	0,00		0	0,00
133-D�penses communes interminist�rielles	220 530 529 000	220 530 529 000	50,02		109 852 492 170	49,81
134-Fonction parlementaire	28 899 908 000	28 899 908 000	34,58		9 993 050 000	34,58
135-Transferts de ressources aux Collectivit�s Territoriales	40 917 102 000	40 917 102 000	0,00		0	0,00
136-Transformation et �cosyst�me num�rique	1 371 423 000	1 371 423 000	0,00		0	0,00
137-Gestion des Burkinab� de l'ext�rieur	471 270 000	471 270 000	0,00		0	0,00
138-Cari�res	220 000 000	220 000 000	0,00		0	0,00
146-Access � aux produits de sant�	23 410 737 000	23 410 737 000	15,12		3 540 368 500	15,12
147-D�fense des Droits Humains	592 000 000	592 000 000	50,81		300 784 840	50,81
149-Pilotage et soutien des services	500 000 000	500 000 000	0,00		0	0,00
<b>Total g�n�ral</b>	<b>1 560 953 416 000</b>	<b>1 560 953 416 000</b>	<b>24,08</b>		<b>323 753 732 711</b>	<b>20,74</b>

Source : CID

## Annexe 8 : Situation d'exécution des dépenses sociales, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).

LB_SECTION2	MT_CRED_CP INIT	CP LFR_ajusté*	MT_ENG_CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)
01-Présidence du Faso	5 854 100 000	5 854 100 000	5 650 000 000	96,51	5 650 000 000	96,51
03-Primature	11 712 000 000	11 712 000 000	0	0,00	0	0,00
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	57 962 000	57 962 000	0	0,00	0	0,00
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	3 253 633 000	3 253 633 000	251 252 173	7,72	113 924 223	3,50
11-Ministère des Armées et des Anciens Combattants	30 111 000	30 111 000	7 527 750	25,00	7 527 750	25,00
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	1 658 014 000	1 658 014 000	6 825 000	0,41	0	0,00
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	4 121 797 000	4 121 797 000	511 383 580	12,41	379 174 000	9,20
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	13 000 000	13 000 000	0	0,00	0	0,00
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	8 830 311 000	8 830 311 000	1 167 513 000	13,22	0	0,00
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	144 540 135 000	144 540 135 000	24 692 499 116	17,08	15 438 475 466	10,68
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	15 034 526 000	15 034 526 000	931 275 000	6,19	925 390 000	6,16
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	83 433 251 000	83 433 251 000	6 981 883 714	8,37	2 865 136 000	3,43
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	65 458 405 000	65 458 405 000	27 038 061 000	41,31	27 031 011 000	41,29
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	1 640 690 000	1 640 690 000	570 908 500	34,80	545 908 500	33,27
26-Ministère de la Transition Energétique, des Mines et des Carrières	13 707 165 000	13 707 165 000	0	0,00	0	0,00
27-Ministère Agric. Aménagmt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	54 920 297 000	54 920 297 000	23 029 730	0,04	7 806 500	0,01
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	7 408 485 000	7 408 485 000	219 538 746	2,96	202 402 309	2,73
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	13 098 087 000	13 098 087 000	2 149 232 512	16,41	1 263 521 474	
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	1 699 094 000	1 699 094 000	900 000	0,05	0	
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	1 040 004 000	1 040 004 000	0	0,00	0	
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	42 182 419 000	42 182 419 000	164 117 964	0,39	36 450 000	
98-Transferts des Ressources aux Collectivités Territoriales	40 522 102 000	40 522 102 000	0	0,00	0	
<b>TOTAL</b>	<b>520 215 588 000</b>	<b>520 215 588 000</b>	<b>70 365 947 785</b>	<b>13,53</b>	<b>54 466 727 222</b>	<b>10,47</b>

Source : CID

## Annexe 9 : Situation d'exécution des crédits délégués, par section au 31 mars 2022 (en FCFA).

LB_SECTION2	MT_CRED_CP INIT	CP LFR_ajusté*	MT_ENG_CP	Tx eng_visé CP (en %)	Mt liq	Tx liq (en %)
09-Ministère de l' Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité	1 615 075 000	1 615 075 000	336 828 929	20,86	213 178 299	13,20
10-Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	976 822 000	976 822 000	243 435 832	24,92	66 382 072	6,80
14-Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan	686 234 000	686 234 000	120 996 446	17,63	48 379 766	7,05
17-Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	210 210 000	210 210 000	29 235 550	13,91	4 916 000	2,34
18-Ministère Communicat. Relations Parlement Culture Arts Tourisme	257 900 000	257 900 000	19 809 000	7,68	5 200 000	2,02
20-Ministère des Sports, de l'Autonomisation des Jeunes et de l'Emploi	164 150 000	164 150 000	7 975 000	4,86	2 575 000	1,57
21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être	4 375 574 000	4 418 674 000	185 848 247	4,21	19 950 000	0,45
22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire	300 064 000	300 064 000	10 302 000	3,43	4 417 000	1,47
23-Ministère Education Nationale Alphabétisation Promotion Langues Nationales	20 511 121 000	20 511 121 000	2 278 797 249	11,11	214 701 640	1,05
24-Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation	57 295 000	57 295 000	1 185 000	2,07	0	0,00
25-Ministère Dévt Industriel, Commerce l'Artisanat Petites Moyennes Entreprises	74 612 000	74 612 000	8 450 560	11,33	5 186 300	6,95
27-Ministère Agric. Aménagmt Hydro-agric Mécanisat. Ressourc. Anima. Halieutique	495 397 000	495 397 000	75 617 722	15,26	12 806 500	2,59
29-Ministère de la Transition Ecologique et de l'Environnement	138 000 000	138 000 000	9 759 520	7,07	7 960 000	5,77
30-Ministère des Infrastructures et du Désenclavement	299 442 000	299 442 000	17 603 327	5,88	3 202 180	1,07
32-Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	66 800 000	66 800 000	3 249 998	4,87	0	0,00
38-Ministère du Développement Urbain, de l'Habitat et de la Ville	130 000 000	130 000 000	27 716 000	21,32	8 000 000	6,15
42-Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	169 298 000	169 298 000	16 873 040	9,97	2 750 000	1,62
51-Conseil Supérieur de la Communication	15 660 000	15 660 000	0	0,00	0	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>30 543 654 000</b>	<b>30 586 754 000</b>	<b>3 393 683 420</b>	<b>11,10</b>	<b>619 604 757</b>	<b>2,03</b>

Source : CID

## Annexe 10 : Situation d'exécution des lignes covid-19, par section au 31 mars 2022 (en milliards de FCFA)

LIBELLE	CP LFR_ajusté*	ENG_VISE_CP		LIQUIDATION		ORDONNANCEMENT	
		MT	TAUX (en %)	MT	TAUX (en %)	MT	TAUX (en %)
<b>21-Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et du Bien-être</b>	<b>13,51</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
0560228-Mettre en oeuvre Projet de préparation et de riposte au covid-19 (PPR Covid-19)	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0560229-Assurer la vaccination contre la covid-19	13,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>22-Ministère du Genre, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de l'Action Humanitaire</b>	<b>7,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
0500213-Prendre en charge la distribution gratuite des vivres, kits d'hygiène et de dignité	7,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>	<b>20,74</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Source : CID

## Annexe 11 : situation des dépenses de consommation d'électricité entre 2021 et 2022 au 31 mars en FCFA.

SECTION	Consommation d'électricité	TOTAL	TOTAL
	MINISTERES ET INSTITUTIONS	A FIN JANVIER 2021	A FIN JANVIER 2022
01	Présidence du Faso	49 947 874	49 660 024
02	Sécritariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres	1 908 690	4 043 040
03	Premier Ministère	10 306 386	9 775 988
	Assemblée Nationale	8 656 168	8 598 645
	Conseil Economique et Social	1 910 231	2 517 141
	Ministère de l'Intégration Africaine et des Burkinabè de l'Extérieur	0	0
	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	47 913 152	111 418 858
10	Ministère de la Justice	53 611 774	53 087 854
11	Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	172 960 475	153 990 248
12	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération	9 020 304	7 562 423
09	Ministère de la Sécurité Interieure	61 337 966	61 337 966
14	Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement	192 048 948	175 665 278
15	Ministère de la Culture des Arts et du Tourisme	18 921 806	18 921 806
17	Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	12 461 490	10 989 887
18	Ministère de la Communication et des Relation Avec le Parlement	38 829 457	54 972 423
20	Ministère des Sports et des Loisirs	14 236 663	17 460 311
21	Ministère de la Santé	396 926 308	390 879 424
19	Ministère de la Femme, de la Solidarité Nationale et de la Famille	17 548 823	7 662 399
23	Ministère de l' Education Nationale et de l'Alphabétisation	61 171 129	64 722 754
24	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	71 891 848	60 734 806
25	Ministère de l'Industrie Commerce et de l'Artisanat	8 251 230	6 457 176
	Ministère des Mines et des Carrières	0	2 434 506
27	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	54 689 093	71 779 798
28	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	23 759 763	23 759 763
29	Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	21 498 330	33 248 467
30	Ministère des Infrastructures	38 906 374	35 844 097
	Ministère du Développement de l'Economie Numérique et des Postes	12 887 617	19 420 126
	Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	5 845 639	5 906 696
	Ministère des Droits Humains et de la Promotion Civique	0	9 211 651
	Ministère de la Jeunesse de la Formation et de l'Insertion Professionnelles	5 520 629	5 520 629
	Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	3 083 183	2 831 868
	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	7 478 548	7 478 548
26	Ministère de l'Energie	6 369 887	6 369 887
50	Grande Chancellerie	1 666 516	1 541 841
51	Conseil Supérieur de la Communication	3 249 534	2 797 960
52	Autorité Supérieur du Contrôle d'Etat et de la Lutte contre la Corruption	1 668 756	1 609 048
54	Conseil Constitutionnel	2 244 506	1 411 371
55	Conseil d'Etat	-	212 726
56	Cour des Comptes	1 832 513	1 891 140
57	Cour de Cassation	2 582 299	2 734 945
58	Commission Nationale Independante (CENI)	-	-
59	Commission Informatique et des Libertés	1 122 143	1 184 234
60	Médiateur du Faso	2 379 258	2 506 392
99	Dépenses Communes Interministérielles (HOTELS ADMINISTRATIFS)	38 595 449	34 194 030
	<b>TOTAUX</b>	<b>1 485 240 759</b>	<b>1 420 959 575</b>

Source : CID

**Annexe 12: Situation provisoire des DNA de 2021 à réengager en 2022 (au 31 mars 2022) des ministères et institutions**

Ministère/ Institution	Montant des DNA de 2021 (FCFA)	Montant des réengagement au 31 mars 2022 (FCFA)	Montant des restes des DNA au 31 mars 2022 (FCFA)
<b>01 Présidence</b>	247 151 848	0	247 151 848
02 SGG-CM	47 000 000	0	47 000 000
<b>03 Primature</b>	60 000 000	0	60 000 000
09 MATDS	127 110 175	0	127 110 175
<b>10 MJDHPC</b>	489 406 393	0	489 406 393
<b>12 MAECBE</b>	274 386 419	165 000	274 221 419
14 MEFP	394 023 330	6 744 140	387 279 190
<b>17 MFPTPS</b>	244 609 844	0	244 609 844
18 MCRPCAT	126 813 863	0	126 813 863
<b>20 MSAJE</b>	139 055 772	0	139 055 772
21 MSHPBE	1 374 681 294	0	1 374 681 294
<b>22 MGSNFAH</b>	23 267 696	0	23 267 696
23 MENAPLN	835 509 830	39 152 850	796 356 980
<b>24 MESRI</b>	160 345 091	0	160 345 091
25 MDICAPME	1 547 760	13 196 636	- 11 648 876
<b>26 MTEMC</b>	8 431 670	0	8 431 670
27 MAAHMRAH	53 475 880	0	53 475 880
<b>29 MTEE</b>	1 799 520	0	1 799 520
30 MID	248 072 096	240 556 374	7 515 722
32 MTMUSR	56 164 147	0	56 164 147
<b>38 MDUHV</b>	12 492 461	0	12 492 461
42 MEA	456 443 018	9 000 000	447 443 018
<b>52 ASCE-LC</b>	136 616 842	0	136 616 842
99 Dépenses Communes	1 034 497 886	185 678 391	848 819 495
<b>Total général</b>	<b>6 552 902 835</b>	<b>494 493 391</b>	<b>6 058 409 444</b>

Source : MINEFID/SG/DGCMEF

**Annexe 13: Liste des ministères n'ayant pas transmis leurs rapports mensuels de mise en œuvre des PPM au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2022**

JANVIER		FEVRIER		MARS	
N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de janvier du PPM 2022	N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de février du PPM 2022	N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de mars du PPM 2022
1	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT	1	MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION, PORTE-PAROLE DU GOUVERNEMENT	1	MINISTERE DE LA JUSTICE ET DES DROITS HUMAINS, GARDE DES SEAUX
2	MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE, GARDE DES SEAUX	2	MINISTERE DE LA JUSTICE, DES DROITS HUMAINS ET DE LA PROMOTION CIVIQUE, GARDE DES SEAUX	2	MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET COUTUMIERES
3	MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	3	MINISTERE DE LA PROSPECTIVE ET DES REFORMES STRUCTURELLES	3	MINISTERE DES MINES ET DES CARRIERES
4	MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DES MINES ET DES CARRIERES	4	MINISTERE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DES MINES ET DES CARRIERES	4	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES
5	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLE, DE LA MECANISATION ET DES RESSOUCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	5	MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLE, DE LA MECANISATION ET DES RESSOUCES ANIMALES ET HALIEUTIQUES	5	MINISTERE DU DEVELOPPEMENT INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
6	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT	6	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT	6	MINISTERE DU GENRE ET DE LA FAMILLE
7	MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DU BIEN-ETRE	7	MINISTERE DE LA SANTE, DE L'HYGIENE PUBLIQUE ET DU BIEN-ETRE	7	MINISTERE DES INFRASTRUCTURES ET DU DESENCLAVEMENT
8	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	8	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES	8	MINISTERE DE LA SANTE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE
9	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	9	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE	9	MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE L'ALPHABETISATION ET DE LA PROMOTION DES LANGUES NATIONALES
10	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT	10	MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT	10	MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE
11	MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	11	MINISTERE DE LA TRANSITION DIGITALE, DES POSTES ET DES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES	11	MINISTERE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITE URBAINE ET DE LA SECURITE ROUTIERE
12	MINISTERE DES SPORTS, DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES ET DE L'EMPLOI	12	MINISTERE DES SPORTS, DE L'AUTONOMISATION DES JEUNES ET DE L'EMPLOI	12	MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ENERGIE, DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT
13	MINISTERE DU GENRE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMAINAIRE	13	MINISTERE DU GENRE, DE LA SOLIDARITE NATIONALE, DE LA FAMILLE ET DE L'ACTION HUMAINAIRE	13	MINISTERE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE ET DE L'EMPLOI
14	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	14	MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	14	MINISTERE DE LA SOLIDARITE NATIONALE ET DE L'ACTION HUMAINAIRE

JANVIER		FEVRIER		MARS	
N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de janvier du PPM 2022	N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de février du PPM 2022	N°	Ministères et Institutions n'ayant pas transmis la situation d'exécution du mois de mars du PPM 2022
15	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	15	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR	15	MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGERES, DE LA COOPERATION REGIONALE ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR
16	MINISTÈRE DES ARMES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	16	MINISTÈRE DES ARMES ET DES ANCIENS COMBATTANTS	16	MINISTÈRE DE LA DEFENSE NATIONALE ET DES ANCIENS COMBATTANTS
17	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	17	CONSEIL D'ETAT	17	CONSEIL D'ETAT
18	CONSEIL D'ETAT	18	COUR DE CASSATION	18	COUR DE CASSATION
19	COUR DE CASSATION	19	MEDIATEUR DU FASO	19	MEDIATEUR DU FASO
20	MEDIATEUR DU FASO	20	COUR DES COMPTES	20	COUR DES COMPTES
21	COUR DES COMPTES	21	PRESIDENCE DU FASO	21	PRESIDENCE DU FASO
22	PRESIDENCE DU FASO	22	AUTORITE SUPERIEURE DU CONTRÔLE DE L'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	22	AUTORITE SUPERIEURE DU CONTRÔLE DE L'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION
23	AUTORITE SUPERIEURE DU CONTRÔLE DE L'ETAT ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	23	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES	23	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES
24	SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT ET DU CONSEIL DES MINISTRES	24	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	24	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL
25	CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL	25	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	25	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
26	COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE	26	COMMISSION DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES	26	COMMISSION DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES
27	COMMISSION DE L'INFORMATIQUE ET DES LIBERTES	27	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	27	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION
28	CONSEIL SUPERIEUR DE LA COMMUNICATION	28	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	28	PREMIER MINISTERE
29	CONSEIL CONSTITUTIONNEL	29	GRANDE CHANCELERIE	29	CONSEIL CONSTITUTIONNEL
30	GRANDE CHANCELERIE			30	GRANDE CHANCELERIE

Source : MINEFID/SG/DGCMEF

## Annexe 14: situation d'exécution du plan de déblocage de fonds par section au 31 mars (en FCFA)

PROGRAMMES	PREVISIONS DEBLOCAGE ANNUELLES {1}	OBJECTIFS DEBLOCAGE A FIN MARS 2022				TAUX REFERENCE {6=2/1}	TAUX EXECUTION GLOBAL {7=3/1}	ECART PREVISIONS - REALISATIONS {8=1-3}
		PREVISIONS DEBLOCAGE {2}	MONTANT DEBLOCUE {3}	TAUX EXECUTION {4+3/2}	ECART A FIN MARS {5=2-3}			
04 Parlement	24 443 004 000	9 993 050 000	9 993 050 000	100,00%	0	40,88%	40,88%	14 449 954 000
11 MAAC	284 213 151 000	71 053 287 750	71 053 287 750	100,00%	0	25,00%	25,00%	213 159 863 250
50 Gde Chancelleri	802 052 000	722 593 000	722 593 000	100,00%	0	90,09%	90,09%	79 459 000
55 Cons. Etat	302 750 000	223 480 000	223 480 000	100,00%	0	73,82%	73,82%	79 270 000
56 Cour Comptes	583 116 000	583 116 000	583 116 000	100,00%	0	100,00%	100,00%	0
61 CNDH	592 000 000	300 784 840	300 784 840	100,00%	0	50,81%	50,81%	291 215 160
24 MESRI	66 581 257 500	33 036 808 500	30 833 797 000	93,33%	2 203 011 500	49,62%	46,31%	35 747 460 500
12 MAECBE	22 072 313 500	9 952 234 500	9 098 553 000	91,42%	853 681 500	45,09%	41,22%	12 973 760 500
52 ASCE-LC	824 340 000	754 740 000	657 750 000	87,15%	96 990 000	91,56%	79,79%	166 590 000
17 MFPTPS	5 964 164 000	1 729 454 224	1 505 954 224	87,08%	223 500 000	29,00%	25,25%	4 458 209 776
03 Primateure	29 438 736 000	11 530 546 703	9 725 823 203	84,35%	1 804 723 500	39,17%	33,04%	19 712 912 797
01 Présidence du Faso	34 570 209 000	14 870 517 000	11 420 050 000	76,80%	3 450 467 000	43,02%	33,03%	23 150 159 000
27 MAAHMAH	33 655 339 572	3 936 090 000	3 018 073 000	76,68%	918 017 000	11,70%	8,97%	30 637 266 572
25 MDICAPME	6 339 729 500	1 937 582 500	1 471 585 000	75,95%	465 997 500	30,56%	23,21%	4 868 144 500
14 MEFP	63 077 410 718	58 646 464 568	44 256 640 643	75,46%	14 389 823 925	92,98%	70,16%	18 820 770 075
21 MSHPBE	100 217 418 992	36 159 920 664	23 241 445 499	64,27%	12 918 475 165	36,08%	23,19%	76 975 973 493
51 Cons. Sup. Comm	1 166 422 000	792 657 500	398 466 500	50,27%	394 191 000	67,96%	34,16%	767 955 500
10 MJDHPC	2 497 794 000	1 361 171 500	679 331 500	49,91%	681 840 000	54,49%	27,20%	1 818 462 500
20 MSAJE	11 806 919 000	3 320 541 000	1 635 013 000	49,24%	1 685 528 000	28,12%	13,85%	10 171 906 000
57 Cour Cassation	395 562 000	393 562 000	193 562 000	49,18%	200 000 000	99,49%	48,93%	202 000 000
23 MENAPLN	27 310 201 000	9 720 841 000	4 365 000 000	44,90%	5 355 841 000	35,59%	15,98%	22 945 201 000
58 CENI	447 726 000	242 363 000	85 566 000	35,30%	156 797 000	54,13%	19,11%	362 160 000
09 MATDS	35 711 000 800	34 148 898 550	7 599 860 250	22,26%	26 549 038 300	95,63%	21,28%	28 111 140 550
29 MTEE	4 498 916 000	2 916 585 000	451 000 000	15,46%	2 465 585 000	64,83%	10,02%	4 047 916 000
22 MGSNFAH	13 177 929 000	12 245 737 000	1 336 864 000	10,92%	10 908 873 000	92,93%	10,14%	11 841 065 000
59 CIL	415 684 000	415 684 000	36 000 000	8,66%	379 684 000	100,00%	8,66%	379 684 000
02 SGG-CM	70 880 000	7 040 000	540 000	7,67%	6 500 000	9,93%	0,76%	70 340 000
18 MCRPCAT	14 578 967 000	9 598 075 500	660 500 000	6,88%	8 937 575 500	65,84%	4,53%	13 918 467 000
32 MTMUSR	3 362 455 000	2 996 837 000	21 900 000	0,73%	2 974 937 000	89,13%	0,65%	3 340 555 000
05 Conseil Economique et Social	726 743 000	636 203 000	0	0,00%	636 203 000	87,54%	0,00%	726 743 000
26 MTEMC	10 197 305 000	6 357 998 000	0	0,00%	6 357 998 000	62,35%	0,00%	10 197 305 000
30 MID	42 679 189 000	527 751 000	0	0,00%	527 751 000	1,24%	0,00%	42 679 189 000
31 MTDPCE	3 982 988 000	2 607 134 000	0	0,00%	2 607 134 000	65,46%	0,00%	3 982 988 000
38 MDUHV	157 600 000	0	0	#DIV/0!	0	0,00%	0,00%	157 600 000
42 MEA	8 071 166 000	6 576 072 000	0	0,00%	6 576 072 000	81,48%	0,00%	8 071 166 000
54 Cons. Const.	56 290 840	31 132 000	0	0,00%	31 132 000	55,31%	0,00%	56 290 840
60 Media FA	739 657 000	462 846 500	0	0,00%	462 846 500	62,58%	0,00%	739 657 000
98 Transf. Res. CT	36 902 030 220	36 902 030 220	0	0,00%	36 902 030 220	100,00%	0,00%	36 902 030 220
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>892 630 416 642</b>	<b>387 691 830 019</b>	<b>235 569 586 409</b>	<b>60,76%</b>	<b>152 122 243 610</b>	<b>43,43%</b>	<b>26,39%</b>	<b>657 060 830 233</b>

Source : MINEFID/SG/DGCMF

**Annexe 15 : délai de traitement des dossiers de dépenses publiques dans les ministères et institutions au 31 mars 2022 et 2021 (en jours)**

Phases	Etapes	Délais moyens		Normes	Observations pour l'exercice 2022
		2022	2021		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	4	2	5	Respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	4	7	2	Non-respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	0	0	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable	1	1	2	Respect
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	1	0	3	Respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	3	0	30	Respect
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	4	0	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	6	3	17	Respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	13	10	47	Respect

Source : Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport mars 2022

**Annexe 16 : Délais de traitement des dossiers sur crédits délégués (en jours)**

Phases	Etapes	Délais moyens à fin mars		Normes	Observations pour l'exercice 2022
		2022	2021		
Administrative	1- Délai moyen de traitement au niveau du gestionnaire de crédits (RP)	3	0	5	Respect
	2- Délai moyen de transmission informatique et physique du gestionnaire de crédits à l'ordonnateur délégué (RFFI)	3	0	2	Non-respect
	3- Délai moyen de traitement au niveau de l'ordonnateur délégué (RFFI)	0	0	5	Respect
	4- Délai moyen de transmission informatique et physique de l'ordonnateur délégué (RFFI) au comptable	5	0	2	Non-respect
Comptable	5- Délai moyen de vérification au Trésor (DGTCP)	3	1	3	Respect
	6- Délai moyen de règlement au Trésor après VISA	1	0	30	Respect
	7- Délais moyen de traitement au niveau comptable	4	1	33	Respect
Consolidée	8- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et la mise en paiement	11	1	17	Respect
	9- Délai moyen entre l'émission du reçu de demande de liquidation et le règlement	15	1	47	Respect

Source : Secrétariat Technique du CODEP-MP, rapport mars 2022